

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 Décembre 2025 à 18 Heures

Salle du Conseil – Mairie de Firminy

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 25 Novembre 2025, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 2 Décembre 2025 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien. M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme FILOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme SUZAT GIULIANI Eveline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Loïc ROBERT.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle que la séance est filmée et retransmise sur le site internet de la Ville de Firminy.

Assemblée - Secrétariat Général - Bureau du Courrier - Archives

1. DCM_20251202_01 - Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2025 – Approbation [M. le Maire]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2025.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS.

2. DCM_20251202_02 - Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal [M. le Maire]

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication de l'ensemble des décisions, marchés à procédure adaptée et contrats de cession de spectacle, pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2025 suivant la liste annexée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Liste des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

PÔLE TECHNIQUE – PATRIMOINE - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Numéro	Date	Objet
D-2025-40	07/10/2025	Avenant à la convention administrative de mise à disposition à titre déterminé – Local communal situé sis à Firminy (Loire) au 6 Rue de la Paix en date du 4 Octobre 2025. Mise à disposition à titre gratuit à l'association LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – COMITE de FIRMINY à titre de stockage (produits vestimentaires, accessoires, jouets, et matériel informatique ne nécessitant pas de mise aux normes des locaux), du 4 Octobre 2025 au 31 Octobre 2025.
D-2025-41	07/10/2025	Bail consenti au profit de l'Etat – Local communal situé sis à Firminy (Loire) au 11 Avenue de la Gare (Commissariat) pour une durée de 9 ans soit du 10 Janvier 2024 au 9 janvier 2033 inclus. Montant du loyer : 30 000 € HT et hors charges par an + un surloyer de 3 621€ par an jusqu'au 7 avril 2033 + un surloyer de 4454.52€ par an jusqu'au 8 janvier 2044.

PÔLE DES RESSOURCES – APPUIS FONCTIONNELS

Numéro	Date	Objet
D-2025-43	28/10/2025	Indemnisation – Allianz – Acceptation du règlement du sinistre intervenu sur la porte vitrée de la Maison de la Culture en date du 29 juillet 2025. Montant : 962€

D-2025-44	28/10/2025	Indemnisation – Allianz – Acceptation du règlement de l'indemnité différée d'un montant de 1786.49€ suite à la chute du glutton du trottoir en date du 12 Mai 2025.
-----------	------------	---

**PÔLE COMMUNICATION – CULTURE – EVENEMENTIEL – PROTOCOLE –
PROSPECTION COMMERCIALE – DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNE**

Numéro	Date	Objet
D-2025-39	29/09/2025	Demande de subvention concernant la Fête du Livre 2026 déposée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
D-2025-42	15/10/2025	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'appartement n°58 situé à l'Unité d'Habitation Le Corbusier, comprenant une cuisine, 3 chambres et le mobilier correspondant auprès de FESTYVOCAL sur une période n'excédant pas 2 semaines, à compter du 27 octobre 2025, pour l'accueil d'artistes participant au Festival de musique.
D-2025-45	06/11/2025	Demande de subvention concernant l'Extension de l'Hôtel de Ville – Médiathèque – Archives Municipales auprès du Département de la Loire.

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025

N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-72	Pôle Ressources et Appuis fonctionnels Systèmes d'Information - Numérique - Digitalisation	Contrat de services	AGYSOFT	Utilisation du Progiciel MARCO en mode hébergé (SaaS)	A partir du 20.10.2025 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois	30.09.2025	2 100 €
2025-73	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Jean-Marc DUMONTET Production	Représentation du spectacle "Ménopause"	Vendredi 03 octobre 2025 Salle Le Firmament	09.09.2025	15 370 €
2025-74	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	VELVET Coliseum	Représentation du spectacle "Hugo Barriol"	Vendredi 10 octobre 2025 Maison de la Culture "Le Corbusier"	04.09.2025	2 532 €
2025-75	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Echo productions	Mike & Rike	Vendredi 30 janvier 2026 Cinéma Le Majestic	04.03.2025	3 165 €

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025

N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-76	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	La Compagnie des Etourneaux	Représentation du spectacle "Le mystère Léon Plouhinec"	Mardi 6 janvier 2026 Maison de la Culture "Le Corbusier"	16.07.2025	1 899 €
2025-77	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Compagnie Wakibus	Représentation du spectacle "Une fille comme les autres"	Jeudi 27 novembre 2025 Médiathèque Louis Aragon	09.09.2025	620,00 €
2025-78	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrats	J. MONTROBERT J. DUPLANY T. VLAHOVIC C. PORRON C. GROLET R. MALLET	Contrats intermittents du spectacle	Du 1er au 31 octobre 2025	01.10.2025	7 234 €
2025-79	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	La Compagnie "La Peau de l'Ours"	Représentation du spectacle "Kant"	Mardi 9 décembre 2025 Maison de la Culture "Le Corbusier"	17.09.2025	2 000 € + frais de repas et frais de transport

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025							
N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-80	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Adventure Game	Assurer des animations de jeux vidéo, rétrogamings, réalité virtuelle	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	1 000 €
2025-81	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Akaru Saga Universe Edition	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Vendredi 7 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-82	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Aurélié Passion Dessin	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-83	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Espace Culturel Leclerc	Vendre ses produits dérivés (figurines, gadgets, jeux)	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €

RÉCAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025							
N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-84	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Green Artist	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-85	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Librairie l'Hirondaine	Vente de livres et de bandes dessinées	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-86	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Nevvyprod	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-87	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Origam'île	Accueillir le public et proposer cinq ateliers	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025						
N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Prix
2025-88	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Siby Ogawa	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025 0,00 €
2025-89	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de prestation	Le Cochon Voyageur	Atelier maquillage avec deux intervenants	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	04.09.2025 1 511,97 €
2025-90	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Authentik Compagnie	2 Représentation du spectacle "Au tableau"	Vendredi 19 décembre 2025 Salle Le Firmament	11.09.2025 9 171,20 €
2025-91	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Association "Compagnies Viracocha-Bestioles"	2 Représentation du spectacle "Sous la neige"	Jeu 4 décembre 2025 Maison de la Culture "Le Corbusier"	17.09.2025 3 553,70 €

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025

N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-92	Pôle Ressources et Appuis fonctionnels Systèmes d'Information - Numérique - Digitalisation	Contrat global	HORANET	Maintenance des matériels (AVP)	Durée 3 ans	06.10.2025	624 € de visite préventive + 4 567,20 € de maintenance matériels
2025-93	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	PHOENIX	Représentation du spectacle "Fait divers"	Vendredi 24 octobre 2025 Maison de la Culture "Le Corbusier"	06.10.2025	3 500 €
2025-94	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Convention de mise à disposition de matériel	Association "Les petits Débrouillards Aura"	Exposition Interactive "Être Humain Vivre Ensemble"	Du Mardi 04 novembre au Vendredi 28 novembre 2025 Médiathèque Louis Aragon	13.10.2025	0,00 €
2025-95	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Avenant au contrat de cession	Compagnie Les Z'Étincelles / Estelle RABEYRIN	Représentation des spectacles	Le vendredi 24 octobre et le samedi 22 novembre 2025 Maison pour Tous	09.10.2025	idem contrat

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025

N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-96	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Compagnie LIZ'ART	Représentation du spectacle	Mercredi 3 décembre Médiathèque Louis Aragon	10.09.2025	514,66 €
2025-97	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	ARTCADE-MADJEEK	Proposer des jeux d'arcades	Vendredi 07 et samedi 08 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	3 889 €
2025-98	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	KUMAKAI	Proposer des ateliers de calligraphie japonaise	Samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	694,00 €
2025-99	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	LASER STREET	Assurer l'installation et l'animation du Laser Game gonflable	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	1 431,61 €

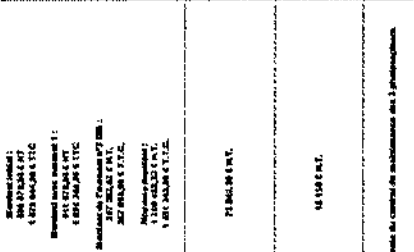
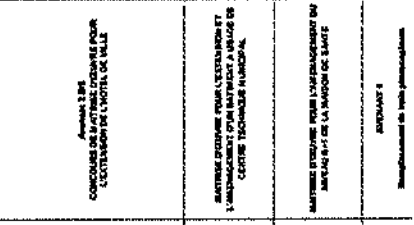
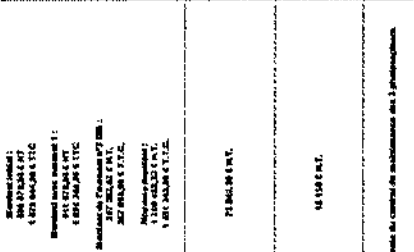
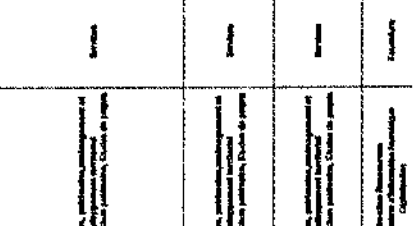
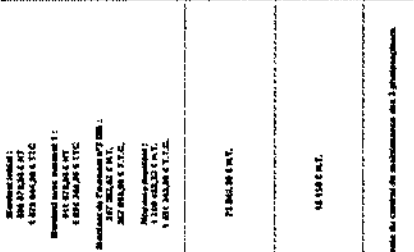
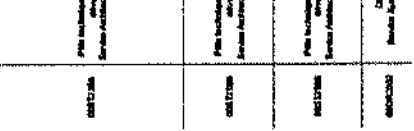
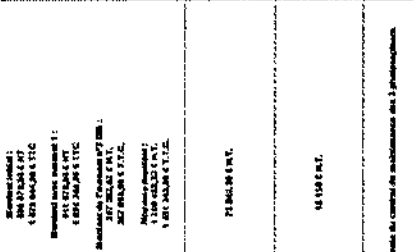
RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025

N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-100	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Résonance	Tenir un stand d'illustrations et proposer ses créations au public	Samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	0,00 €
2025-101	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	SEBI-PROD	Exposer son véhicule "Delorean" et installer un stand bien défini de vente de produits	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	29.09.2025	2 220 €
2025-102	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	TS3	Représentation du spectacle "Un p'tit tour à deux" - Yannick NOAH	Samedi 21 février 2026 Salle Le Firmament	06.05.2025	26 375 €
2025-103	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	PALLI FOOD	Mettre en avant des plats typiques en lien avec la culture japonaise et asiatique	Vendredi 7 et samedi 8 novembre 2025 Salle Le Firmament	21.10.2025	0,00 €

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025							
N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-104	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrats	J. MONTROBERT J. DUPLANVY T. VLAHOVIC C. GROLET	Contrats intermittents du spectacle	Du 1er au 31 novembre 2025	01.11.2025	4 592 €
2025-105	Pôle relations citoyennes et attractivité territoriale Jeunesse et Sports	Contrat de partenariat	DOJO Olympique et sportif	Evènement sportif "Challenge Annuel"	Du vendredi 21 novembre au dimanche 23 novembre	24.10.2025	0,00 €
2025-106	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	ARCOMIK	Organiser de manière conjointe en collaboration avec la mairie le spectacle "Jamel Comedy Club"	Vendredi 13 février 2026	21/10/2025	2 000 €
2025-107	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Association Travelling Théâtre	Représentation du spectacle "Un Mariage"	Vendredi 16 janvier 2026	21/10/2025	4 325,50 €
					Maison de la Culture "Le Corbusier"		

RECAPITULATIF DES CONTRATS CONCLUS POUR LA PÉRIODE DU 23/09/2025 AU 02/12/2025							
N°	Service	Nature	Contractants	Objet	Caractéristiques	Date	Prix
2025-108	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de cession	Association Boulevard du Crépuscule	Représentation du spectacle "Not so sweet home"	Vendredi 28 novembre Maison de la Culture "Le Corbusier"	14/11/2025	3 340 €
2025-109	Pôle Communication, Culture, Événementiel, Protocole, Prospection commerciale, Démocratie locale et citoyenne Affaires culturelles – Animations	Contrat de partenariat	Collège Waldeck Rousseau	Projet "Théâtre"	Les jeudis hors vacances scolaires de l'année 2025-2026 Collège Waldeck Rousseau	03/11/2025	0,00 €
2025-110	Pôle Ressources et Appuis fonctionnels Systèmes d'Information - Numérique - Digitalisation	Avenant au contrat du support informatique	ABICOM	Reconduction du contrat de services MCO Infrastructure C40005I	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		9 344 €

RECAPITULATIF DES MESURES PRISES EN CONSIDERATION POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ATTRIBUÉS ET AVANCÉE CONCLUSE						
N° de mesure	Service responsable	Nature de mesure	Objet	Responsable	Statut de mesure	Date de réalisation
00000001	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000002	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000003	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000004	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000005	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000006	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000007	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000008	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000009	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI
00000010	SPH, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz, Direction Régionale de l'Énergie, de l'Électricité et du Gaz	Projet de loi	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI	PROJET DE LOI

00070000	Pôle Institution, Institution, développement et développement territorial Service Institution, Institution, Clusters de projets	Services	Année 2018 CONCOURS DE MATIÈRE D'ÉTUDES POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA VILLE		Compagnie représentée par la société CONCOURS DE LA VILLE 1100 rue de la Ville 51000 L'IMPACT			La même grande présentation d'information au regard de l'impact d'impact de la ville.	00070000
00070000	Pôle Institution, Institution, développement et développement territorial Service Institution, Institution, Clusters de projets	Services	MATRIÈRE D'ÉTUDES POUR L'ÉVALUATION ET L'IMPACT DE LA VILLE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		Compagnie représentée par la société CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 1100 rue de la Ville 51000 L'IMPACT			31 ans 1 jour 20 ans	00070000
00070000	Pôle Institution, Institution, développement et développement territorial Service Institution, Institution, Clusters de projets	Services	MATRIÈRE D'ÉTUDES POUR L'ÉVALUATION ET L'IMPACT DE LA VILLE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		Compagnie représentée par la société CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 1100 rue de la Ville 51000 L'IMPACT			12 ans 1 jour 20 ans	00070000
00070000	Service Institution, Institution, développement et développement territorial Service Institution, Institution, Clusters de projets	Services	MATRIÈRE D'ÉTUDES POUR L'ÉVALUATION ET L'IMPACT DE LA VILLE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		Compagnie représentée par la société CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 1100 rue de la Ville 51000 L'IMPACT			Présentation de 12 ans de service de l'impact de la ville présentation de l'impact de la ville	00070000

I. PÔLE RESSOURCES ET APPUIS FONCTIONNELS

Finances & Prospective budgétaire

3. DCM_20251202_03 – Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de l'exercice 2026 – Rapport [N. GIL]

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget,

Considérant que le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport comporte aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel. Ce rapport donne lieu à un débat et le Conseil Municipal prend acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant le rapport tel qu'exposé en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, développe une synthèse sur la situation financière de la Commune (I), la structure et l'évolution des dépenses de personnel (II) et enfin les orientations budgétaires 2026 (III).

Le Conseil Municipal après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication du rapport et du Débat des Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026,
- Approuve le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal comme en dispose l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires par Nathalie GIL, Marc PETIT précise que, comme toutes et tous le savent, les orientations budgétaires sont l'un des moments importants au niveau d'un Conseil Municipal au cours d'une année, puisqu'il indique quelles sont les grandes orientations financières et budgétaires de la majorité et quels sont les grands projets pour l'année à venir.

Il indique intervenir en trois points.

Le premier point concernant la situation des finances de la Ville. Ils viennent d'avoir une intervention à ce sujet et ont le rapport. Tout d'abord, il le dénonce depuis plusieurs années, la situation financière de la Ville de Firminy se dégrade et se dégrade pour l'année 2025 très fortement. Il dirait même, « c'est le summum » :

Page 6, pour tous ceux qui ont le rapport par rapport au public qui ne l'a pas, avec les comptes anticipés, arrêtés bien évidemment à fin octobre 2025, tous l'ont bien noté, il mentionne que le résultat global anticipé à fin 2025 s'élève, il cite le rapport, à 2,7 millions d'euros soit d'une année à l'autre, de 2024 à 2025, une diminution de plus de 2,1 millions d'euros. « Une baisse de 44%. Très grave. Et si on fait le point de 2019 à fin 2025, on est sur une baisse, toujours notre résultat global anticipé, de fin 2019 à fin 2025, de 3,3 millions d'euros soit moins 55%. Moins 55%. Et si on part fin 2020, c'est moins 4 millions d'euros et moins 60%. »

Donc c'est pour ça qu'il évoquait la dégradation de la situation financière au niveau de la Ville de Firminy qui est alarmante. C'est une gestion financière pour son équipe catastrophique avec cette baisse du résultat global de 55 à 60%, c'est gravissime. »

Et d'ailleurs, il pense, pour connaître les finances, que la municipalité devrait malheureusement recevoir prochainement une alerte, du Trésor Public ou de l'État, compte tenu de la situation financière.

« Vous vous révélez incapable de gérer notre ville, ce que beaucoup d'Appelous d'entrepreneurs, d'agents municipaux et de commerçants savent. Rien ne justifie la très forte dégradation en 2025. »

Il pourrait évoquer les charges à caractère général du budget de fonctionnement de la ville. Elles sont stables de 2023-2025.

La situation s'est fortement dégradée en 2025 et le bilan qui a été présenté est clair, à cause uniquement des choix de la municipalité en matière d'investissement. Et s'ils ont des questions, il veut bien y répondre. Il a le détail page 6.

Deuxième exemple de cette situation financière qui devient alarmante et donc la forte dégradation financière : C'est la capacité de désendettement de la Ville où toujours dans le même rapport page 6, il est indiqué que la capacité de désendettement de la Ville est d'environ 8,22 années. Donc concrètement, par rapport à l'emprunt, il faut 8,22 années pour le rembourser. « Quand vous êtes arrivé fin 2019, la capacité de désendettement était de 4,13 années. Vous avez sous votre mandature cette capacité de désendettement qui s'est fortement dégradée, elle a doublé en passant de 4 à 8. Vous laissez donc une situation financière alarmante pour la future municipalité. »

Deuxième point concernant le personnel municipal.

Page 7 est présentée la structure des effectifs. La municipalité a dit régulièrement qu'elle avait déprécié le personnel au niveau de la ville et on voit. Une nouvelle fois, elle ment.

Au 31 août 2019, il y avait 43 non-titulaires, page 7 au 31/12/2024, le dernier chiffre : 119.

Donc concrètement, la municipalité a multiplié le nombre de non-titulaires par 2,8, soit une augmentation de 177%. « Et vous avez osé nous dire que vous avez déprécié. On savait que ce n'était pas le cas, malheureusement. J'interviendrai plus tard sur le personnel du CCAS au moment du dossier sur le transfert. » Concernant le personnel de la Ville, il a dénoncé à plusieurs reprises le départ massif des agents de la Ville. Il a même parlé une fois, si ses souvenirs sont bons, d'un tsunami.

Compte tenu du nombre de départs jamais vus, et qu'aucune ville de la taille de Firminy ne connaît et qui conduit à des dysfonctionnements graves forcément au niveau des services, ce tsunami est lié, et il reprend une expression employée par tous les syndicats du personnel de la Ville il y a près de trois ans, il cite, « à votre gestion totalitaire ». Or, depuis trois ans, aucun changement. Pire, la situation ne cesse de se dégrader pour les agents de la Ville et du CCAS. Le mal-être ne cesse de croître et le nombre d'agents de la ville et du CCAS qui pleurent, devient quotidien. Son équipe reçoit des témoignages qui les déchirent.

Dernier point : Quels sont les projets d'investissement de la municipalité en 2026 qui ne pourront pas être mis en œuvre grâce aux élections de mars ?

C'est page 10, le premier, il cite : « Le développement et le renforcement de l'offre commerciale. »

Développement et renforcement de l'offre commerciale que la municipalité propose chaque année.

« Demandez aux commerçants et artisans de la Rue du Marché ce qu'ils en pensent. Demandez aux commerçants et artisans de la Place du Breuil ce qu'ils en pensent. Tous vos projets sont décidés sans aucune concertation et de manière autoritaire. Que ce soit avec les commerçants, les Appelous, les associations, les agents municipaux de la Ville et du CCAS, c'est votre marque de fabrique. Tous les commerçants et artisans de la Rue du Marché, sauf une, sont contre votre projet de piétonnisation de la Rue du Marché. Plusieurs commerçants nous ont même déclaré, je les cite : « Monsieur LUYA veut la mort du commerce en centre-ville. » Ils ont des propos extrêmement forts. Un bon nombre d'ailleurs vous ont sollicité. Compte tenu des difficultés rencontrées, évidemment qu'il y a le contexte national, mais si en plus on rajoute un projet fait par la Ville qui aggrave fortement la situation des commerçants et artisans, c'est le désastre. Ils nous ont fait part d'une chute forte de leur chiffre d'affaires, à bon nombre 40-50% de leur chiffre d'affaires, extrêmement important, que plusieurs ont dû licencier, licencier. Et vous répondez par le mépris. Ils sont en difficulté et vous n'en avez rien à faire. »

2e projet : La poursuite des programmes de travaux de réhabilitation, de maintenance et d'entretien des équipements publics.

Il indique que la mandature actuelle montre malheureusement que la municipalité en est incapable. Les bâtiments municipaux se sont dégradés comme jamais.

Il cite quelques exemples :

Au niveau sport, les 6 gymnases se dégradent car ils ont été incapables de les entretenir. Certains sont même dans un état inquiétant. Le matériel municipal sportif dans plusieurs disciplines est devenu obsolète et non réglementaire. « Vous avez supprimé l'enveloppe annuelle que nous avions mis en place en matière d'investissement pour le sport. On voit le résultat : Tous les terrains de tennis extérieurs sont hors d'usage, tout comme le mur d'escalade. Et d'ailleurs, l'une des premières choses que vous avez faites, on avait un projet, on avait travaillé sur la création d'un nouveau mur d'escalade, projet presque finalisé. Première chose que vous faites, le supprimer. »

L'état des écoles est devenu aussi alarmant. Pourquoi ? Parce que, là pareil, a été supprimé le budget participatif qu'il avait mis en place, où au minimum, au minimum du minimum, il y avait 300 000 à 350 000 euros par an.

« Plusieurs bâtiments municipaux ont besoin de travaux d'investissement urgents depuis des années et vous ne faites rien. Depuis 5 ans, vous êtes incapable de réparer le chauffage au Château des Bruneaux. Depuis 3 ans, vous êtes incapable de réouvrir le Musée de la Mine au Château des Bruneaux. Alors que les murs de l'Amicale Laïque de Fayol Gaffard menacent de s'affaisser depuis un an. Vous êtes incapable de faire des travaux.

Qu'est-ce que vous attendez ? J'espère en tous les cas, pas un drame. »

Il se questionne : « Comment notre ville, qui est rayonnée, a pu décliner à ce point et notamment sur l'état de notre patrimoine. Vous êtes, première raison, incapable d'écouter les demandes des associations, des Appelous, du personnel, des enseignants, des parents sur l'urgence de certains travaux et vous privilégiez uniquement vos projets, définis seuls de manière autoritaire sans concertation.

Deuxième raison, vous avez sous-investi par rapport à nous, moins d'1,3 millions d'euros d'investissement par an sur 5 ans. Et en plus., vous avez gaspillé 3 millions d'euros par des préemptions complètement inutiles. »

Enfin, il va terminer par le projet d'investissement pharaonique, le déplacement de la Médiathèque derrière la mairie et l'extension de l'hôtel de ville.

« Entre nous, on n'aurait pas de problème sur les bâtiments municipaux, pourquoi pas agrandir au niveau de l'hôtel de ville mais quand on voit l'état de nos bâtiments municipaux, j'ai été élu, je connais la ville, c'est un non-sens. Votre projet a été annoncé initialement à 6,5 millions d'euros, toutes taxes comprises. On est passé dernièrement à 12,7 millions d'euros.

Ce projet fait l'unanimité contre lui. Et vous êtes incapable, une nouvelle fois, d'écouter les appelous. Vous dites qu'il faut relancer la Rue de la Paix alors que la façade sur la Rue de la Paix avec ce projet sera très faible, de seulement 11,70 mètres. Concrètement, 12,7 millions d'euros pour une façade, excusez-moi l'expression, « rikiki », mais quand on l'a montré à certains architectes, ils sont tombés des nues. Je vous le garantis. Peut-être que vous n'êtes pas trop placé là-dessus. Compte tenu du résultat global anticipé catastrophique fin 2025. Je poursuis sur ce dossier. On en est à 12,7 millions d'euros.

Vous auriez été des élus responsables, soucieux de l'intérêt de la Ville et des Appelous, vous auriez dû annoncer ce soir, j'espère que vous le ferez, l'abandon de ce projet pharaonique. Pourquoi ? 12,7 millions d'euros TTC, donc c'est 10,6 millions d'euros hors taxes. Vous annoncez dans la presse que vous avez obtenue près de 40% de subventions. Déjà, c'est sur les 10,6 millions, je vous demanderai prochainement de nous faire un détail. Et même en partant de l'hypothèse, je n'y crois pas, vous y arrivez. Il manque 6,4 millions d'euros, 6,4 millions d'euros à la charge de la Ville. La ville actuellement est incapable de financer ce projet. Vous avez déjà fait exploser l'endettement de la ville et notre résultat global a chuté comme jamais. Si vous n'arrêtez pas votre projet, la ville sera sous la tutelle de la Préfecture de la Loire prochainement. Je pèse mes mots.

Vu la situation financière catastrophique que vous allez laisser en mars, et afin d'éviter une situation financière dramatique à notre commune, sachez que nous avons décidé de faire un recours. »

Enfin, une bonne nouvelle sur ce dossier, il indique que les copropriétaires du 9 rue Benoît Frachon ont décidé de voter lors de leur assemblée générale contre les travaux de déplacement de la bibliothèque, travaux qui sont prévus sur une partie de leur parcelle. Et d'ailleurs, pour laquelle, vu que la municipalité avait acquis quelques garages il n'y a pas très longtemps, elle est aussi copropriétaire. La majorité des copropriétaires ont voté contre. Donc concrètement, c'est illégal de démarrer les travaux. « Vous vouliez démarrer des travaux sans être propriétaire de toute la parcelle ? Mais franchement, quelle incompétence ! J'ai employé l'expression il y a 2 ou 3 ans au Conseil Municipal du Titanic à propos de l'image de la Ville qui était en train de tomber, de chuter, mais là malheureusement le Titanic est en train de sombrer. »

Anne-Sophie PUTOT fait remarquer que Monsieur le Maire présente un DOB en décembre pour aboutir à un budget en février et indique que même si son prédécesseur avait cette mauvaise habitude, elle ne le trouve pas plus légitime que lui pour agir de la sorte. « Et vous indiquez d'ailleurs ce qui est fou, que vous êtes contraints par des lois sur la communication électorale par rapport à ce document. Et d'ailleurs, c'est peut-être une façon un peu dissimulée de dire qu'il s'agit de communication électorale. »

Sur l'endettement, elle constate effectivement que la municipalité a doublé l'endettement en trois ans sur la commune en faisant quoi ? Rien ou quasi rien. D'ailleurs, les villes de la même strate investissent beaucoup plus, Firminy est bien en dessous. « Donc où est passé l'argent ? Ça, grande question. »

Sur l'état des bâtiments municipaux, ça fait depuis 2020 qu'elle alerte la municipalité.

Sur la rénovation énergétique, puisque quand il y a eu la crise Covid, guerre en Ukraine, etc., les fluides ont flambé, elle avait préconisé déjà de faire des économies d'énergie en réhabilitant les bâtiments pour faire des économies d'énergie. « Vous n'avez pas écouté ? Mais ce qui est quand même fou, c'est qu'aujourd'hui, les bâtiments sont dans un état de délabrement avancé. » Et elle est désolée mais il lui semble que ce n'est pas en 5 ans qu'ils se délabrent les bâtiments. Elle a eu accès au DPE de ces bâtiments et indique que c'est une honte. « Et ce n'est pas d'aujourd'hui que ces DPE sont une honte, qu'on soit bien d'accord. Donc, ce n'est pas en cinq ans que ça se fait. Oui, bien sûr, je n'y connais rien... Un DPE, ça ne date pas de là, tout de suite. D'accord. Donc, il n'y a pas eu de rénovation globale. Vous avez juste fait comme votre prédécesseur, c'est-à-dire que vous avez mis des rustines quand il fallait mettre des rustines. Pas de rénovation globale, pas de rénovation énergétique. Vous avez mis ce qu'on appelle des emplâtres sur des jambes de bois.

Et, Monsieur le Maire, excusez-moi, en début de mandat, vous parliez de l'héritage, de l'héritage de Monsieur PETIT. Alors ça, ça marche jusqu'en 2021, 2022, mais à partir de 2023, ça ne marche plus. »

Alors, à cette situation, à Firminy, elle ne sait pas quel budget serait issu de ce rapport qui ne donne aucun élément d'ailleurs. Et puis, puisque Monsieur le Maire considère qu'il est contraint avec ce document par la loi de communication électorale, et bien elle propose de retirer ce point à l'ordre du jour et de laisser l'équipe municipale en place au mois de mars, de lui laisser voter de façon légitime un budget qui sera bien plus en phase avec les besoins et les attentes des Appelous.

Sur la continuité des investissements en PPI, elle va reparler de la Médiathèque et de l'extension de l'Hôtel de Ville. Elle le redit : Ni l'état des finances du pays et encore moins celles de la Commune de Firminy permettent un investissement aussi important sur ce projet-là. « Si nos bâtiments étaient en bon état, oui, pourquoi pas, ça serait discutable. Sauf que dès le début de votre mandat, il aurait fallu gérer l'urgence, c'est-à-dire d'entretenir ce qui existe. Parce que vous l'avez reconnu vous-même, que les bâtiments étaient dans un mauvais état, et malgré tout, vous ne les entretenez pas, et vous ne faites pas de rénovation énergétique. Et à la place de ça, vous allez dépenser 13 millions d'euros dans un projet. D'ailleurs, au dernier Conseil Municipal, j'ai posé la question pourquoi on était passé de 8 millions à 13 millions. J'ai eu un enfumage magnifique, mais je n'ai pas eu de réponse. Pourquoi on est passé de 8 à 13 ? 8 millions budgétés au départ, 13 millions après. L'explication, on ne l'a toujours pas. Donc il y avait des priorités urgentes, et vous n'avez pas su prioriser. »

Monsieur le Maire évoque la réhabilitation du Parc des Bruneaux, très bien, mais au détriment du reste, au détriment des autres parcs de Firminy qui ne ressemblent plus à rien, les structures pour enfants ont de partout été enlevées dans la commune pour les remplacer de partout par deux pauvres balançoires. Mais c'est d'une tristesse, mais c'est lamentable.

« Et enfin, vous osez dire que vous avez végétalisé la ville ? Alors, excusez-moi, à part le Carré Cartal, vous avez fait quoi ? Où avez-vous planté des arbres ? Expliquez-moi, parce qu'il va falloir l'expliquer ce soir aux Appelous. Où avez-vous planté des arbres de façon conséquente, pas juste un petit palmier dans un coin, des vrais arbres qui font de l'ombre ? Où ?

Par contre, ce que vous avez fait, vous avez coupé une soixantaine d'arbres, je crois, à la Corniche, et là, vous venez de couper les arbres Place du Breuil en prétextant qu'ils étaient malades. Alors excusez-moi, Monsieur CHALAND, c'est Monsieur le Maire sur Facebook qui a balancé qu'ils étaient malades, sur ma propre page, donc je pense qu'il sait ce qu'il dit. Moi je suis venue avec un pépiniériste sur place, analyser les troncs, ils n'étaient pas malades ces arbres. Donc maintenant, allez prouver à la population de Firminy que ces arbres étaient malades.

Vous voyez ce DOB, il est à l'image de votre mandat. Au début, on croit à un sketch, une mauvaise blague, et en fait, c'est un tissu de mensonge sur un fond d'incompétence.

Claire TAING constate que la priorité de la municipalité, ce n'est pas les écoles. Lors d'une réunion à l'école de la Tardive en janvier 2023, parents et enseignants lui ont fait part de leur inquiétude face au point de deal qui est toujours d'actualité, en réclamant un brise-vue. Donc la municipalité ne pouvait pas le faire à l'époque, mais elle imagine que ce sont des choses qui peuvent se prévoir, notamment dans le budget. Ils ont réclamé une porte car son dysfonctionnement pouvait engendrer de gros problèmes de sécurité. Ils ont mis des années à l'avoir. Et lorsqu'elle est arrivée, il manquait les joints. Elle espère que depuis le dernier conseil d'école, les joints sont arrivés. « Vous dépensez 12,7 millions d'euros pour le déplacement d'une médiathèque dont personne ne veut. Et là, j'apprends le pompon, c'est que maintenant, il paraît qu'il faut économiser du papier toilette. Et oui, donc il n'y a plus de papier toilette dans les écoles car cela fait presque un an qu'ils attendent l'installation de dérouleurs installés sur les murs qui ne sont toujours pas arrivés. »

Donc voilà, elle attend des explications. « Est-ce qu'il va falloir donner du papier aux toilettes à nos enfants avant d'aller à l'école ou est-ce que vous allez le prévoir ? »

Jean-Paul CHARTRON indique que le débat d'orientations budgétaires peut être fait avant les élections, le budget aussi. De toute façon, c'est toujours suivi par un budget supplémentaire ou des décisions modificatives qui réorientent un budget, même quand les équipes se succèdent à elles-mêmes. Donc il est rare qu'un budget voté avant les élections soit celui qui soit appliqué l'année après les élections. Là, ses collègues l'ont dit, ce budget, quand même, montre un résultat inquiétant en 2025, en baisse, 2,7 millions, une capacité de désendettement qui se dégrade, 8 années, plus de 8 années. Et les orientations budgétaires que vous nous présentez cette année pour 2026, c'est un copier-coller de 2025. Il n'y a rien de neuf, absolument rien.

Par contre, lui se souvient d'un Conseil Municipal en 2021, ça devait être à la Bourse du Travail. Alors, ils étaient tous masqués mais ils étaient les mêmes quand même, période Covid, et quelques grands projets avaient été présentés en fanfare pour la Ville. Certains sont abandonnés, mais ces grands projets qui sont poursuivis aujourd'hui s'avèrent bien trop onéreux pour la commune, pour la capacité d'investissement de la commune. Il pense à la Cité des Aînés, même si on leur dit que ce n'est pas la Ville mais des sociétés HLM, le Département de la Loire, une mutuelle. « Oui, mais c'est nous pour tout ce qui est foncier, foncier sur place et foncier qu'il faut retrouver pour les services techniques. Donc ça, c'est une somme importante de plusieurs millions d'euros. Et puis la bibliothèque, mes collègues l'ont dit, en centre-ville, qui représente une dépense trop importante et ses gros investissements, obère à mon avis, les investissements du quotidien nécessaires à la vie d'une ville comme la nôtre. Ils assèchent complètement les futurs budgets travaux.

Et enfin, dans ces orientations, il aurait aimé parler des essais, non concluants à son sens, mais quand même des essais, sur la Place du Breuil.

Christophe CHALAND, en réponse à tout ce qui a été dit, entend depuis plusieurs années sans avoir vraiment une vision très objective et constructive, en essayant de prendre un petit peu de hauteur dans l'analyse qui est faite, pouvoir formuler telles ou telles remarques ou critiques à l'égard des orientations qui sont définies par la municipalité.

D'ailleurs, il répète souvent les mêmes choses par rapport à l'absence de projets réalisés au sein de la commune pour améliorer les équipements municipaux. Il est désolé, mais il ne peut pas vraiment entendre ce genre de choses, compte tenu du fait que, d'une part, son équipe a trouvé, Madame PUTOT, il se permet d'insister, et M. PETIT aussi, ils ont trouvé la ville dans une situation très délabrée sur l'état des équipements municipaux. Et quand on parle d'état, ce n'est pas uniquement une problématique liée à un problème d'étanchéité ou de performance énergétique. Ce sont aussi des problématiques liées à la sécurité incendie. Ce sont aussi des problématiques liées aux conditions de travail des agents. Ce sont aussi des problématiques liées aux conditions d'accueil des usagers. « Et qu'aujourd'hui, vous parlez de performance énergétique, mais je crois qu'on est les premiers à réaliser des travaux sur la piscine depuis de nombreuses années, puisque la

dernière fois qu'il y a eu des travaux réalisés sur la piscine, c'était en 2006, si je ne dis pas de bêtises, durant la mandature de Dino CINIERI, et qu'après ça, malgré les problématiques qu'on pouvait avoir par rapport aux consommations d'énergie, je ne crois pas avoir vu la moindre réalisation de travaux sur cet équipement-là. » Il tient à dire quand même qu'ils ont fait un gros rafraîchissement à l'intérieur, bien sûr, qu'il a encore beaucoup de travaux à réaliser. Mais l'ampleur du chantier est vraiment phénoménale, par exemple, sur cet équipement-là, puisque le montant estimé des travaux, il y a maintenant un peu plus de six ans, c'était de l'ordre de 9 à 10 millions d'euros pour pouvoir reprendre l'étanchéité des bassins, des plages, reprendre le système de chauffage, reprendre le système de traitement des eaux, reprendre les menuiseries de manière à ce qu'elles soient plus performantes en termes d'isolation, reprendre les portes aujourd'hui. « Depuis de nombreuses années, et vous avez raison de le souligner, on met du scotch autour des portes pour éviter d'avoir des déperditions énormes en termes de chauffage, puisqu'une piscine, il faut chauffer au moins à 30 degrés pour qu'il y ait un confort d'usage et qu'à côté de ça, si on a une passoire thermique au niveau des façades, c'est clair que ce n'est pas facile à faire. »

Mais il tient juste à rappeler une chose qui n'est quand même pas mineure, c'est que ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques, et qu'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, et surtout pas changer le dessin des menuiseries. Donc voilà, il y a une réflexion à faire de manière très approfondie par rapport à ce bâtiment-là. »

Il tient juste à rappeler une chose : c'est que, à un moment donné, Jean-Paul CHARTRON a fait référence à une liste de projets qu'on avait présenté en mai 2021, effectivement au GM 5, et dans cette liste de projets, il y avait une piscine municipale. « Et je dis une piscine municipale, mais c'est peut-être même plus que ça, c'est une piscine intercommunale puisqu'en fait, cet équipement-là touche un bassin de vie qui est très élargi, Ce ne sont pas seulement les habitants de Firminy, les usagers de Firminy, ce sont toutes les communes qui sont sur les bords de Loire, ce sont les communes qui sont en lien direct avec Firminy, comme Fraisses, Unieux. Donc c'était un projet qui pouvait toucher un territoire, les communes comme Saint-Maurice-en-Gourgois ou Caloire attendaient ce projet avec beaucoup d'attention, en misant bien sûr sur leur investissement, en misant sur la Ville de Firminy, puisqu'elles n'étaient pas en capacité d'investir quoi que ce soit. D'autres communes comme Unieux disait : « De toute façon Firminy, c'est la ville centre, donc à la ville centre, en fait, de prendre en charge des frais liés à ça. » Très bien sauf qu'on avait deux problèmes : le premier était effectivement le montant d'investissement par rapport à ce type d'équipement et le deuxième problème, c'était de trouver le foncier nécessaire. »

Il rappelle que Firminy, c'est 17 000 habitants sur une emprise, une superficie qui dépasse à peine les 11 km². Donc il s'agit vraiment d'une ville qui est très dense, avec très peu de fonciers disponibles, avec beaucoup de friches industrielles qui nécessitent des dépollutions.

« Quand on met toutes ces choses-là sur la table, on se rend compte qu'en fait, ce n'est pas en un claquement de doigts qu'on va pouvoir faire tout ce que vous nous reprochez. »

Sur la tenue des équipements et notamment au niveau des écoles, il tient à rappeler quand même un certain nombre de projets qui ont été réalisés : la cour Oasis, la toiture de l'école de la Tardive, la toiture de l'école Waldeck Rousseau. Quand il dit toiture, c'est l'étanchéité, parce que ces écoles-là prenaient l'eau et ce depuis de nombreuses années sans que rien ne soit fait par rapport à ça, les enfants étaient accueillis dans des bâtiments qui prenaient l'eau. « On a fait le réfectoire de l'école du Stade. Là, on est en train de faire la cour oasis au niveau de l'école du Mas. On a aussi les sanitaires qui ont été refaits à l'école de Fayol parce qu'en fait, on a quand même des WC turcs depuis de nombreuses années dans ces écoles là sans que rien ne soit fait. Donc, on est arrivé. On a fait ça. Donc, l'école de Fayol, l'école Waldeck Rousseau, l'école du stade. On a refait aussi les sanitaires. On a refait aussi le cloisonnement au sein de l'école de la Tardive. On a créé deux restaurants scolaires à Chazeau et à Fayol. On a repris le chauffage de l'école de Fayol qui était défaillant et qui était très, très, très énergivore. On a mis en conformité après aussi un certain nombre d'équipements. Je parle là du firmament où il a fallu changer en fait tout le système de sécurité incendie du Firmament. C'était une enveloppe qui était assez élevée. On a refait aussi le système de sécurité incendie de la Maison de la Culture. C'était une enveloppe qui est représentait plus de 200 000 euros. On a refait aussi la mise en conformité sécurité incendie de l'école de Chazeau, la mise en conformité sécurité incendie de l'école de Cordes. Voilà, je pense que ça fait déjà aussi beaucoup de choses qui concernent en fait les écoles et les équipements publics. Après, je vais le rappeler encore une autre fois. D'ailleurs, ce sera la dernière fois sur ce mandat, parce qu'après on aura plus ce débat là au niveau du DOB, mais on a réalisé la salle de recueillement, on a réalisé le Centre Social du Soleil Levant, on a réalisé le Majestic, on a réalisé la rénovation du Firmament, on a réalisé les locaux de la Police Municipale et le déploiement du système de vidéoprotection. On a réalisé le Pôle Petite Enfance au sein de l'école des Noyers, qui avait été fermée durant votre mandature, Monsieur PETIT. On a réalisé l'éclairage du stade. Oui 5 ans de travaux. Oui, tout ça, en fait, vous ne l'avez pas fait en 12 ans. »

Monsieur le Maire répond aux membres de l'opposition concernant la salle de recueillement que c'est son équipe municipale qui l'a portée financièrement, eux l'ont simplement imaginé et indique qu'elle a été louée seulement 8 fois cette année.

Christophe CHALAND souhaite également parler du stade Le Corbusier où ils ont fait l'éclairage du stade. Il va réévoquer également qu'il faudrait refaire tout le système d'étanchéité et une rénovation complète des vestiaires, alors qu'ils ont fait l'objet de travaux en 2017 à hauteur de 7 millions d'euros. Il n'en dira pas plus. Ensuite, ils ont fait des acquisitions, effectivement, pour le Centre Technique Municipal en vue de son déplacement par rapport à la création de la Cité des Aînés et aussi des conditions de travail des agents, les laisser dans des conditions de travail, ça relève aussi d'une maltraitance et que donc, du coup, ils leur fournissent des outils beaucoup plus adaptés aux conditions de travail aujourd'hui.

Concernant la Médiathèque, il pense que là, il va falloir que les élus d'opposition comprennent les choses une bonne fois pour toutes. S'ils ne comprennent pas les chiffres, il n'y peut rien. Il indique que les 12.7 Millions incluent effectivement les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, toutes les études techniques qui ont pu être faites, tous les investissements fonciers qui ont pu être faits, toutes les collections d'ouvrages, donc les livres, les médias qui vont être inclus dans la bibliothèque, tout le matériel informatique, tout le matériel lié au Fab Lab. Donc en fait, ce ne sont pas les travaux qui coûtent 12 millions d'euros, ce sont l'ensemble des éléments qui vont pouvoir permettre à un équipement de qualité et de susciter de nouvelles formes d'usage qui sont sociales, qui sont culturelles, pour pouvoir partager des moments de sociabilité entre les gens. Aujourd'hui il y a encore des ouvrages qui datent de plus de 30 ans, en fait, parce qu'ils sont dans l'incapacité d'en mettre des nouveaux pour qu'ils puissent en fait correspondre à d'autres formes de médias qui sont adaptés aux besoins et aux usages d'aujourd'hui.

Donc il faut bien reconsidérer les choses. « Et puis après, la Médiathèque actuelle, soyons clairs, c'est aussi un bâtiment qui est très énergivore. C'est un bâtiment qui prend la flotte. C'est un bâtiment qui a inconfortable pendant la période d'été, parce qu'en fait il fait une chaleur absolument torride sur ces toits de « shed » qui ont été faits il y a plus de 30 ans sous la mandature de Théo VIAL MASSAT ou Bernard OUTIN, je ne sais plus. »

Il convient bien sûr qu'il y aura encore plein de choses à faire sur Firminy. Mais la municipalité a trouvé la ville encore une fois dans une situation qui est telle, et quand ils prennent la liste globale des éléments qui ont été faits, malgré les circonstances, depuis leur installation en juillet 2020, en cinq ans et demi, la liste de projets qui vient d'être énumérée, il en a certainement encore oublié, et bien, en fait, ils n'ont pas à rougir de quoi que ce soit. Le niveau d'investissement de la ville est effectivement élevé.

Pour en revenir à la médiathèque, il était annoncé effectivement 6,8 millions de montants de travaux au début de l'opération. Et il est toujours aujourd'hui estimé à ce montant-là. Là, ils sont en phase de consultation des entreprises et ils verront bien les chiffrages entreprises qui ressortiront à l'issue de ça.

S'adressant à Monsieur PETIT, « vous faites état de l'avis des copropriétaires de 9 rue Benoit Frachon et ça me fait plaisir en fait que vous évoquiez ce sujet-là parce que lorsqu'on les a rencontrés, le discours qui était tenu, je me suis dit : « J'ai déjà entendu ça quelque part, en fait. » Et oui, c'était vous qui arrêtiez pas de le dire. Donc je me suis interrogé : Il y avait une des copropriétaires qui, pendant toute la durée de l'échange, n'a jamais cessé d'être sur son portable et de retranscrire directement ce qu'on était en train de dire à une personne. Et puis elle sortait, elle revenait, elle nous remettait un autre sujet sur la table. Donc c'était assez rigolo et à la fois assez désespérant. Je ne vous ai jamais dit que c'était vous. Je dis juste que les discours qui étaient tenus, je les avais déjà entendus quelque part. Et qu'en fait, quand on a expliqué les choses à ces personnes-là, la demande d'autorisation de réaliser les travaux au sein de la copropriété du 9 rue Benoit Frachon fera l'objet d'une assemblée générale qui sera tenue en bonne et due forme, parce que pour le moment, ce n'est pas le cas. Et si les copropriétaires ne sont pas d'accord, on ne va pas aller contre l'avis des copropriétaires pour pouvoir démolir une partie de bâtiment qui nous appartient, mais qui fait partie d'un ensemble foncier dont on n'a pas la maîtrise totale. Donc arrêtez de dire qu'on va commencer des travaux sans avoir l'autorisation des copropriétaires, c'est justement dans ce cadre-là qu'on a dû retarder le démarrage des travaux. Donc arrêtez de dire des choses qui sont totalement fausses, parce que vous parlez de mensonges, mais c'est vous en fait qui êtes dans le mensonge. Donc on a l'habitude de vous entendre dire n'importe quoi, mais moi je ne peux que vous inviter à être plus vigilant dans la façon de vous exprimer, des informations que vous faites remonter, parce qu'en fait là vous êtes proche du mensonge, même de la diffamation. Voilà, je pense qu'il faut cadrer les choses et les remettre dans leur contexte avant de dire tout et n'importe quoi. »

Concernant la végétalisation des espaces publics, il suggère à Madame PUTOT d'aller se promener Boulevard de la Corniche et là elle pourra voir que justement le projet qui avait été fait par Monsieur Théo VIAL MASSAT à l'époque, qui avait complètement imperméabilisé toutes les jardinières qui avaient été prévues initialement avec des pavés autobloquants ou alors des dalles béton, ou tout un tas de choses qui étaient absolument dégueulasses en fait, et qui n'avaient pas de qualité au niveau des espaces qui étaient proposés, ni en termes d'usage, parce qu'il y avait des discontinuités de trottoirs, ce qui rendait les choses complètement impraticables pour les piétons et pour les personnes en fauteuil roulant, même pour des familles avec des poussettes ou avec des vélos. Donc ils ont reconsidéré tout ça, et elle pourra voir qu'en fait tout ce qui avait été bétonné par ses prédécesseurs, est redevenu végétal, comme c'était en fait à l'origine, et qu'ils ont désimperméabilisé une bonne surface du Boulevard de la Corniche.

Projet où ils sont dans une démarche de désimperméabilisation, c'est la troisième tranche du boulevard Fayol. D'ailleurs il rapporte les éléments suivants : « D'ailleurs, c'était assez rigolo quand on a terminé les travaux, qu'il y avait certains membres de l'association des riverains du Boulevard Fayol qui nous avait dit : « mais

pourquoi vous n'avez pas fait ça plus tôt ? » Bien oui, mais on aurait bien aimé faire ça plus tôt, sauf qu'en fait ce n'était pas nous qui avions fait les deux tranches précédentes. »

Il invite Madame PUTOT à aller se promener un petit peu en ville, et elle pourra constater que cette zone-là a été fortement végétalisée. Après, elle a évoqué le square de la Rotonde, c'est vrai. Et puis, enfin, par rapport à la Place du Breuil, ce sont 6 arbres qui avaient près de 30 ans et ils avaient le développement d'un arbre qui avait à peine 6 ans, en fait. Donc, il veut bien que les arbres n'étaient pas malades. Il indique que Mme BOUARD qui est ici, les a interviewé sur ce projet-là. Ils lui avaient dit qu'ils n'étaient pas en très grande forme. Et sur le cœur des troncs, il y avait des apparitions de champignons. « Je ne sais pas quel est le pépiniériste qui vous a donné des informations de ce type-là, mais il n'a pas dû analyser les choses de manière très approfondie. Un arbre de 30 ans qui a ce développement-là, c'est qu'il n'est pas bien. Il n'est pas dans un contexte favorable pour pouvoir se développer davantage. Et contrairement à ce que vous semblez vouloir faire croire aux gens, là aussi, la zone de désimperméabilisation et de végétalisation sur la place du Breuil sera quadruplée par rapport à ce qu'il y avait avant. Vous allez me dire, il n'y a pas beaucoup de mal puisqu'il n'y avait pas de végétalisation. Mais n'empêche qu'en fait, on va créer des zones qui sont entièrement végétalisées, qui vont en plus servir d'écran et de filtre entre la voirie où circulent les voitures et où seront les piétons qui pourront déambuler librement sur des trottoirs qui feront plus de 6 mètres de large et qui permettront aussi aux commerçants de pouvoir étendre leurs commerces sur l'extérieur et susciter d'autres formes d'usage. »

Monsieur PETIT disait qu'ils n'avaient pas concerté en fait les commerçants. C'est tout à fait faux, parce qu'en plus ils auront aussi des places de livraison qui seront totalement adaptées par rapport à leur demande. Ils auront des espaces extérieurs qui seront complètement adaptés par rapport à leur demande, tout en étant sécurisés. Alors bien sûr et ça, c'est le discours qu'ils leur ont tenu, ils ont bien conscience que, compte tenu des travaux qui sont réalisés, ils travaillent en mode dégradé en ce moment. Mais il pense comme plusieurs le confirmaient après leurs échanges, c'est que s'ils veulent faire évoluer les choses, malheureusement, ils sont obligés de passer par là.

« Quant à la rue du marché, alors ça, c'est non pas une blague, mais c'est quelque chose d'extraordinaire. Vous nous dites à nous, vous, Madame PUTOT, vous, Monsieur PETIT, que la Rue du Marché a perdu dans son attractivité du fait qu'elle soit devenue piétonne. C'est tellement peu attractif et les commerçants sont tellement peu visibles que l'un et l'autre, vous êtes venu installer votre local de campagne électorale. C'est tellement peu visible qu'en fait vous vous êtes empressés d'aller vous installer sur ce secteur là au lieu de laisser la place justement à des commerçants qui pourraient en fait développer une activité commerciale qui serait beaucoup plus bénéfique pour la situation de la ville. »

Concernant les écoles, ils ont quand même fait un investissement sur l'ensemble de la mandature qui est de l'ordre de 1,3 million d'euros. Et dans ce montant ne sont pas inclus les travaux qui ont été faits au niveau des sanitaires, au niveau du chauffage qu'il a évoqué tout à l'heure, les restaurants au niveau de Chazeau et Fayol. Enfin, il y a la Maison de Santé qu'il allait oublier. « Là aussi, c'est un investissement absolument incroyable qui est de l'ordre du délire... Mais en fait, aujourd'hui, cet équipement-là est en train de prendre forme et c'est tant mieux, parce qu'en fait, au moins, on va pouvoir avoir un vrai équipement qui permettra d'accueillir des médecins pour les habitants de Firminy. Je pense que le bilan n'est pas si négatif que vous semblez vouloir le faire croire. »

Loïc ROBERT comme l'a souligné Christophe CHALAND peut comprendre que les travaux créent des moments de désordre et de difficultés en centre-ville, mais quand ils discutent avec certains commerçants, ils ont toujours dit : « Il faut juste balayer les rues, ne pas bouger, en rester là. » Alors, on peut comprendre que le changement peut faire peur. Mais il pense que, si on prenait une photo, on regarderait sur Google Maps à quoi ressemblait la Rue du Marché et à quoi elle ressemble aujourd'hui. Il est clair qu'il n'y a pas photo. Et puis, ce qui a été réfléchi pour les commerçants, c'est qu'ils ont créé, au maximum, les accessibilités de leurs commerces. Il n'y a plus de marche donc il y a plus d'accès pour les poussettes, les fauteuils roulants.

« Les jours de marché, quand ils discutent avec les gens, les riverains en majorité sont plutôt contents. C'est vrai que les gens qui viennent de l'extérieur, indiquent qu'ils sont obligés de se garer loin le samedi matin. « Oui, mais on est samedi matin et le samedi matin, tu ne peux pas te garer de toute façon sur la Place du Marché. » Du moment qu'ils arrivent à marcher, à déambuler, à regarder peut-être plus les vitrines et ça s'explique aux gens. Et après, les gens adhèrent à des projets comme ça. Il est vrai qu'il y a des commerces, ce qui a été réfléchi, c'est que l'attractivité de cette rue, visuellement, a permis déjà à des commerces de s'installer en disant « Je me suis installé ici, je me suis déplacé ici parce que la rue est devenue plus agréable ». Il y a le salon de coiffure qui s'est déplacée et qui a dit « Je veux me mettre ici parce qu'elle trouvait que c'était beaucoup plus agréable ». Et après, il y a certains propriétaires d'immeubles qui ne jouent pas le jeu, qui ont abandonné leurs immeubles. Là, avec Cap Métropole, on fait tout pour amener dans ce sens des installations de nouveaux commerces. »

Il pense que la rue, comme elle est, amènera même plus d'attractivité pour la Rue du Marché. « Et après, on ne peut pas mettre un flingue sur la tête des gens pour venir s'installer sur Firminy.

Il faut réaliser que ce soit la Rue de la Paix, la Rue du Marché, la grande rue, la Place du Breuil, c'est avoir un cheminement piéton sans marche, sans rien, agréable pour tout le monde, avec l'intention cyclable qui avance, mais qui sont des projets qui sont onéreux, qui sont portés par Saint-Etienne Métropole dans des sommes qui

nous sont allouées pour les travaux et ainsi de suite. Le côté de la Place du Breuil sera terminé courant février ou début mars. C'est sûr que le timing n'est peut-être pas terrible, mais il y a eu l'assainissement, il y a eu l'eau, il y a eu tellement de choses à reprendre. Et les gens qui ont vu les travaux qui ont été réalisés se rendent bien compte. Sur la Place du Breuil, où les égouts fuyaient et finissaient dans les caves et tout ça, ce sont des choses qui ne se voient pas et ce sont des choses qui sont de longue haleine et qui se voient sur les points que je vais exposer plus tard. Tout ça est réalisé, tout ça est fait, tout ça est long. La Rue du Marché a été martyrisée, il fallait bien la finir. On n'avait pas à attendre les élections pour pouvoir la finir. Les travaux qui sont prévus le sont pour embellir la ville et pour que les gens déambulent avec envie dans les rues de Firminy. »

Concernant les arbres, il indique qu'ils n'étaient pas en grande forme, mais quand ils ont enlevé les troncs d'arbres, ils se sont demandé si ce n'était pas des bonzaïs. « Non, je ne dirais pas des bêtises là-dessus. Moi, j'étais le premier à vouloir les garder, ces arbres. Et puis, au final, quand j'ai écouté tout le monde et qu'il m'a dit « Monsieur Robert, laissez tomber », et là, les arbres qui sont prévus d'être replantés sont des arbres de taille conséquente, quand même, et qui vont apporter de l'ombre, des arbres supplémentaires, il y aura des jardinières de longueur bien plus élevée, des volumes pour que les arbres puissent s'émanciper et puis, surtout, des essences qui sont prévues pour les 30, 40 ou 50 années à venir. Il y a beaucoup d'arbres qui vont être coupés à Firminy, des bouleaux qui sont en train de mourir, les hêtres qui sont en train de mourir. Et après, c'est vrai qu'il va falloir mettre un budget en place pour pouvoir planter des arbres toutes les années avec des essences qui vont tenir le choc. Sur les travaux de la Place du Breuil, de l'autre côté, il y aura au moins 12 voire 15 arbres qui seront plantés. Du début, d'en bas, de la pharmacie jusqu'au rond-point du commerce. Et en bas, vers la boule, ça sera pareil. Ce sera le seul endroit où il y aura la possibilité d'émanciper, d'avoir les îlots de fraîcheur. Bien sûr que sur le papier le square La Rotonde, c'est très bien parce qu'on a planté, il faut maintenant laisser venir. Est-ce que c'est vraiment un îlot de fraîcheur ? En tout cas, c'est un endroit où les gens viennent s'asseoir sur les bancs et profiter d'un cadre un peu plus sympathique et la Place du Breuil, on en est là aussi aujourd'hui. Les commerçants visualisent tout doucement. Je pense qu'ils sont en train de comprendre parce que les gens oublient beaucoup de choses, mais il y a Google Maps, on verra bien à quoi ressemblait avant et ce que ça va devenir. Et là, franchement, je pense que tout doucement il y a des commerçants qui sont très contents. Et après, il y en a qui ne voient pas encore l'intérêt. Et je pense qu'il y en a certains qui vont se dire, « Ah oui, quand même, c'est quand même beaucoup plus sympathique et beaucoup plus intéressant d'avoir une place comme ça ».

Il indique qu'on ne peut pas faire de grande révolution aujourd'hui à Firminy, parce qu'il y a beaucoup de contraintes comme la fête foraine. Ils ne veulent pas mettre non plus en conflit les personnes, ceux qui veulent tout du piéton, ceux qui veulent du stationnement et ainsi de suite. « Firminy, on a loupé le coche. Quand il y avait de l'argent, il n'y avait pas de travaux qui ont été réalisés, parce qu'on voit beaucoup de communes qui ont notre taille et qui ont leur parking souterrain et ainsi de suite. Et ils ont des places qui sont magnifiques, parce qu'ils ont pu créer des parkings souterrains. Nous, maintenant, on n'a plus les moyens de faire un parking souterrain. Et ça serait un suicide politique d'amener un projet comme ça à 17 millions d'euros. À un moment, on parlait même que ce soit en zone bleue. Monsieur PETIT, vous parlez d'un parking souterrain en zone bleue. Bon, alors ça serait une première mondiale. Sur papier, aujourd'hui, on n'est pas capable de le faire. Donc ce qu'on fait, c'est qu'on ménage tout le monde. On a priorisé la piétonnisation sur le devant des façades des commerces pour leur attractivité et dans le projet d'ensemble qui se fait par phase pour pouvoir maîtriser, avec nos entreprises, les entreprises locales, pour pouvoir faire les travaux, de garder du stationnement dans le centre de la place et d'amener le plus de végétalisation et de produits nobles, comme la Rue du Marché, sur les pavés granit qui viennent du Portugal et ainsi de suite, d'avoir une qualité et une uniformisation de la ville sur des matériaux nobles, des essences d'arbres nobles qui vont tenir le choc, et qui, à mon avis, sur l'ensemble, une fois que tout ça sera réalisé, ce sont des projets de longue haleine, mais tout a été déjà réfléchi pour le futur. »

Il conclut en indiquant que la démarche, la déambulation dans les rues de Firminy, c'est ce qui manquait aujourd'hui, pour amener de nouveau une attractivité commerciale pour Firminy. Et il pense qu'ils sont dans le bon sens.

Laetitia GUILLOT remercie Christophe CHALAND et Loïc ROBERT pour leur intervention car ils ont complété ce qu'elle voulait dire. Pour en revenir au commerce et aux propos de M. PETIT, qui ne les impactent pas seulement et c'est vrai que c'est usant de devoir se répéter à chaque fois, mais ça impacte les agents et également les Vitrites de Firminy qui s'efforcent d'être à l'écoute et d'accompagner du mieux qu'ils peuvent le fait des commerçants. Concernant les commerces qui se sont délocalisés, qui ont changé d'emplacement. Étant donné que vous êtes dans la Rue du Marché, elle l'invite demain à regarder qui sont ces commerces qui se sont déplacés.

Anne-Sophie PUTOT redemande la parole précisant qu'il s'agit d'un débat, ce sont des échanges.

En réponse à Loïc ROBERT concernant ces arbres qui vont être plantés, qui feront de l'ombre, apparemment, comme a fait ici Monsieur le Maire, coupés des arbres qui ont 30 ans, elle indique que ce sera formidable. « C'est une première à Firminy. J'attends de voir ça avec impatience, mais je ne suis pas sûre qu'on va le voir. »

A Monsieur CHALAND, lorsqu'il dit que pour réhabiliter la piscine entièrement, il aurait fallu 9 à 10 millions d'euros, c'est formidable alors, ils ont 13 millions d'euros pour la Médiathèque. Donc ils peuvent rénover notre piscine municipale d'une façon globale pour faire des économies d'énergie. « Donc vous voyez, l'argent, il peut être bien utilisé si on le veut. Je parle de planter des arbres qui vont faire de l'ombre. Vous, vous me parlez d'enlever des pavés autobloquants qui ont été mis là il y a 40 ans, quand on n'évoquait même pas encore le réchauffement climatique. Donc je pense que là, il y a un décalage dans l'espace-temps et encore un décalage des priorités qui vous empêchent de raisonner d'une façon normale. Dans tout ce que vous avez listé, là, que vous avez réalisé, à part le chauffage qui a été repris dans une école, je n'ai pas entendu de rénovation thermique. Les fenêtres sont toujours pourries, elles datent des années 70. Donc ça aussi ça fait partie des rénovations thermiques, pas d'installation de pompe à chaleur, pas d'installation de géothermie, des choses qui auraient permis de faire des vraies économies. »

Christophe CHALAND lui demande si elle sait ce qu'est la géothermie.

Anne-Sophie PUTOT lui répond affirmativement, que cela fait du chauffage.

Christophe CHALAND lui demande par quel mode de mise en œuvre.

Anne-Sophie PUTOT lui répond : par le sol.

Monsieur le Maire indique que dans un sol qui a été impacté par l'activité minière, les géothermies sont quasiment impossibles.

Anne-Sophie PUTOT l'interroge en demande : « On ne peut pas faire de géothermie sur tout Firminy ? Sur aucun secteur affirmé, on peut faire de la géothermie. D'accord. Donc sur aucun secteur à Firminy, on peut faire de la géothermie ? »

Julien LUYA lui indique qu'il y a un projet municipal à monter et qu'elle le propose.

Anne-Sophie PUTOT demande si le PPRM interdit de faire de la géothermie sur tout Firminy.

Christophe CHALAND lui indique que le PPRM demande la préservation de la stabilité des sols d'une manière ou d'une autre quand on vient construire. Avec la géothermie, faire des trous de forage de 15 mètres de diamètre et qui montent à 90 mètres de profondeur, il n'est pas sûr que cela stabilise bien le sol.

Anne-Sophie PUTOT prend acte que le PPRM empêche de faire de la géothermie à Firminy. Très bien. D'accord, très bien et demande si sur la Maison de Santé, c'est pareil. « Vous me parlez d'un investissement sur la Maison de Santé, mais on vous avait alerté aussi dès le début du mandat qu'en fait, avoir des murs, ça ne suffisait pas pour attirer tous les médecins que vous vouliez attirer, et on vous avait orienté vers un autre projet de Maison de Santé municipale avec des médecins salariés, ce que vous n'avez pas voulu faire. Donc aujourd'hui, vous vous êtes rabattu sur cette chose. »

Julien LUYA demande que l'assemblée laisse Madame PUTOT s'exprimer.

Anne-Sophie PUTOT poursuit en précisant : « Un bâtiment public, avec des médecins libéraux à l'intérieur, résultat 2 au lieu de 4. Et donc, vous vous rabattez sur des professionnels de santé, mais sans avoir un vrai projet de santé globale sur le territoire parce que là, je pense que ça se réfléchit au niveau de la Vallée de l'Ondaine et pas que de la ville.

Julien LUYA lui indique qu'il manque du monde dans toutes les professions médicales, justement.

Anne-Sophie PUTOT lui répond qu'il manque du monde sur toute la Vallée de l'Ondaine sur les professions médicales.

Julien LUYA lui répond que les gens qui sont pris au Pôle de Santé, ce ne sont pas que des Appelous.

Anne-Sophie PUTOT lui confirme que c'est pour ça qu'elle lui a dit qu'il fallait réfléchir au niveau intercommunal.

Julien LUYA lui indique qu'il a vu la réponse des Maires sur la Piscine.

Anne-Sophie PUTOT lui répond que ce n'est pas les mêmes problématiques du tout.

Julien LUYA lui indique que la Commune d'Unieux est en train de participer à un projet privé. Il trouve cela très positif.

Anne-Sophie PUTOT lui répond qu'ils sont « en 2025, en 2020, ça aurait peut-être été vu autrement sur un projet intercommunal. Sur les conditions des agents, c'est pareil que pour les locaux de la Maison de Santé, vous aurez beau mettre des magnifiques locaux à disposition, si les modes de management sont insupportables en fait, vous ne les gardez pas les agents et vous aurez beau dire qu'à chaque fois il part dans d'autres communes parce qu'ils ont trouvé mieux ailleurs. Tout le monde sait aujourd'hui que ce n'est pas vrai. Tout le monde sait qu'il y a beaucoup sont partis parce qu'ils ont été maltraités. Et vous le savez. Et pour finir sur la Rue du Marché, M. CHALAND, excusez-moi, je pense que vous fabulez sur mes propos parce qu'à quel moment ce soir j'ai parlé de la Rue du marché dans mon intervention ? Par contre, moi, ce qui me choque un peu sur cette rue du marché, c'est que les commerçants qui y sont, ils n'ont même pas accès à un beeper pour pouvoir baisser la quille en bout de rue. Oui, c'est ça qui n'est pas normal. Je veux dire, à un moment, quand on est commerçant, qu'on a besoin de décharger dans son magasin des horaires un peu atypiques, au moins qu'on y ait accès. Ça serait la moindre des choses.

Et sur la circulation aussi, quand on est sur la Grande Rue, aujourd'hui, les voitures qui ne peuvent plus tourner, justement, dans cette Rue du Marché, qu'est-ce qu'elles font ? Elles font tout le tour, direction Place du Breuil. Et effectivement, c'est pour ça que les commerçants se plaignent, ceux qui ne sont pas seulement dans la Rue du Marché, ceux qui sont Place du Marché, parce que eux ce qu'ils ont pu observer, c'est le fait que les gens se dirigent en direction de la Place du Breuil au lieu de tourner dans la Rue du Marché pour avoir directement accès à la Place du Marché, ça leur fait de la clientèle en moins. Ce sont leurs propos et sans être énervé, sans être injurieux ou quoi que ce soit. Ils ont remarqué ça. Voilà. Monsieur CHALAND, à aucun moment ce soir, j'ai parlé de la Rue du Marché.

Julien LUYA indique que M. CHALAND a apporté une réponse globale, qu'il n'a pas ciblé qui que ce soit, comme il ne ciblait pas non plus, il ne critiquait pas nos fameux aïeux. Chacun a fait ses projets selon la période, et c'est celle que voilà. Donc, il n'y a pas de difficulté. « C'était simplement pour dire que là où on avait parfois artificialisé parce qu'à l'époque, les problématiques du développement durable n'existaient pas comme aujourd'hui. Nous, on a décidé de plutôt aller sur la végétalisation. Mais ce n'était pas pour dire qu'ils ont mal fait à l'époque. Ce n'était pas un jugement de valeur. »

A son tour, il ne va pas être très long, puisque tous les éléments ont été apportés. « Ce que je note quand même, c'est qu'on voit la différence de style, on le voit tout de suite. Nous, on est une équipe. On a lancé nos projets, les projets sur lesquels on a été élu. Je le rappelle parce qu'on parle de concertation. Mais la première des concertations, c'est quand même le scrutin électoral. On a été élu, largement élus sur un projet qui était assez clair. Et ce projet, on le décline. Voilà et donc on ne va pas multiplier les temps d'aller et retour, parce que justement c'est en faisant ça que plus rien ne se fait et qu'on se perd dans des réunions. Et du coup, rien n'avance. Et c'est ce qu'on a un peu connu, les 12 années qui nous ont précédés c'est-à-dire que rien n'a avancé.

Moi, je vous le dis tranquillement, je ne dis pas que vous êtes un incompetent, je ne dis pas que vous êtes le dernier des derniers, je ne dis pas que vous avez dégradé les comptes, que vous n'avez rien fait. Mais voilà, on est des gens mesurés. Chacun essaie de gérer au mieux ses capacités, du contexte, du moment. Parce que vous parlez, vous parlez, mais le contexte, il est quand même très important. Je veux dire, arriver, prendre une mairie en pleine crise Covid, en plein cœur de l'été où la moitié du personnel est en vacances... On a eu quand même une première année plus que difficile, où on a passé notre temps à plutôt organiser des confinements, des déconfinements, comment on va s'en sortir dans les écoles, comment on va s'en sortir dans nos EHPAD, où on avait des cas Covid. Enfin, moi, je ne veux pas revenir sur toute cette histoire, mais je peux vous dire que la première année, aujourd'hui, on balaye ça comme d'un revers de main. C'est le passé, après tout, ce n'est pas grand-chose. Arrêtons de faire le coup de l'antériorité, mais enfin n'empêche que quand vous arrivez, puisque vous avez plein d'idées, de choses et puis de choses importantes à faire, parce qu'effectivement on s'est rendu compte que nos bâtiments municipaux étaient quand même fortement dégradés, mais malheureusement on était tous complètement pressurisés par cette crise sanitaire. Les services nous disaient, Christophe (CHALAND) l'a dit, on a aussi les projets lancés par la précédente municipalité qu'il va falloir terminer. On est arrivé, il a fallu finir le Majestic, la cour Oasis de Waldeck qui était en cours aussi, qui est à ces balbutiements, la salle de recueillement. Là aussi, il y avait des choses posées sur le papier, mais il n'y avait rien de fait. Donc, je peux vous dire que les deux premières années, en termes de réalisation de travaux, on a réussi à lancer tout de suite la Police Municipale et le France Service, ce sont les deux choses qu'on a fait tout de suite quand on est arrivé, et le reste ça a été de finir les projets de l'équipe précédente. Et en plus, on finissait les projets de l'équipe précédente avec l'équipe précédente qui nous disait : « Vous n'avez qu'une seule priorité, c'est d'annuler tout ce qu'on a fait. » Ce n'est pas possible, on est en

train de tout terminer, le Majestic, la Cour Oasis de Waldeck, la salle de recueillement et on nous dit qu'on annule tout. »

Mais au demeurant, lui ce qu'il note, c'est qu'ici, ils sont une équipe valeureuse qui essaie de valoriser ses projets, qui essaie de monter des choses intéressantes pour la Ville.

Il ne va pas tout répéter, mais ils sont allés sur les champs d'urgence : La sécurité, la santé, l'accès aux services publics, l'aménagement du territoire par les projets de la Place du Breuil et autres, qui se sont connectés autour du plan guide que Christophe (CHALAND) a déployé dès le début du mandat. Donc tout ça a été largement concerté, expliqué, et après, ils ont déployé leur feuille de route. « C'est comme ça que nous, on travaille, et en attendant, c'est comme ça qu'on a pu, en à peine trois ans, parce que si on enlève la première année, c'était déjà très compliqué, on a rendu compte du bilan, je pense que si on mettait bout à bout le bilan que vous avez, Monsieur PETIT en 12 ans et le bilan qu'on a en 4-5 ans, c'est le jour et la nuit quasiment. Sur les projets structurants, c'est le jour et la nuit. Puisque les projets structurants que vous avez menés, j'en ai cité 3. On pourrait rajouter le Parc Vincent Brunon, qui a quand même été un échec cuisant. Quand on voit ce que c'est devenu ce parc, on nous reproche d'avoir enlevé des jeux, mais ces jeux ils étaient tellement dégradés qu'on pouvait même plus les réparer que les propres équipes techniques de la ville voulaient même plus le faire tout en disant que si on les répare, c'est nous qui allons endosser la responsabilité des enfants qui pourraient se blesser dessus. Donc, à un moment donné, on ne peut pas nous accuser du tout et de son contraire, quand on voit quand même la liste des projets structurants qu'on a lancés. Bon ça c'est une chose qui a été quand même bien dite. »

Sur la dégradation du budget, il tient à dire sur cet aspect-là des chiffres de la gestion ; c'est que quand il regarde ce qui se passe aujourd'hui partout en France, les budgets des Collectivités se sont rétractés. « Ce n'est pas Firminy, ne faites pas croire que Firminy, que partout c'est la panacée, et que nous on est tellement mauvais qu'à Firminy c'est vraiment terrible et tout est dégradé. Ce n'est pas le cas. C'est qu'il y a eu une dégradation globale qu'on a expliquée maintes fois. Même les gens dans le public regardent toutes ces infos et se tiennent au courant de ce qui se passe. Ils le savent. Les comptes des collectivités se sont dégradés. C'est ce que l'ancien Adjoint qui avait une autre hauteur de vue, le prédécesseur de Nathalie GIL l'expliquait très bien à l'époque. Il appelait ça l'effet ciseau. Un effet ciseau qui est bien connu dans le cheminement économique, c'est-à-dire que quand vos charges augmentent et que vos recettes stagnent ou diminuent, on a même eu des années.... La DGF, vous avez raison, elle se tient bien. On est monté à Paris quand même. Ça ne s'est pas fait comme ça. Quand vous êtes dans cette conjonction-là entre des charges qui augmentent et des recettes qui diminuent ou qui stagnent, et sur lesquelles on a des leviers qui sont quand même plus que restreints, notamment sur le levier du 012 du personnel. Les gens ont leur statut. Sur ces aspects-là, vous ne pouvez pratiquement pas jouer. Forcément, au bout d'un moment, vous avez des difficultés qui apparaissent. C'est ce qu'ont connu toutes les collectivités de France. »

Il regarde ce qui se passe à la Métropole, dans les différentes communes de la Métropole. Il regarde ce qui se passe au Département de la Loire, et il se dit qu'ils ne s'en sortent pas si mal. Mais effectivement, ils sont comme toutes les collectivités, ils souffrent, ils économisent, ils font attention à leurs charges de fonctionnement. Ils font attention à être sûr de l'investissement productif, c'est-à-dire qu'il faut que derrière, ça génère aussi des recettes potentielles. Donc ils sont sur cette phase-là.

Il assume la dégradation des comptes de la Ville parce qu'il connaît des Maires de Saint-Etienne Métropole avec qui il discute tous les jours. Il en voit certains qui arrivent, effectivement, à dévoiler des budgets plus intéressants, à dévoiler des budgets qui sont un petit peu plus rehaussés que les nôtres. Il s'interroge : Comment ont-ils fait ça ? Ils ont fait ça par des augmentations massives d'impôts. Donc c'est sûr que lui peut vous présenter une CAF, des résultats nets comptables beaucoup plus élevés s'il augmente les impôts des Appelous. Pas de problème.

« Mais on sera tous d'accord pour dire, regardez, comme mon beau tableau, il est beau, regardez le chiffre qui est en bas de la colonne, il est super positif, et tout, c'est génial. Mais nous, on a pris un autre axe politique. Mais quand vous avez pris l'axe politique de faire la ville du low cost, de rien faire en termes d'investissement ou pas grand-chose, et de garantir des tarifs bas à tout le monde, vous aurez de la merde, mais au moins la merde, elle ne vous coûtera pas trop cher. Bon, soit ça, c'était votre souhait à vous, nous, notre souhait, il est différent. Effectivement, qu'on a dégradé un peu les comptes, on a dégradé l'endettement. On a un endettement qui est beaucoup plus élevé, un taux de recours de l'emprunt qui est beaucoup plus élevé qu'avant. Mais c'est un choix politique, parce qu'on n'a pas voulu aller prendre dans la poche des Appelous.

Ce n'est pas plus compliqué que ça. Donc, quand vous avez une politique ambitieuse, que vous voulez lancer des beaux projets pour votre commune, pour les Appelous de demain, et ça me fait plaisir de voir de la jeunesse dans la salle, et quand vous voulez lancer des travaux, des projets structurants pour ces nouvelles générations, pour que ceux qui sont là demain, ils n'arrivent pas un matin avec de l'eau marron dans les robinets, par exemple, et qu'il faut lancer des investissements massifs sur les réseaux, comme l'a dit Loïc tout à l'heure. Quand on veut un accès à la culture, parce qu'aujourd'hui on ne se comprend plus, et qu'il y a des problématiques où on n'arrive plus à se comprendre, quels que soient les lieux où l'on habite, quelles que soient nos origines, je trouve qu'une Médiathèque, c'est un lieu où on peut se comprendre, où tout le monde se rassemble. C'est un lieu de savoir et c'est un lieu où l'on apprend, c'est un lieu où l'on apprend aussi des valeurs républicaines et c'est bien d'avoir des projets structurants comme ça. Moi, je dis que pour Firminy, c'est primordial.

Vous nous parlez du rayonnement de la ville. Je n'étais pas plus tard qu'il y a quelques jours avec un car de coréens qui venaient visiter le patrimoine Le Corbusier. On est revenu d'ailleurs, vous avez entendu, c'est terrible la Ville, c'est le déclin, c'est l'image que vous donnez de votre ville. Nous, on préfère valoriser. Mais enfin, ça c'est une différence qu'il y a entre nous. Mais n'empêche que ce bus de Coréens, en plus, dans le territoire, je dirais, de « non-droit du QPV », de Firminy Vert, je peux vous dire qu'ils se sentaient super en danger, ils se sentaient tellement en danger qu'ils se sont fait des concours de selfie devant l'église Le Corbusier et tout ça. Les coréens n'avaient pas l'air de trembler, ils ne se disaient pas : qui va m'égorger, qui va venir m'agresser ? Donc tout va bien, même sur la politique de sécurité la ville rayonne. On est revenu sur des chiffres de fréquentation du corbusier qui sont au-delà de ce qu'on avait avant le Covid. On en est pratiquement à 25 000 visiteurs par an, alors qu'avant Covid, on en était entre 20 000 et 23 000. » Il trouve que lorsque les élus d'opposition parlent du commerce, Laëtitia (GUILLLOT) l'a un petit peu évoqué, c'est la quatrième dimension. Il indique qu'ils font face à une mondialisation effrénée, des SHEIN et toutes ces grandes plateformes chinoises qui viennent s'installer en France. Ils ont des centres-villes qui sont en train de chuter complètement. Lorsqu'ils vont dans les zones pavillonnaires, il remarque qu'il y a quatre boîtes Amazon devant chaque porte d'entrée. « Et vous êtes en train de nous dire que le centre-ville de Firminy se dégrade ? Mais moi, je vois des commerces installés, je vois des gens qui y croient. On n'a pratiquement plus un commerce disponible sur la grande rue. Allez dans les villes comme Firminy, les villes de la même taille. On en connaît deux ou trois dans le secteur, dans des zones qui ressemblent un peu à Firminy. Je pense notamment à nos voisins du Gier qui ont des morphotypes un peu similaires à Firminy. Je pense même à nos voisins du Forêt qui ont des morphotypes un petit peu similaires à Firminy, avec un peu plus élevé en termes de CSP, de revenus moyens par habitant comme la Ville de Saint-Just-Saint-Rambert, 17 000 habitants. On peut se comparer là, du coup, c'est le même nombre d'habitants. Mais allez-y dans les centres-villes de ces communes, on n'a rien à leur envier. Bien au contraire, on a un centre-ville où on a encore du prêt-à-porter, de la parfumerie, de la restauration. Après, on a tous les services qu'on a, tout le monde, les pharmacies, les banques, les assurances. Mais on a un centre-ville qui est vachement bien achalandé. Et on a des commerçants qui se battent tous les jours. Et vous, vous faites que dire : Ca se dégrade, c'est dégueulasse, ce n'est pas beau. Vous croyez que c'est comme ça que vous allez attirer les gens. Le rayonnement de la ville se fabrique juste comme ça par l'opération du saint esprit. Il faut le porter, il faut y croire. Et en tant qu'élus de la ville, même dans l'opposition, vous devez y croire à votre commune. Et quand je vois les discours qui sont distillés partout, par les youtubeurs sur Facebook aussi, mais c'est la dégradation. Mais moi, nous, on n'est pas comme ça. Nous, on y croit. Si vous y croyez plus, c'est votre problème. Mais nous, on y croit fortement. Et on sait que les investissements qu'on a menés seront à terme, à court terme, à moyen terme, à long terme pour certains, ils seront productifs pour le rayonnement de notre commune. Et c'est ça qu'on veut. Une différence d'ambition, j'ai le sentiment.

J'ai même entendu : « la Cité des Aînés, ce n'est pas pour nous à Firminy. » Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? A Firminy, on n'est que des beauseignes ? On a le droit que de manger les restes des autres ?

Privé, public ? Monsieur CHARTRON, vous avez bien fait de dire ça, ça m'évoque quelque chose.

Il indique qu'il fera lire tous les courriers des familles qui se plaignent de la gestion dans le public. Il précise que ce qu'il veut, c'est que les personnes âgées dans les structures appelouses soient dans une fin de vie décente, respectueuse, qu'elles aient accès à des extérieurs, qu'elles aient accès à des bâtiments adaptés, qu'elles aient accès à des bâtiments sécurisés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. « Donc arrêtons de dire n'importe quoi. Le privé et le public, ça ce sont des grands mots, ce sont des grandes envolées lyriques, mais ce n'est pas ça qui fait que les personnes âgées sont bien ou pas bien dans leur structure, y compris pour les salariés, d'ailleurs. Parlons-en des agents. Aujourd'hui, ils travaillent dans des bâtiments qui ne sont plus du tout adaptés à ce style de remarques. »

Il rappelle que le projet de la Cité des Aînés est bien sûr validé et suivi par toutes les tutelles, le Département et l'ARS principalement, et indique que lors du dernier Comité de pilotage, il a demandé à l'ARS de lui fournir un écrit. Si un des responsables régionales de l'ARS le dit, c'est qu'ils le pensent, c'est qu'il le faut, c'est la réalité. Il annonce donc ce soir à l'assemblée que les autorisations d'agréments au niveau de la création d'un bâtiment sanitaire, qui sont bien sûr validés par l'ARS, pour le Mail, c'était terminé. « La personne m'a dit : « Heureusement que vous avez anticipé la problématique parce qu'on vous retirait notre autorisation sur le Mail. C'était décidé au sein de l'ARS et ce qui nous a exhortés à sursoir à cette décision c'est parce que justement vous aviez le projet de la Cité des Aînés et qu'on s'est dit : enfin ils ont trouvé une solution donc on ne va pas leur mettre cette épée de Damoclès sur la tête. On va les laisser aller jusqu'au bout de leur projet. » Et d'ailleurs, il indique que l'ARS, le Département, toutes les structures d'autorisation de tutelle ont bien sûr validé les deux bras levés de leur projet. Il me semble qu'à l'ARS, ce ne sont pas des chancres de la privatisation ou autre chose. Mais ils ont bien vu que c'était ça ou rien. Ce qu'il est en train de leur dire, c'est une réalité c'est-à-dire qu'ils perdraient l'autorisation sur le Mail.

Marc PETIT répond que c'est du délire...

Julien LUYA : « Vous décidez de faire de l'enfumage en criant, tout ça, mais en attendant, cette réalité, elle existe. C'est que le Mail, c'était terminé. Donc je ne sais pas, peut-être que vous avez de la place chez vous,

peut-être que M. PETIT à La Vaure, là-haut, a un peu de place, il aurait pu prendre des résidents du Mail. Mais en attendant, ce n'est pas un délire. Monsieur PETIT, vous nous avez traité de tous les noms. Est-ce que vous m'avez entendu dire quoi que ce soit ? Je ne vous attaque pas. Mais comment ça, je vous attaque ? Je ne vous attaque pas, je vous amène simplement un élément. Non, mais je ne vous remets rien du tout parce que je suis en train de parler déjà d'une part. Non, Monsieur PETIT, vous n'avez rien à répondre puisque dans la réunion que je suis en train de citer, vous n'y étiez pas, donc je ne vois pas ce que vous pourriez nous dire par rapport à ça, et j'ai demandé à l'ARS de nous fournir un écrit. Quand j'aurai cet écrit, je vous le produirai. Mais je peux dire, à la limite, ce n'est pas de votre faute. C'est simplement de dire que l'ARS, de toute façon, avait décidé de ne plus prolonger l'autorisation d'exercer une profession liée à l'aspect sanitaire au Mail parce que ce n'est pas possible de faire une résidence senior dans un bâtiment de 17 étages. » Il fallait qu'ils bougent et trouvent une solution. Et il trouve que de l'avoir anticipé, ça leur a permis de le faire sans être mis sous l'épée de Damoclès et sous l'urgence de devoir replacer 80 personnes sans savoir où ils allaient les mettre, parce que l'ARS n'aurait plus donné l'agrément pour le Mail. Ce n'est pas bien plus compliqué que ça dans le fond.

Anne-Sophie PUTOT répond que ça aurait pu anticiper un projet public.

Julien LUYA propose de passer au vote après ce débat qui a été intéressant. Il voit ceux qui essayent de valoriser ce qui est fait.

Anne-Sophie PUTOT lui indique que l'autosatisfaction au rabais.

Julien LUYA lui demande de couper son micro. Il rappelle que suite à de la présentation du DOB, il y a une interaction de l'opposition qui dit ce qu'elle a à dire. Son équipe les a laissé s'exprimer, longuement. Tous ont quasiment parlé. Alors qu'à une époque, il y avait qu'une personne qui parlait dans chaque groupe. Là tous se sont exprimés. Ils ont répondu donc il ne voit pas où est le problème après plus d'1h15 de débat sur le DOB.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX
26 VOIX POUR
7 CONTRE

4. DCM_20251202_04 - Budget Ville – Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 [N. GIL]

Considérant que jusqu'à l'adoption du Budget primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, le Maire est autorisé d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir sur le Budget principal de la Ville 2026, les crédits aux imputations budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Détail	Montant
20	2031	Frais d'études	100 000,00
20	2033	Frais de publicité	5 000,00
20	2051	Licences, logiciels	20 000,00
21	2111	Acquisition terrains nus	25 000,00
21	2121	Achat d'arbres	5 000,00
21	2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00
21	2138	Autres constructions	25 000,00
21	2158	Installations, matériels et outillage	5 000,00
21	21828	Autre matériel de transport	20 000,00
21	21838	Autre Matériel informatique	10 000,00
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00
21	21848	Autre matériel de bureau et mobilier	5 000,00
21	2188	Diverses acquisitions	50 000,00

23	2312	Travaux sur terrain	20 000,00
23	2313	Constructions	500 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage	50 000,00
23	2318	Autres immobilisations corporelles	200 000,00
23	238	Avances et acomptes	20 000,00
204	20422	Versement de subventions	15 000,00
TOTAL			1 085 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider, mandater, avant le vote du Budget Primitif 2023 du Budget principal de la Ville, les dépenses d'investissement telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 085 000 €.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

Julien LUYA demande à Nathalie GIL de répondre au questionnement de Mme PUTOT à la suite de la présentation du DOB. Il s'est également posé la même question : « Est-ce qu'il ne faudrait pas laisser l'opportunité à notre équipe, si elle est réélue, ou à une autre équipe, si elle est élue à notre place, de faire son propre budget. Globalement, il faut être sacrément fort, parce que ça veut dire qu'entre les élections et la date limite de fin d'établissement d'un budget, il n'y a 15 jours. Donc ça veut dire qu'une équipe nouvellement élue, qui doit quand même prendre un peu possession des lieux, on n'arrive pas, le lendemain, boum, on vote un budget en faisant cela en 15 jours. Très clairement, moi, ça me semblait très compliqué.

....

Non Mme PUTOT, vous mettez un élément sur la table. Je vous apporte une réponse. Je ne vais pas vous redonner pour que je vous réponde. »

Ca leur semblait donc très compliqué. Du coup, c'est pour cela qu'ils se sont orientés sur ce choix avec la possibilité, comme l'a dit M. CHARTRON tout à l'heure, pour l'équipe nouvellement élue d'agir par décision modificative, d'annuler ce qu'elle a envie d'annuler, de mettre d'autres choses à la place. S'adressant à Mme PUTOT : « Dans votre sens, je me disais que ça serait quand même mieux. Ça me semble très compliqué dans la réalité des faits. Je sais que vous êtes meilleure que les autres. Mais il n'empêche que c'est très compliqué de voter un budget en 15 jours quand vous déboulez et que vous ne connaissez rien. Il faut déjà avoir la maîtrise des choses. »

Nathalie GIL indique qu'ils ont longuement débattu. Ils ont également concerté les équipes qui leur ont dit qu'effectivement, 15 jours pour eux, c'est lourd. Donc ils ont opté pour la solution qui était la plus simple pour tout le monde et pour l'équipe qui arrivera après et pour l'équipe qui travaille en interne, les agents. C'est pourquoi ils ont fait un budget à l'identique, sans continuité, sans proposer de nouveaux projets ce qui est normal puisque personne ne sait pas qui sera l'équipe suivante. Donc c'est dans la continuité et l'équipe qui arrivera ensuite fera une DM. Elle ne voit pas où est le problème !

Julien LUYA répond à Mme PUTOT suite à leurs échanges sur la gestion publique-privée qu'elle agit selon des principes, la démocratie, le service public, etc... Mais lorsque ça se confronte à une réalité, à Firminy, comme ailleurs, les principes qu'ils ont, qui forment leur conviction car ils ont tous des principes et des convictions, à un moment donné, ces principes et ces convictions, il faut les mixer avec une réalité, avec les agents.

« Vous nous parlez tout le temps des agents qu'on aurait pressurisés, anéantis, etc... Justement, ce sont ces propres agents qui nous disent : « Pour nous, vous n'imaginez même pas, c'est 15 jours de boulot non-stop, sans dormir, parce qu'on ne vote pas un budget qui s'étale sur le travail sur plusieurs mois. C'est sûr que si vous le resserrez en 15 jours, ce sont les agents qui trinquent derrière, qui vont devoir réaliser un exploit. Et donc, ils se sont dit que c'était mieux pour tout le monde. L'équipe, ce qui arrivera, pourra faire des décisions modificatives et elle ne sera pas gênée dans son action. Et en même temps, on ne pressurise pas nos agents pour qu'ils puissent travailler sereinement et dans des conditions acceptables. »

5. DCM_20251202_05 - Budget Ville – Décision Modificative n°1 – Maquette budgétaire [N. GIL]

Vu la délibération n°DCM_20250408-06 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif de l'année 2025,

Considérant que les décisions modificatives sont des délibérations qui permettent des réajustements aux autorisations budgétaires initiales,

Considérant le contexte de multiples crises et ses nombreux impacts,

Considérant les besoins observés sur le budget de la Ville et notamment les revalorisations gouvernementales relatives aux traitements des rémunérations des agents communaux,

Et vu la maquette de décision modificative de budget n°1 telle que rapportée en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la Décision modificative n°1 pour le budget 2025 de la Ville telle que rapportée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS.

Ressources Humaines – Relations Sociales

6. DCM_20251202_06 – Mise à jour du Régime Indemnitare Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents de la Ville de Firminy [E. SUZAT GIULIANI]

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2025 et du 17 novembre 2025,

Considérant le décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 a instauré pour les fonctionnaires d'Etat un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). L'ensemble des corps de l'Etat ont appliqué, sauf exception, au plus tard au 31 décembre 2019, le champ d'application de ce nouveau régime indemnitaire,

Considérant qu'en application du principe de parité entre les fonctions publiques prévu à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales ont été tenues de transposer ce nouveau dispositif indemnitaire par délibération de leur assemblée délibérante, après avis de leur Comité Technique,

Considérant qu'en 2019, la Ville de Firminy a conduit la réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la Ville de Firminy. Le Conseil Municipal de Firminy a délibéré sur sa mise en œuvre le 23 septembre 2019 pour les cadres d'emplois éligibles, puis une première actualisation est intervenue le 14 octobre 2020,

Considérant la délibération d'actualisation en date du 14 octobre 2020,

Considérant la délibération d'actualisation en date du 28 mai 2024,

Considérant que le régime indemnitaire, dit « RIFSEEP », est composé de deux volets :

- Une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) dont le montant est fixé, par catégorie A B C, selon le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées par chaque agent ;
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, basé sur l'entretien professionnel annuel (EPA) réalisé pour chaque agent par l'agent N+1 du service dans lequel il est affecté.

Considérant que le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par décret. Le RIFSEEP ne peut donc pas se cumuler avec l'IAT, l'IFTS, l'IEMP, etc...et à vocation à se substituer à l'ensemble de ces primes,

Considérant que sont toujours exclus du dispositif les cadres d'emplois suivants :

- Policier municipal,
- Sapeur-pompier professionnel,
- Professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Considérant que le RIFSEEP est exclusif de toutes primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par l'arrêté du 27 août 2015, pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Considérant que Le RIFSEEP ne peut donc pas être cumulatif avec les primes de même nature (l'IFTS, la PSR, la PFR, l'IAT, l'IEMP, l'ISS), mais qu'il a vocation à se substituer à elles,

Considérant qu'il convient d'actualiser et de mettre à jour le RIFSEEP, afin de rationaliser et de simplifier le paysage indemnitaire dont bénéficient les agents de la Ville de Firminy.

Considérant les échanges avec les services de la Préfecture de la Loire qui ont validé sur un plan réglementaire les contenus mentionnés dans l'ANNEXE N°1,

Considérant le projet d'Annexe N°1 tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications et compléments apportés au Régime indemnitaire RIFSEEP des agents de la Ville de Firminy, et figurant en Annexe N°1 du présent projet de délibération.

Suite à la présentation d'Eveline SUZAT GIULIANI, Anne-Sophie PUTOT indique que les dates des CST sont erronées. Il n'y a pas eu de CST le 13 mai mais un le 5 mai au cours duquel le RIFSEEP n'a pas été présenté. Et ce n'est pas le 17 novembre, mais le 13 novembre, où les organisations syndicales ont voté contre. « Ce serait bien de remettre les choses en place, puis ça serait peut-être bien de redemander l'avis des OS, non ? »

Marc PETIT indique que son équipe pensait que ce dossier, franchement, serait retiré de l'ordre du jour. Celui-ci, comme l'ensemble des autres dossiers, concerne la protection sociale réglementaire et puis aussi sur le règlement interne au niveau la Police Municipale, parce qu'il y a eu ce CST, en novembre, peu importe la date. Il y a eu un CST en novembre où l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre. Et donc, de fait, vous avez réuni de nouveau un CST qui s'est tenu apparemment hier. Et lors de la manifestation, les représentants syndicaux leur ont dit que vous avez pris la décision ensemble de reporter le CST. Donc, le CST n'a pris aucune décision.

Et donc, de fait, les décisions seraient reportées. Il ne comprend plus. Et là, vraiment, en termes de dialogue social, ce n'est pas possible si les représentants syndicaux ont le sentiment que prochainement, ce dossier va être remis à l'ordre du jour, passer en force comme ça. Il ne veut pas leur donner de conseil, mais ce n'est surtout pas à faire, non mais vraiment. Alors sur ce dossier au-delà du fait qu'il y a eu ce report qui a été décidé, il constate que même sur le contenu, ça pose problème en plus. « Vous le savez bien, c'est par rapport au 13e mois. Ils sont très attachés. Vous nous avez évoqué en commission la décision de la Préfecture. Après s'être renseigné auprès d'autres centres de gestion, en fait, tout dépend de la date de la décision, quand est-ce qu'elle a été prise, et notamment si elle a été prise avant 28 janvier 1984. On peut garder nos 13e mois. J'ai là une décision sous les yeux d'un centre de gestion. Vu l'importance, on vous demande de le reporter, ce qui paraîtrait vraiment le plus sage.

Evelyne SUZAT-GIULIANI s'étonne des propos de M. PETIT sur le dialogue avec les organisations syndicales et répond que le CST a eu lieu le 13 novembre 2025. Il a duré exactement cinq heures et demie. Ils ont commencé à 9h du matin et ont terminé à 13h30 avec les organisations syndicales que sont l'UNSA et la CGT, la CFDT refusant de siéger parce qu'en effet, ils ont des problématiques de lien avec les autres syndicats. L'ensemble des points qui ont été présentés, pas seulement le RIFSEEP, mais tous les points qui ont été présentés, les élus qui siègent à ses côtés à ce CST peuvent en témoigner, ils ont voté contre, c'est-à-dire qu'ils ont voté contre, contre le RIFSEEP, ils ont voté contre le point suivant qui concerne l'augmentation de l'aide aux salariés par rapport à leur prévention. Les syndicats ont voté contre l'ensemble des points, y compris contre éventuellement les week-ends prolongés qu'ils avaient décidé d'offrir, etc.

En effet, un autre CST a été mis en place le 1er décembre, hier, c'est-à-dire entre le 13 novembre et le 1er décembre, il y a 17-18 jours, 18 jours d'écart entre les deux. Donc tous les dossiers avaient bien été envoyés et remis. Et hier, ils ont décidé d'arrêter la séance, car les organisations syndicales leur ont reproché d'avoir envoyé la convocation pour le CST trop tôt. « Ils nous ont demandé d'annuler ce CST parce qu'ils ne

donneraient pas de réponse sur les différents points. Donc je suis désolée. L'important pour moi à l'heure actuelle, ce sont les employés, c'est l'ensemble de nos salariés, qui ont en effet un RIFSEEP qui est en train de se mettre en place et qui va profiter à des agents qui sont contractuels sur lesquels il faut absolument qu'on ait une délibération rapide de façon à ce que tout puisse se mettre en place au niveau de leur fiche de paie. Concernant la prime de fin d'année, la prime de fin d'année, en effet, c'est quelque chose qui date de 88. La Préfecture a demandé de retrouver les documents qui validaient cette prime de l'époque. Pas de documents. Après, c'est vrai qu'il n'y avait pas d'archivistes non plus. Il n'y avait pas d'archives non plus de prévues pour garder l'ensemble de tous ces documents depuis de nombreuses années. Voilà. Donc, en effet, on travaille là-dessus. »

Elle explique donc à la population, à la presse et aux personnes qui sont présentes que cette prime de fin d'année ne va pas du tout être supprimée contrairement au bruit qui court partout. Cette prime d'année va être intégrée à l'intérieur du RIFSEEP et en effet aucun impact sur le salaire annuel des agents. Bien ou pas bien ce sont les obligations légales et c'est la loi et c'est ce que font toutes les communes et toutes les collectivités en ce moment.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
26 VOIX POUR
6 CONTRE,
1 ABSTENTION.

7. DCM_20251202_07 – Tableau des effectifs Ville – Emplois non permanents – Année 2026 [E. SUZAT GIULIANI]

Considérant qu'en application de l'article L332-23 du Code Général de Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ou un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que les recrutements pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Considérant que les recrutements pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Considérant le tableau récapitulatif des emplois non permanents pour l'année 2026 ci-dessous :

Tableau récapitulatif des emplois non permanents – Année 2026				
Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Agent recenseur	Adjoint administratif IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon + prime de 100€ brut en fin de contrat si le nombre de FLNE est inférieur ou égal à 2% du nombre total de logements à enquêter par l'agent et inférieur à 4% si l'agent recense un grand ensemble. Dans le nombre final de fiches de logements non enquêtés ne seront pas pris en compte les refus catégoriques des personnes recensées	2 postes à temps complet soit 35 heures 2 postes à temps non complet soit 20 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026	4

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Secrétariat, comptabilité, accueil et renseignements des usagers, recensement	Adjoint administratif IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	4
Hygiène, entretien et sécurité des bâtiments, installations municipaux et missions parc auto	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	8
Surveillance de la voie publique et des équipements de la ville	Adjoint technique IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Distribution, service et entretien des locaux de restauration collective, cuisine, catering	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	5
Entretien des parcs et jardins	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des espaces publics, propreté urbaine	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	3
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Année scolaire	4
Auxiliaire de puériculture, assistant d'accueil petite enfance	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 5 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Nageurs Sauveteurs diplôme BNSSA	Opérateur des APS IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Maîtres-Nageurs Sauveteurs diplôme BEESAN (ou équivalent)	Educateur des APS 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 9 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Gestion administrative et financière, participation à la rédaction d'actes juridiques, élaboration et réalisation d'actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif	Rédacteur IM entre le 1 ^{er} et le 9 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Enquêtes, contrôles et mesures techniques, encadrement de personne, gestion de service, élaboration de projet de travaux neuf ou d'entretien	Technicien IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Encadrement d'un service, conception, élaboration et mise en œuvre des politiques décidées par les élus	Attaché IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Accueil, animation et encadrement dans les centres sociaux ou/et à la crèche	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Animateur diplômé de centre aéré avec BAFA, BASE, BAPAAT et expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier de 55€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	10
Animateur de mini camp avec BAFA, BASE, BAPAAT et expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier de 57.59€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Aide animateur avec BAFA en phase de validation ou expérience professionnelle de deux ans dans l'animation	Adjoint d'animation Forfait journalier de 49€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	15
Aide animateur sans BAFA en phase de validation ou expérience professionnelle de deux ans dans l'animation	Adjoint d'animation Forfait journalier de 43€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	10
Animateur avec BAFD, expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier : 62 €	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2
Animateur diplômé de centre aéré avec BAFA, BAPAAT, BPJEPS et BEATEP expérience professionnelle dans l'animation secteur Jeunes	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon IM	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	7

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Enquêtes, contrôles et mesures techniques, encadrement de personne, gestion de service, élaboration de projet de travaux neuf ou d'entretien	Technicien IM entre le 1er et le 8ème échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Entretien et plantation des espaces verts, conduite d'engins, arrosage	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon au 3ème échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	6
Maintenance des Bâtiments, Sécurité et Accessibilité	Agent de maîtrise IM du 1 ^{er} échelon au 4ème échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Culture - Animations	Adjoint du patrimoine	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1
Médiateurs sociaux de proximité (adultes relais dans le cadre du contrat de ville, dispositif co-financé par l'Etat)	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	2

(*) : Le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés sur une période donnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la création des emplois de non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 et sur la période scolaire pour le personnel travaillant dans les écoles,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon déroulement des services municipaux.

Anne-Sophie PUTOT indique que, comme à chaque fois que ce tableau est présenté, elle est désolée mais il y a encore quelque chose qui me choque. Alors elle sait que dans beaucoup de communes, c'est quelque chose de courant. Elle pose la question à l'assemblée s'il connait le montant du SMIC par jour.

Monsieur le Maire indique qu'il est payé en dessous du SMIC.

Anne-Sophie PUTOT constate que personne n'est payé au SMIC et qu'ils ont bien de la chance.

Elle répond à Monsieur le Maire qu'avec le cumul, elle lui demande de ne pas exagérer parce que tenir des propos comme ça, c'est un peu méprisant pour les gens qui touchent le SMIC de rigoler sur des sujets comme ça. « Vous faites de l'humour sur quelque chose qui n'est pas drôle du tout. »

Elle indique que le montant du SMIC par jour est de 70 € par jour et pour les animateurs diplômés BAFA, 55 € par jour. Il s'agit d'animateurs de mini-camp avec BAFA pour lesquels ce n'est pas une journée de 8 heures, ce sont des journées avec des amplitudes horaires beaucoup plus importantes parce qu'il y a des réunions à la fin des journées de mini camp. La nuit, s'il y a des enfants malades, il faut se lever. Enfin voilà, on parle quand même d'amplitude horaire importante pour 57,59 euros la journée, alors qu'ils passent 24 heures sur 24 avec les enfants qui leur sont confiés. Je suis désolée. Et encore elle ne s'arrête pas là, en précisant qu'un aide animateur avec BAFA en cours ou sans BAFA, le montant tombe jusqu'à 43 euros par jour, soit presque à la moitié du SMIC. Alors, elle sait que légalement, ça passe parce que le secteur de l'animation est un secteur très mal reconnu. Ce sont des gens à qui on confie nos enfants. Donc elle pense qu'il faudrait quand même mener des pistes de réflexion sur ces salaires qui, pour elle, elle est désolée, il y a d'autres communes encore voisines, elle le répète, qui ne les payent pas à ce tarif-là. Ils les payent au-dessus de ça, pas tout à fait au SMIC, mais ils essayent de s'en rapprocher.

Beatrice MOUNIER lui répond qu'ils peuvent comparer avec les communes voisines, sauf que dans la Loire, il y a trois centres sociaux municipaux, dont deux à Firminy. Ils n'ont pas les mêmes grilles, et deux centres sociaux municipaux, c'est un coût exorbitant pour une collectivité. Et ce n'est pas la collectivité qui supporte le coût des centres sociaux dans les autres communes.

Julien LUYA indique que quand les choses sont replacées dans leur contexte, ils comprennent bien. Privatiser aussi, c'est ça. « Arrêtez, après on va dire qu'on va privatiser les centres sociaux. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

8. DCM_20251202_08 – Mise à jour du tableau des effectifs Ville [E. SUZAT GIULIANI]

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les avancements de grade, promotions internes, réorganisations de services, mobilités et départs à la retraite, ainsi que leurs remplacements, ou encore pour modifier le temps de travail, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en procédant à la modification et aux créations des postes suivants :

N° poste	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Quotité de travail du poste	Motif de modification	Ouverture aux contractuels
Gestionnaire RH	Administrative	B	Rédacteur	36h30	Montée en compétences des gestionnaires RH dans le domaine de la politique de Formation continue des agents	Oui
Chargé de liaison et médiation santé (Maison de santé pluriprofessionnelle)	Administrative	C B	Adjoint administratif Rédacteur	35h00	Montée en compétences sur des postes dans l'environnement médico-social et droits des usagers	Oui
Coopérateur CTG Vallée de l'Ondaine	Administrative	B B A	Animateur Rédacteur Attaché	35h00	Pratique du travail en réseau des partenaires et dans la conduite de projets stratégiques de territoire	Oui

N° poste	Filière	Cat	Grade	Quotité de travail du poste	Motif de création	Ouverture aux contractuels
Agent d'accueil et Régisseur principal	Administrative	B	Rédacteur	35h00	Assurer l'accueil du public et la régie principale de recettes de la piscine	Oui

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification et les créations d'emplois au tableau des effectifs de la collectivité telle que mentionnée ci-dessus.

Julien LUYA indique que c'est intéressant de revaloriser tous ces agents en interne qui sont dans la difficulté physique, parfois, psychologique. Son équipe essaie de leur trouver des solutions avec des formations adaptées et puis, ensuite, des postes qu'ils essayent de leur proposer au sein de la Collectivité. « Et c'est aussi comme ça qu'on peut gérer de manière vraiment proche des salariés. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

9. DCM_20251202_09 – Participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire (PSC) de ses agents – hauteur de la participation [E. SUZAT GIULIANI]

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance ;

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Considérant que la protection sociale complémentaire est un des dispositifs clés de la politique sociale des employeurs publics territoriaux ;

Considérant que la protection sociale complémentaire comprend deux risques distincts :

- ✓ Le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé)
- ✓ Le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie maintien de salaire).

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2024, la participation financière des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative ;

Considérant que cette participation devient obligatoire :

- ✓ Pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 50% du minimum brut mensuel à hauteur de 30€.

Considérant que pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

- ✓ Opter pour la procédure de labellisation : en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été au niveau national labellisé. La liste des contrats et règlements labellisés est accessible sur le site des collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/protection-sociale-complementaire>
- ✓ Opter pour la convention de participation : après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la réglementation. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité. La convention est conclue pour une durée de 6 ans, avec un seul opérateur par type de risque.

Considérant qu'en application des articles 23 et 24 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, la participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent ;

Considérant que le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle ;

De ce fait, et dans le cadre de l'obligation de prévoir une participation de la collectivité pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- ✓ Sur le montant de participation de la collectivité à la complémentaire santé de ses agents

Considérant que 210 agents (Ville et CCAS) adhèrent aujourd'hui au contrat collectif facultatif proposé par la collectivité ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en matière d'action sociale, la collectivité a fait le choix de revaloriser la participation au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire;

Il est proposé pour l'instauration de cette participation au risque santé :

Un montant mensuel de participation financière à hauteur de **18€ brut par agent**, sans que ce montant ne puisse être supérieur au montant de la cotisation de l'agent.

Ce montant mensuel de participation financière sera versé chaque mois au bénéfice de l'agent et apparaîtra comme tel sur son bulletin de salaire ;

Et vu l'avis consultatif du Comité Social Territorial de la Ville et du CCAS de Firminy du 13 novembre 2025;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les conditions d'octroi et le montant de participation financière de la collectivité alloué aux agents de la Ville de Firminy à compter du 1^{er} JANVIER 2026,

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS.

II. PÔLE DES SOLIDARITES ET CCAS

10.DCM_20251202_10 – Saint-Etienne Métropole - Projet de Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2026-2031 – Signature de la Commune [E. SUZAT GIULIANI]

Considérant que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) constitue le document de référence pour les partenaires contribuant à améliorer l'accès au logement des demandeurs de logements sociaux dans une logique d'équilibre social dans le parc social et ce, aux différentes échelles territoriales. Elle répond pleinement aux orientations le Programme local de l'habitat en intégrant la nouvelle géographie prioritaire du Contrat de ville métropolitain « engagements quartiers 2030 ». Elle prend en compte le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Considérant qu'elle est arrivée à terme, Saint Etienne Métropole a établi un bilan et procédé à l'élaboration d'un projet d'une nouvelle CIA pour la période 2026-2031. Ce travail est le résultat d'une démarche partenariale qui a associé l'Etat, les réservataires dont les communes, le Département, les bailleurs sociaux et l'AURA HLM, Action logement, la CAF, les associations œuvrant dans les champs de l'accès et le maintien au logement mais également de l'information au logement...

Considérant que la CIA a pour finalité de fixer, en tenant compte de l'occupation sociale du parc des organismes HLM, de favoriser la mixité sociale dans l'ensemble de ce parc. Elle est structurée autour de 4 orientations qui se déclinent en objectifs et actions :

- Porter une attention particulière aux quartiers de la Politique de la ville avec des objectifs d'attribution fixés pour et hors des quartiers prioritaires du Contrat de ville selon les ressources des ménages ;
- Favoriser la mise en œuvre du droit au logement dans une logique d'équilibre territorial avec des objectifs d'attribution pour les publics prioritaires ;
- Proposer des modalités de relogement des ménages dans le cadre des opérations de renouvellement urbain portant sur la coordination et l'accompagnement au relogement dans le cadre de ces opérations.
- Améliorer la connaissance de la demande des attributions et de l'occupation du parc social.

Considérant que la CIA fixe pour une durée de 6 ans la répartition des objectifs d'attribution répartis entre les bailleurs sociaux et définit les actions concourant à l'atteinte des objectifs.

Considérant que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de SEM est signée par l'Etat, Saint Etienne Métropole, le Département, les réservataires de logements sociaux (communes, Département...), la CAF, l'EPASE, l'AURA Hlm, la SFHE, Action Logement, CAP Métropole. Les autres communes seront également invitées à la signer en particulier celles ayant du patrimoine HLM.

Considérant que la Conférence Intercommunale du Logement, co-pilotée par l'Etat et la Métropole, est l'instance de pilotage de la politique de peuplement de la métropole. Elle suit et évalue la CIA et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et de l'Information des Demandeurs (PPGDLSID) et assure la cohérence de l'ensemble de ces travaux. Le comité de suivi de la CIA fait le suivi technique et opérationnel du document cadre, en appui à la CIL. Cette instance partenariale permet d'échanger plus largement sur les pratiques, les difficultés et les pistes de travail engagées ou à engager.

Considérant que le projet de CIA sera présenté lors du Comité Responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDAPLHPD) du 19 novembre qui donnera son avis.

Considérant que la CIA sera ensuite soumise aux Bureau et Conseil métropolitains du mois de janvier 2026.

Considérant que la CIA prévoit également la gouvernance de la politique d'attribution de la Métropole dans laquelle la commune souhaite prendre part en qualité de réservataire de logement sociaux et de membre de droit des commissions d'attribution de logements sociaux et au titre de la politique de la ville,

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2026-2031 porté par Saint-Étienne Métropole, tel que rapporté en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- Sollicite auprès de Saint-Étienne Métropole :
 - Des garanties sur la préservation du contingent communal de réservation en nombre et en qualité
 - La clarification de la participation de Firminy dans les instances de pilotage et de suivi de la CIA
 - L'insertion d'une clause de réexamen si le cadre régional venait à évoluer significativement ;
- Mandate Monsieur le Maire pour représenter la commune dans toutes les instances liées à la mise en œuvre de cette convention, notamment la Conférence Intercommunale du Logement et le comité de suivi de la CIA, en qualité de réservataire de logements sociaux et de membre de droit des commissions d'attribution de logements sociaux et au titre de la politique de la ville ;

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un point important parce que cette convention avec la Métropole va leur permettre d'avoir une meilleure maîtrise de ce qui se passe dans les logements des quartiers politique de la ville. Quand ils regardent les deux quartiers politique de la ville de Firminy Vert et de Layat Bas-Mas, il y a quasi 90% de logements sociaux. Ça a été une grande surprise. Il pensait que dans le cadre des attributions de logements, la ville de Firminy était quand même beaucoup plus partie prenante. « Mais quand vous regardez réellement comment ça se passe, quand l'État, le 1% logement, quand le Département qui gère les familles en difficulté, quand ils ont attribué des logements et sur lesquels on n'a pas trop notre mot à dire, concrètement, le choix de la commune sur ce qui se passe dans sa commune, dans ses logements sociaux, il m'apparaît quand même assez limité. Grâce à cette convention, on va pouvoir rentrer beaucoup plus. Alors, on l'a fait déjà depuis ces dernières années où on a critiqué justement les attributions de logements sociaux pour avoir une mixité sociale, parce que le but, il est là.

Il ne faut pas créer des zones de paupérisation où on rassemble de la pauvreté sur la pauvreté. Car au final, ça ne donne jamais rien de bon. On a vu les constructions de ces quartiers périphériques et on voit bien ce que ça donne aujourd'hui. »

Donc il faut qu'il y ait une plus grande maîtrise de ce qui se passe dans les attributions de logement et cette convention va leur le permettre, va permettre aux communes de la Métropole de rentrer de manière bien plus importante dans le choix in fine de ce qui se passe. Et effectivement, Evelyne (SUZAT GIULIANI) l'a rappelé, il est primordial de travailler aussi avec le Bailleur sur cet aspect-là. Et il trouve que les perspectives qui s'offrent à eux sur les deux quartiers politique de la ville sont très intéressantes, puisqu'ils sont sur un projet de rénovation thermique et bâtiminaire majeure sur Firminy Vert. Les sommes qu'il entend, c'est autour de 40 millions d'euros qui seraient injectés par le bailleur sur Firminy Vert, pour la rénovation de plusieurs bâtiments et aussi pour le fait que certains de ces bâtiments vont être détruits. Il pense notamment sur Firminy Vert, au bâtiment de la Pâte, qui est un petit peu ciblé par Habitat et Métropole. Et c'est la même chose du côté de Layat Bas-Mas, avec des plans de rénovation et surtout des plans de déconstruction beaucoup plus importantes, notamment sur la Rue du Nord et sur la Place de la Barge.

Ce sont donc des conventions qui sont très importantes dans le cadre de la formation de l'habitat de demain sur ces quartiers politique de la ville, qui sont les quartiers un peu difficiles de la commune en termes de paupérisation.

José MENDES voudrait revenir sur le propos de M. le Maire sur notamment la mixité sur Firminy. Il ne voit pas où est la mixité pour l'instant. « Avec Jean-Paul (CHARTRON), à l'ancien mandat, on s'occupait du logement social. On a tout fait vraiment pour qu'il y ait une vraie mixité sociale. On ne voulait pas faire, vous avez appelé le mot « ghetto ». Là, sur Firminy Vert, je m'excuse... Alors, je ne sais pas qui a été le responsable des attributions de logement dans votre équipe. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'ailleurs. Mais le résultat est franchement, quand on voit la population, c'est malheureux à dire, mais il n'y a pas de mixité, pas du tout. A Firminy Vert, il faut venir un peu. Je ne sais pas si vous venez de temps en temps. Non, mais moi, je parle de mon quartier que je connais par cœur. Et vous parlez de mixité sociale. Franchement, M. LUYA, cette mixité, elle n'existe pas. C'est flagrant. Peut-être que vous avez d'autres informations. Nous, c'est le vécu qu'on a. Il n'y a plus de mixité comme il y avait avant. Merci. »

Danielle GIBERNON indique qu'on le voit quand on va à la sortie des écoles.

Evelyne SUZAT-GIULIANI interroge Mme GIBERNON : « Vous voulez dire quoi à la sortie des écoles, Madame GIBERNON ? Il faut aller à la sortie des écoles pour voir quoi ? »

Julien LUYA lui indique que les propos racistes sont répréhensibles par la loi.... Ce n'est pas raciste.... »

Eveline SUZAT GIULIANI : « Ça craint ! Ça craint ! Vous vous attaquez aux personnes....

Julien LUYA : Et oui, vous savez vous en voyant les personnes si elles sont riches ou pauvres ! Nous on n'a bien parlé de pauvreté, on n'a pas parlé de ça. Mais ça veut dire quoi : à la sortie des écoles.... C'est honteux d'entendre des choses pareilles.

Evelyne SUZAT-GIULIANI est très choquée par les mots qui viennent d'être prononcés en effet par rapport à la mixité.

Pour revenir à la question, « est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de l'attribution ? ». Ils vont faire du rétropédalage un petit peu comme d'habitude. Il lui semble qu'ils le font régulièrement sur les conseils municipaux.

Elle indique que les commissions d'attribution qui avaient lieu du temps de l'OPH de Firminy ne sont pas les mêmes commissions d'attribution qui ont lieu avec Habitat Métropole. A l'époque, pour avoir été élue aussi de 2001 à 2008, elle connaissait bien le système des attributions qui n'était parfois pas toujours très juste non plus. En fait on positionnait un petit peu qui on voulait où on voulait et ça a perduré, n'est-ce pas longtemps ? « Non, ne faisons pas les étonner par rapport à tout ça ! »

Elle veut juste revenir sur le principe : Au sein des commissions d'attribution, en effet, à l'époque de l'OPH, il y avait le Directeur, il y avait le Président, il y avait en effet des personnes qui siégeaient aux commissions d'attribution et nous avons eu les mêmes personnes avant, sur 2001-2008.

Depuis 2020, Habitat et Métropole ne fonctionnent pas de la même façon. Ce n'est pas une commission d'attribution qui se fait comme auparavant intra muros . il y en a par commune bien sûr, mais ça n'est pas voté que par les élus de la Ville de Firminy. « Nous avons en effet un représentant au conseil d'administration de la Ville de Firminy qui est M. LE MAIRE. Et de mon côté, j'assiste au vote des commissions d'attribution, avec 7 personnes autres qui votent pour l'ensemble des communes dont Firminy et le Chambon pour le pôle de l'Ondaine. Ce n'est plus du tout la même façon de travailler

Quant au taux de mixité, tout à l'heure, José, tu as parlé des taux de mixité, qu'à l'époque, la mixité était différente. Je vous rappelle qu'à cette époque-là, il y avait, et c'était géré par la Préfecture, il y avait des taux de mixité à respecter par immeuble ou par allée. Ça, ça n'existe plus. Cela a été supprimé.

Qu'est-ce que vous appelez mixité ? On va revenir sur les mots qui viennent d'être prononcés.

Est-ce que c'est la mixité sociale ? Est-ce que c'est la mixité, la diversité ? J'allais dire, la composition des bâtiments ? Donc ces taux-là ont été levés justement pour éviter ces problématiques.

Moi, je reviendrai sur l'état du bâtimentaire qu'a abordé Julien juste avant. Nous avons un bâtimentaire au niveau d'Habitat & Métropole sur Firminy qui n'est pas attractif, mais c'est pire que ça. Quand on entend Habitat & Métropole nous dire : « Si on avait su dans l'état où on allait récupérer les bâtiments, on n'aurait pas repris dans l'ensemble de la Métropole, l'OPH de Firminy. On aurait repris toutes les autres structures, mais surtout pas l'OPH de Firminy parce qu'à l'heure actuelle, les montants qu'ils sont en train de chiffrer pour les rénovations de l'immobilier, c'est astronomique. Alors vous serez peut-être là en mars 2026, n'importe quelle personne, on verra bien, là n'est pas la problématique. Je pense que vous n'avez pas pris l'ampleur des dégâts qui s'est fait sur notre parc immobilier H & M. En effet, on est resté sur une ville low cost avec des appartements qui sont très petits, qui ne sont pas attractifs, pas isolés. Vous ne trouverez pas quelqu'un, une famille qui va vous prendre un T3 qui fait 50 mètres carrés, avec des chambres qui sont minuscules. Donc tout le travail est à faire, mais il est à faire maintenant. Vous savez, le temps que ça prend pour étudier des dossiers, vous faites partie de la fonction publique et vous connaissez ça sur le bout des doigts. Vous n'arrêtez pas de nous le dire, vous savez très bien en effet que c'est très long pour travailler sur ces dossiers-là. Je vous rappelle qu'Habitat

& Métropole était venu déjà à notre début de mandat faire une première présentation. Il me semble qu'on a eu une deuxième intervention. Je sais que, personnellement, je l'avais demandé, on aime bien que ce soit les autres qui présentent les dossiers de ce type-là pour bien montrer que ce n'est pas nous, qu'on n'est pas de mauvaise foi du tout. Mais en fait, c'est un constat qu'on fait. Habitat et Métropole, en effet, a de gros projets. En revanche Derrière, il faut trouver les financements et ils y travaillent dessus. Je reviens sur la Pâte. Ils ont eu l'autorisation de démolir maintenant, il va falloir déplacer les locataires. Donc, c'est très long. C'est sûr que la démolition de la Pâte ne sera pas faite demain. Ça s'est fait sur d'autres communes. Regarder sur la commune du Chambon-Feugerolles pour arriver à avoir des beaux travaux, ça a mis plus de 20 ans. »

Marc PETIT précise que sur la commission d'attribution, bien évidemment qu'ils sont au courant que ça se passe avec Habitat & Métropole au niveau de l'Ondaine. Lors de la commission d'attribution avec l'OPH de Firminy, il n'y avait pas que les élus d'ailleurs de Firminy puisqu'il y avait aussi à la fois les représentants des locataires. « Vous le savez bien, il y avait des représentants aussi d'autres institutions, CAF, etc., en fonction des dossiers.

Par contre, au niveau de la commission d'attribution au logement, ce qu'évoquait José, leur représentant de la ville, il ne se bat pas assez, voire il ne se bat pas. Et même des échos qu'on a par le représentant des locataires, il ne dit souvent rien. Et alors que le représentant de la ville du Chambon, je peux vous dire, il se bat. Il se bat.

Et nous, le constat, ce qu'évoquaient José et Danielle, c'est même des enseignants qui nous alertent par rapport à la mixité sociale, c'est qu'il y a des familles qui ont été accueillies, mais vraiment d'une très grande pauvreté, très très grande pauvreté. Ce n'est pas du racisme. Vraiment. Et qu'ils n'ont jamais vu ça. Et sur beaucoup de secteurs de la ville, beaucoup, beaucoup de secteurs de la ville. Et nous, à notre époque aussi, il n'y avait pas de taux de mixité sociale. Mais comme disaient José et Jean-Paul, il n'y avait pas ce taux officiellement. Mais ils se battaient dessus. On se battait dessus. C'était trop important. Trop important. Et voyez, avec leurs représentants au niveau de la ville du Chambon, ils réussissent, notamment ces dernières années, même période que vous, ça ne s'est pas dégradé pareil, pas du tout, pas du tout.

Après, sur l'état des bâtiments de l'OPH, on était bien au courant. C'est 40 millions d'euros d'ailleurs...

Mme GIULIANI, ils sont venus deux fois, comme vous ne le saviez plus bien. Je me rappelle très bien.

Et d'ailleurs, sur le montant des travaux, je l'avais même mentionné, les 40 millions d'euros hors taxes, et le représentant de l'OPH confirmait, ces 40 millions d'euros, c'était nous qui les avons obtenus grâce à la convention. Il l'a confirmé grâce à la convention CG2LS. Et ce qui est triste, vous êtes arrivés. Mais attendez, je vous la ressors. Je la ressors, c'était même dans mon programme, il y avait tout, 40 millions d'euros hors taxes prévus sur Firminy Vert et Layat Bas-Mas. Et on se retrouve 5 ans et demi après, il n'y a quasiment rien qui a démarré.

Je vous garantis, on aurait été élus, il y aurait eu plusieurs travaux qui ont démarré, bien évidemment. »

Julien LUYA indique qu'ils ont bien compris que le contexte est différent. Il reste avec un goût amer, parce que pour lui, quand il parle de mixité sociale, il parle bien évidemment de revenus. Il parle de pauvreté. Il ne dit pas : « ça se voit devant les écoles ».

« A un moment donné, il faut faire attention à ce qu'on dit. Ce sont des propos qui sont répréhensibles. Et on sait très bien ce que vous avez voulu dire. Donc, à un moment donné, assumez vos propos. Ce n'est pas une interprétation parce que moi quand je vois quelqu'un devant une école, je ne sais pas s'il est pauvre ou s'il est riche. Par contre, il y a d'autres signes qui sont plus distinctifs. Et donc ça, je trouve que c'est quand même terrible d'en arriver là.

Après, la mixité sociale est nécessaire et elle est importante pour l'avenir de Firminy. Et je rappelle d'ailleurs que les problématiques qu'on a aussi liées à la mixité sociale, ils ne se font pas qu'à l'OPH c'est-à-dire que la plupart de ces familles qui viennent sans rien, qui sont dans le plus grand dénuement, la plupart du temps, mais quand je dis la plupart du temps, 9 fois sur 10, ils habitent dans le réseau privé. Mais bien sûr que si, j'ai des chiffres à l'appui.

Donc en attendant, la réalité, elle est bien là. Donc la réalité, c'est que la plupart des gens qui viennent et qui nous posent un souci par rapport au fait qu'ils n'ont rien, qu'ils sont dans le dénuement et qu'il faut tout faire pour eux et bien ils viennent notamment la plupart du temps dans le secteur privé et donc du coup on ne le maîtrise pas. On a encore un cas qu'on va devoir traiter demain matin, où il va falloir fournir des habits, il va falloir fournir tout un tas de choses, parce qu'on a des familles qui arrivent et qui sont logées dans le privé. »

Mais bon, après, ils sont là dans la solidarité, ils essayent de faire ce qu'ils peuvent. Mais à un moment donné, c'est vrai qu'il va falloir travailler sur ces sujets là auprès de la structure sur laquelle on peut avoir de la maîtrise, c'est à dire auprès des bailleurs avec qui ils travaillent.

« Et je suis bien certain que la représentante qui est ici à mes côtés, à la commission d'attribution des logements, elle est comme tout le monde, elle essaye de faire pour le mieux pour sa commune. Elle essaie de défendre les intérêts de Firminy et de vouloir créer la suspicion par rapport à je ne sais qui qui vous aurait dit je ne sais quoi et l'amener comme ça au conseil municipal, comme si c'était des éléments avérés. Ça, c'est votre marque de fabrique. Vous faites ça depuis 5 ans. »

Beatrice MOUNIER voudrait juste faire un petit retour en arrière parce que M. PETIT a évoqué la CG2LS que « vous aviez enclenchée suite quand même en 2013 à un constat d'huissier que notre équipe avait fait, vu la vétusté des conditions de vie des habitants du Grand H. Il faut se rappeler aussi d'où viennent les choses quand même. »

Julien LUYA répond qu'il est intéressant de le rappeler. Et il rappelle pour conclure, que la CG2LS, c'est un beau sigle, mais en gros, c'est un fond de péréquation c'est-à-dire que ce sont les OPH de l'époque et les bailleurs sociaux d'aujourd'hui, les plus riches de France, donc essentiellement ceux de la région parisienne et de la région PACA qui génèrent des bénéfices, génèrent de l'argent et qui mettent au pot et que c'est les OPH qui sont les plus dégradés qui récupèrent des aides. Donc si Firminy était éligible à la CG2LS, c'est bien la preuve irréfutable que l'OPH de Firminy était dans une situation financière catastrophique. « Et d'ailleurs, je me rappelle très bien les mots du directeur de l'OPH qui est arrivé ici quand on a été élu en 2020, il a dit très clairement, l'OPH de Firminy était placée en situation de banqueroute si jamais elle n'avait pas été récupérée par Habitat & Métropole. Donc après, vous pouvez pérorer tout ce que vous voulez, mais la réalité, elle est là. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

III. Police Municipale - ASVP

11.DCM_20251202_11 – Mise à jour du règlement intérieur de la Police Municipale de Firminy [P. MADO]

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du service de Police Municipale afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment en matière de déontologie, d'utilisation des équipements, de protection des données personnelles et d'organisation du service,

Considérant que ce règlement constitue un instrument essentiel d'organisation et de fonctionnement du service,

Considérant que l'ancien règlement intérieur adopté le 31 mai 2022 est remplacé par le nouveau règlement à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Et vu l'avis consultatif du Comité Social Territorial de la Ville et du CCAS de Firminy du 13 novembre 2025;

Et vu le projet du nouveau règlement intérieur tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Abroge le règlement intérieur du service Police Municipale adopté le 31 mai 2022,
- Approuve le règlement intérieur du service Police Municipale tel qu'annexé.

Julien LUYA précise qu'il est content de l'évolution de la convention parce que c'est aussi la marque des nouvelles missions qu'ils ont confiées à leurs Policiers Municipaux. « On est sur une police municipale, bien évidemment, dont les chiffres ont évolué. On a doublé les effectifs et je ne parle même pas de notre système de vidéo. Je suis agent immobilier du CSU de Firminy. Je le fais visiter à tous les Maires, les Préfets, les Présidents de région. Il nous est envié partout.

On est sur une politique sécuritaire vraiment très forte pour les Appelous, pour la sérénité de nos habitants. Et on va poursuivre dans ce sens-là. Et cette convention, elle s'inscrit tout à fait bien dans cet esprit-là. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

12.DCM_20251202_12 - Renouvellement de la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'État [P. MADO]

Considérant qu'il y a eu lieu de renouveler la convention communale de coordination avec la Police Nationale et la Ville de Firminy,

Considérant que conformément à l'article L512-4, la Ville de Firminy est tenue de prévoir une convention communale de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat.

Considérant La convention communale de coordination est destinée à organiser et coordonner les actions de chacune des polices sur le territoire de la commune tout en préservant leurs missions.

Considérant que cette convention a fait l'objet d'une concertation approfondie entre tous les signataires permettant de définir un cadre de coopération efficace dans le respect des compétences respectives de chaque service ;

Considérant que les objectifs sont notamment la protection des bâtiments publics, la sécurisation des établissements scolaires et la préservation du cadre de vie des habitants au travers la gestion du stationnement, la sécurisation des grands événements et les contrôles communs Police Nationale/ Police Municipale.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention communale de coordination des interventions de la Police Municipale de la Ville de Firminy et de la Police Nationale, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Claire TAING indique que son équipe va voter pour, puisqu'ils sont pour la coordination entre les forces de sécurité. Par contre, elle profite de cette délibération pour demander s'il peut être fait un point sécurité. Alors, comme tous les Appelous, ils ont tous vu l'article de la tribune sur le démantèlement du point de deal de Sous Paulat et en fait il s'avère qu'ils sont deux fois plus nombreux. « Je voulais savoir où vous en étiez à ce niveau-là et aussi savoir pourquoi il n'y a plus d'ASVP qui font traverser les enfants aux écoles ? »

Patrick MADO répond que sous l'autorité de Madame la Préfète, Monsieur le procureur et le Directeur interdépartemental de la Sécurité sur la Loire, il a été mis en place des opérations de démantèlement de différents points de deal sur tout le Département et notamment à Firminy. Les services de Police travaillent conjointement, Police Nationale, Police Municipale, sur des enquêtes très longues, très fastidieuses.

« Quand vous dites ça a doublé, je vous laisse libre choix de vos propos. Les opérations demandent une mise en place de surveillance, harcèlement quotidien, c'est ce qui se fait tous les jours. La dimension qu'il faut prendre par rapport au phénomène du narcotrafic sur la Loire et notamment sur notre bassin, c'est qu'on est face à une véritable entreprise. Il faut employer les mots qui sont d'actualité. Le phénomène gangrène toutes les villes de France, grandes, moyennes, petites, y compris les territoires ruraux. Cette convention témoigne du travail en partenariat avec toutes les forces de sécurité, Police Municipale y compris. Il y a des éléments que je ne pourrais pas donner parce qu'il y a des enquêtes en cours et c'est sous le secret de l'enquête. Ce que vous voyez, vous, c'est le renouvellement des jeunes qui sont sur les points de deal. Ce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui, quand je prends le terme d'entreprise, c'est du recrutement sur des intérimaires. On a des jeunes qui viennent d'autres départements, qui sont employés à la journée, à la semaine, etc. C'est un combat incessant, un harcèlement incessant. »

Il ne peut pas donner tous les éléments, mais tous les points de deal de Firminy sont sous surveillance. Il ne peut pas dire comment, justement, parce qu'il y a des éléments qu'ils ne peuvent pas dévoiler. Ils sont une surveillance constante. Des rapports sont faits constamment de façon à monter les opérations telles que celles qu'ils ont pu voir, il y a des opérations qui se préparent, mais c'est du harcèlement tout le temps. La Police Municipale a des consignes sur des postes de surveillance, sur des passages qui sont organisés. La Police Nationale fait de même de son côté. Il y a tout ce recueil de renseignements avant de décider de mettre en place une opération de grande ampleur.

« Donc effectivement, on voit apparaître des jeunes, on a l'impression que le point de vie est là, mais chaque fois, ce sont des coups très durs qui sont portés au trafic. Il y a un gros renouvellement. Mais autant il y a de consommateurs, autant le marché perdurera. »

Aujourd'hui il l'assure, les points de deal sont sous surveillance constante de chacune des forces de sécurité, Police Municipale y compris et avant d'arriver à une opération, ce sont des semaines et des mois d'enquête. Par exemple, la presse a fait écho d'un démantèlement sur Unieux, c'est un an d'enquête et sur Firminy, c'est

pareil. Il y a des points de deal surveillance sur lesquels ils ne sont pas encore intervenus car il faut récolter des éléments pour pouvoir mettre hors d'état de nuire, pas les quelques jeunes qui sont sur les chaises de camping ou sur les chaises devant la salle, ce n'est pas ça qui intéresse. C'est un recrutement. Il y a des jeunes qui sont embauchés à la journée, les vacances scolaires.

« Je suis désolé de le dire ainsi, il y a des jeunes qu'on côtoie au collège, je dis bien collège, et qu'on va retrouver pendant les vacances scolaires sur les points de deal. Ça on le sait, mais ce ne sont pas ces acteurs-là qui intéressent les forces de sécurité. C'est ce qu'il y a derrière. Mais je vous dis, c'est du renseignement. Vous ne pouvez pas vous imaginer. C'est regarder tout ce qui rentre en véhicule, en plaques d'immatriculation, faire des recoupements, remonter des dossiers. C'est des mois et des mois d'enquête avant d'avoir des grosses opérations d'ampleur parce que faire sortir trois ou quatre jeunes sur des chaises, ça ne change rien de problème. Le problème est beaucoup plus profond que ça.

Nos agents de Police Municipale, comme ceux de la Police Nationale, ont des missions quotidiennes. Pendant leurs heures de travail, ils font remonter des informations. Il y a des rapports journaliers qui sont faits jusqu'à ce que les dossiers soient suffisamment conséquents pour que, quand on va pouvoir appréhender et interpellier les intermédiaires, voire ce qu'on appelle, ce ne sont pas les gros bonnets, parce qu'on ne les voit pas, mais les têtes de réseau. Il faut que les dossiers tiennent devant la justice. Et pour qu'ils tiennent devant la justice, il faut qu'il y ait un maximum d'éléments récoltés, que les dossiers soient suffisamment consolidés de façon à ce qu'on puisse interrompre ou mettre des coups sévères sur ces points de deal.

Sur Sous-Paulat, puisque vous venez de citer Sous-Paulat est encore en cours. Ils sont tous les jours au Mail. Ils ont encore fait une saisie des stupéfiants encore hier. Mais ce sont des opérations ponctuelles. Le gros réseau, il n'y est plus. Je cite le Mail, à la marge, il y a encore quelques dealers mais il n'y a plus la même importance qu'il y avait avant. 2 Rue de la Tour, il n'y a pratiquement plus rien. »

Il indique que c'est du travail de longue haleine, quartier par quartier, rue par rue, point de deal par point de deal.

Concernant les ASVP qui font traverser les gamins devant les écoles, ils ont mis en place un système de rotation école par école, parce que malheureusement comme cela a été rappelé tout à l'heure lors du Débat d'orientations Budgétaires, ils aimeraient bien pouvoir augmenter encore de façon plus conséquente les effectifs Policiers municipaux et ASVP.

Il précise que sur les 8 ASVP, il y en a 4 qui sont agents du Centre de Supervision Urbain et 4 qui tournent sur le terrain. Donc ils ciblent les écoles et par rotation, ils font en sorte que chaque école, de façon aléatoire, puisse avoir une sécurisation pour les traversées des passages piétons.

Il aimerait bien avoir beaucoup plus d'effectifs, il en discute souvent avec Monsieur le Maire et les élus, ce sont des choix politiques à faire aussi. Compte tenu des budgets assez contraints, ils ne peuvent pas augmenter autant qu'ils le voudraient. Ils essaient de se donner les moyens de le faire au maximum de façon à assurer plusieurs sécurisations en même temps aux entrées et sorties d'école.

Julien LUYA remercie Patrick MADO pour ces éléments. Effectivement, sur les ASVP aussi, c'est aussi un choix politique. Il indique qu'il est important que les ASVP, qui sont quand même nombreux, puissent être aussi totalement fondus dans la politique de sécurité de la Ville. Et il peut dire qu'aujourd'hui, ce sont eux qui sécurisent. Il y a eu une action conjointe Police Nationale / Police Municipale, il y a 2-3 jours au niveau du Mail. Ces opérations sont totalement sécurisées par les agents de prévention de vidéos qui surveillent ce qui se passe, les mouvements des éventuelles bandes et les dangers qui pourraient peser sur les fonctionnaires quand ils interviennent dans les quartiers un petit peu plus difficiles. Même si, bon, lui s'y balade quasi tous les jours. Il n'y a jamais eu trop de problèmes. Mais bon, ce sont quand même des quartiers où ils se sentent plutôt en sécurité. Il reprend son exemple des Coréens qui ont gravité autour du stade Le Corbusier.

Justement, ça n'a rien à voir.

« Regardez, tous les jours à Paris, il y a des touristes qui se font agresser quand ils vont visiter les lieux les plus emblématiques de la capitale. A Firminy, ça ne se passe pas, parce qu'ils sont là au cœur d'un Quartier Politique de la Ville. Ils vont du Stade à l'Unité d'Habitation, donc ça veut dire qu'ils passent le plus vite souvent par la Rue de la Tour et par le Grand H, il observe qu'il ne leur arrive jamais rien. Donc, à un moment donné, il ne faut pas non plus noircir le trait. »

Il trouve que les ASVP ont toutes leurs utilités derrière les caméras, ils ont toutes leurs utilités à renforcer les effectifs de police. Donc, c'est aussi intéressant et ils les font tourner dans les écoles pour qu'ils puissent sécuriser la traversée des enfants. Mais bon, les enfants sont en compagnie quand même de leurs parents. Tout va bien, il n'y a pas d'accident ou de choses dangereuses de ce point de vue-là.

De plus, toute la politique qui est mise en œuvre parce qu'effectivement, Patrick a raison, il y a les enquêtes, les enquêtes à long terme. Mais il trouve que c'est aussi intéressant le rôle de la Police Municipale, qui est aussi cette Police de la tranquillité du quotidien. Donc quand il y a des points de deal, attention aussi, tout rassemblement de jeunes n'est pas un point de deal. Il discute très souvent avec les jeunes qui sont Rue de Fraisses, donc au-dessus de Sous Paulat. Ce sont plutôt les jeunes du quartier qui se réunissent ici tous les soirs parce que c'est leur lieu de réunion. Tous les regroupements de jeunes à Firminy ne sont pas tous des points de deal. Mais en attendant, ça leur permet d'être au contact, tous les jours, dans la discussion, dans la médiation, parfois un petit peu dans la répression. Mais c'est aussi le rôle de la Police du quotidien. Donc effectivement, ils savent où sont les points de deal quand il y a des problématiques importantes de tranquillité

publique. Il ne parle pas du trafic. « Je parle que quand on commence à me sortir des motocross, quand on commence à faire des choses comme ça, la police du quotidien intervient. »

Il pense notamment sur les rodéos urbains qui sont très liés avec le trafic. Une commune où ils ont quand même des sacrés résultats de ce point de vue. Effectivement, ils n'ont pas tout résolu, mais ils ne sont pas non plus Superman. Mais il pense que la politique de sécurité qu'ils ont mise en place, au moins on peut travailler. Maintenant ils signent des conventions et il se passe des choses derrière parce qu'avant, ils signaient des conventions, mais derrière, il ne se passait jamais rien. Donc, ce n'est quand même pas inintéressant.

Il indique à Mme PUTOT que c'était une forme de conclusion. Elle parlera sur une prochaine délibération.

« Demandez la parole avant que je conclue, bon sang, ce n'est pas compliqué à comprendre. Ça fait cinq ans que j'adopte ce Non mais Madame, oui je sais que depuis tout à l'heure, votre micro est éclairé, mais ce n'est pas une surprise pour vous, Madame PUTOT. Ça fait cinq ans que je fais ça. On présente un dossier, je vous laisse toute l'attitude pour parler, et ensuite l'élu vous répond, et quand il y a besoin, je conclue. Ce n'est quand même pas bien compliqué à comprendre. Ça fait cinq ans que c'est comme ça. Donc arrêtez de demander la parole une fois que j'ai conclu la discussion parce qu'on n'en voit jamais la fin. Vous allez partir sur autre chose et après ça va relancer le débat. Donc non, je ne vous donne pas la parole. Vous en profiterez d'un autre point de l'ordre du jour pour dire ce que vous aviez à dire.

De toute façon, ça ne changera pas de d'habitude. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

IV. PÔLE TECHNIQUE, PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Urbanisme - Economie de Proximité - Projets Urbains – Foncier – Habitat – Logement

13.DCM_20251202_13 - Rapport Annuel du mandataire 2024 – CAP METROPOLE [Ch. CHALAND]

Considérant qu'aux termes dudit article, il est fait mention que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration,

Considérant que la Ville de Firminy est actionnaire de la Société dénommée Cap Métropole, Société Publique Locale ayant son siège social à Saint-Etienne (Loire), 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier, et doit, conformément aux dispositions de l'article susvisé, se prononcer sur le rapport communiqué pour l'année 2024,

Et vu le rapport annuel du mandataire pour l'année 2024 de la Société dénommée Cap Métropole, tel que rapporté en annexe,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel du mandataire pour l'année 2024 de la Société dénommée Cap Métropole, tel que rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

14.DCM_20251202_14 - Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées Section AX Numéros 264 d'une surface de 12,00m², 89 d'une surface d'1,00m², 90 d'une surface de 19,00m², et d'une surface d'environ 435,00m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AX Numéro 295, situées rue Paul Eluard [Ch. CHALAND]

Considérant la demande formulée par Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN, alors propriétaires des parcelles cadastrées Section AX Numéros 269 et 265, quant à se porter acquéreurs des parcelles cadastrées Section AX Numéros 264 d'une surface de 12,00m², 89 d'une surface d'1,00m², 90 d'une surface de 19,00m², et d'une surface d'environ 435,00m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AX Numéro 295, sises rue Paul Eluard, en continuité de leur propriété,

Considérant que, matériellement, dans les faits, ledit tènement foncier d'une superficie d'environ 467,00 m², ci-avant visé, était affecté à un usage public, savoir une aire de jeux (non fonctionnelle) et d'espace vert,

Considérant que la cession envisagée permettrait, au regard de la configuration matérielle des lieux, à Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN d'agrandir leur propriété,

Considérant que pour permettre la libre mise à disposition de cette partie du domaine public, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation et son déclassement,

Considérant que ladite partie du domaine public, ainsi désaffectée et déclassée, appartiendra au domaine privé de la Commune,

Considérant que ladite partie du domaine public ci-avant visée n'aura plus d'affectation particulière, et que sa cession – conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière - n'aurait pas pour objet de porter atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation,

Considérant l'intervention à venir d'un Géomètre-Expert quant à la division foncière de la parcelle cadastrée Section AX Numéro 295 à considérer, est aux frais de Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate et acte la désaffectation des parcelles et partie de parcelle ci-avant citées.
- Acte le déclassement des parcelles et partie de parcelle ci-avant citées.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX
27 VOIX POUR
6 CONTRE

15.DCM_20251202_15 - Vente des parcelles cadastrées Section AX Numéros 264 d'une surface de 12,00m², 89 d'une surface d'1,00m², 90 d'une surface de 19,00m², et d'une surface d'environ 435,00m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AX Numéro 295 au profit de Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN [Ch. CHALAND]

Considérant que, pour mémoire, Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN, alors propriétaires des parcelles cadastrées Section AX Numéros 269 et 265, ont fait demande quant à se porter acquéreurs des parcelles cadastrées Section AX Numéros 264 d'une surface de 12,00m², 89 d'une surface d'1,00m², 90 d'une surface de 19,00m², et d'une surface d'environ 435,00m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AX Numéro 295, d'une surface totale d'environ 467,00 m², sises rue Paul Eluard, en continuité de leur propriété,

Considérant que par délibération en date du 2 décembre 2025 ci-avant approuvée, le Conseil Municipal a acté la désaffectation et le déclassement dudit tènement foncier,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont situés en zone UC (secteur à dominante d'habitat individuel de densité moyenne à faible) du PLU,

Considérant que le surplus reste propriété de la Ville de Firminy,

Considérant que le Service des Domaines a été saisi pour avis, et que l'estimation opérée est de 66,00 €/m²,

Considérant que les frais de division et de bornage et les frais de mutation sont à la charge de Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la cession par la Ville de Firminy – comme ci-avant définie – au profit de Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN, des parcelles et partie de parcelle ci-avant citées, et ce au prix de 66,00 €/m²,
- Dit que les frais de géomètre et de mutation sont à la charge de Monsieur Rémi RICCARDI et Madame Mélanie GRUN.

Jean-Paul CHARTRON indique que ces deux parcelles sont des parcelles publiques sur lesquelles il y avait un jeu d'enfants qui n'était peut-être pas trop utilisé. Il est d'accord, mais à l'époque, ce sont les conseils de

quartier qui l'avaient demandé, notamment le conseil de quartier de Fayol puisqu'une partie était divisée comme ça, une partie était sur Fayol, du Chemin des quatre vents. Donc ils voulaient absolument ce jeu d'enfants. Ils l'avaient fait.

Il y a également un cheminement, donc il espère que le cheminement va rester pour passer du Chemin des 4 Vents à la Rue Paul Éluard. Il y a des gens qui le font, même si c'est pentu.

Voilà, c'est bien. Par contre, il regrette que soit vendue cette parcelle parce que c'est un espace vert, même si, après tout le jeu d'enfant, il n'est pas éternel, mais c'est bien de garder un espace vert et de garder des arbres, comme ils l'ont dit tout à l'heure. Plutôt que de le vendre à un propriétaire privé qui après pourra faire ce qu'il veut sur sa parcelle, c'est mieux d'avoir une parcelle publique, à son avis, au milieu de ce lotissement.

Christophe CHALAND répond qu'aujourd'hui, il y a une aire de jeu qui est souvent appropriée, qui posait problème en termes d'entretien, et qui n'a pas d'autres usages que des usages qui ne sont pas adaptés à ce à quoi ils étaient destinés avant. D'ailleurs, c'est bien de le faire ressortir puisque ça avait été choisi dans le cadre des conseils des quartiers et qu'ils parlaient tout à l'heure de concertation et qu'ils voient jusqu'à quel point la concertation peut avoir ses limites, puisqu'il y a eu des demandes qui ont été formulées par des personnes à l'instant T, demandes aujourd'hui qui ne sont plus du tout les mêmes. Du coup ils se retrouvent avec un espace résiduel qui pose des problèmes et qu'au lieu de poser des problèmes ils peuvent lui donner une autre affectation qui est issue d'une demande d'habitants pour le coup. Et ils n'avaient pas de raison particulière de s'opposer à ça et c'est la raison pour laquelle en fait ils souhaitent s'orienter sur ce choix.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX
27 VOIX POUR
6 CONTRE

16.DCM_20251202_16 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) – Sites centre-ville et Fayol – Bas-Mas – Approbation [Ch. CHALAND]

Considérant que la Ville de Firminy va continuer à développer une politique d'habitat diversifié afin que chacun puisse trouver un logement adapté à sa situation, en limitant son impact environnemental par des actions moins énergivores conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive et durable,

Considérant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Saint-Etienne Métropole se fixe comme objectif d'accompagner le renouvellement urbain de la ville centre autour de projets urbains sur des secteurs stratégiques permettant de reconquérir leur attractivité résidentielle, et qu'il axe fortement ses interventions sur l'habitat existant afin d'accélérer la requalification et l'adaptation du parc privé à la demande, de résorber la vacance et de traiter l'habitat indigne,

Considérant que la stratégie d'intervention sur l'habitat privé en sites de renouvellement urbain est de mettre en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), couplées à des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) sur des immeubles ciblés, et que ces actions sont conduites en articulation étroite avec les projets urbains structurants des communes,

Considérant que, forte de ses 17 000 habitants, la Ville de Firminy se métamorphose et que c'est dans cette dynamique de transformation de l'ensemble de ses quartiers que s'inscrivent les secteurs du centre-ville et de Fayol – Bas Mas,

Considérant que malgré les interventions menées ces dernières années, ces quartiers restent fragiles : poches d'habitat dégradé, délaissement de certains immeubles, vacance, précarité des ménages et spécialisation sociale de certains sous-secteurs, sont autant de facteurs qui ont conduit Saint-Etienne Métropole, la Ville de Firminy et leurs partenaires à intervenir sur l'habitat privé ancien, en complément du projet urbain soutenu dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement Gier – Ondaine – Saint-Etienne (PPA GOSE),

Considérant que la ville de Firminy constitue un pôle de centralité urbaine qui s'est progressivement érodée fragilisant son centre-ville et la valorisation de son bâti ancien, et que les objectifs inscrits dans le PPA GOSE signé en 2020 doivent permettre de renforcer le positionnement de la commune,

Considérant que le périmètre compte 2 128 logements privés caractérisés par 43% de logements locatifs, 36% de propriétaires occupants et 20% de vacance, que le marché immobilier est marqué par une stagnation des transactions et des prix médians stables (1 000 € / m² tous biens confondus), et que les ventes sont majoritaires en copropriétés,

Considérant que le secteur présente des sollicitations plus nombreuses pour des investisseurs locatifs et des besoins importants en travaux sur les parties communes,

Considérant que c'est dans ce contexte que s'inscrit la reconduction de l'OPAH RU sur les périmètres du centre-ville et de Fayol – Bas Mas à Firminy,

Considérant que l'OPAH-RU est un dispositif de politique locale de l'habitat ; qu'en ce sens, il devra répondre aux enjeux du PLH, renforcer la démarche d'aller vers les propriétaires, réviser l'offre de service aux propriétaires bailleurs, prendre en compte les spécificités du bâti ancien, renforcer l'accompagnement auprès des copropriétés et valoriser les effets sur le parc immobilier privé,

Considérant que le programme d'actions de l'OPAH-RU s'articule autour des volets suivants : urbain, foncier, immobilier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, accompagnement des copropriétés, énergie et précarité énergétique, autonomie de la personne dans l'habitat, volet social, patrimonial et environnemental, économie et développement territorial, et que Saint-Etienne Métropole a souhaité porter une attention particulière au traitement de la vacance et à la régularisation des pratiques locatives, par l'insertion d'un volet spécifique,

Considérant que, pour ce faire, plusieurs outils et modes d'intervention interagissent : un levier incitatif, un levier préventif et pédagogique, un levier étroitement coordonné aux interventions coercitives qui permettent de traiter les situations d'habitat indigne, un levier foncier et un levier étroitement articulé aux actions de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que l'objectif quantitatif s'élève à de 210 logements à rénover dont 85 logements et 125 logements dans des immeubles collectifs,

Considérant que l'animation de l'OPAH-RU est assurée par la SPL CAP METROPOLE,

Considérant que la Ville de Firminy assure un copilotage technique du dispositif, et qu'elle est associée au comité de pilotage et aux instances de suivi,

Et vu le projet de convention d'OPAH-RU, tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur les secteurs du centre-ville et de Fayol – Bas Mas, tel rapporté en annexe.

Jean-Paul CHARTRON conçoit bien que c'est une opération lourde, longue mais ils ne la voient pas beaucoup avancer. Pour la réhabilitation, effectivement, il y a un bon taux de réalisation pour l'immeuble, la copropriété ancienne, mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. Effectivement, il y a une copropriété de plus de 140 logements sur les 175 qui étaient prévus. Donc c'est vrai que ça améliore le bilan, mais ce n'est pas complètement visible dans la ville. Ça n'avance pas vite. Alors peut-être qu'ils sont encore en phase d'achat d'immeubles. Concrètement, sur les immeubles, quand ils passent dans la rue, ils voient ces immeubles qui continuent d'être dégradés. Et il regrette également, et c'est pour ça que son équipe va s'abstenir sur ce dossier qu'il y ait aussi une modification du périmètre.

Christophe CHALAND répond qu'effectivement, il n'en ai pas parlé...

Jean-Paul CHARTRON poursuit en précisant que notamment tout le secteur qui est entre le Boulevard, la Rue des Abattoirs et la Grande Rue, la Rue du Professeur Calmette, parce que jusqu'à maintenant, il s'est gardé de la retirer. Lui trouve que c'est dommage qu'ils n'aient pas gardé ce secteur. De même qu'il y a eu une modification, il ne parle pas effectivement des services techniques de la ville, là où il y a le projet de Cité des Aînés, mais c'est peut-être dommage que le Boulevard Fayol soit modifié, parce que le Boulevard Fayol mérite quand même une grosse réhabilitation des deux côtés. Il préférerait donc l'ancien périmètre qui était un peu plus important de ce côté-là.

Christophe CHALAND répond que le périmètre a été modifié pour une des raisons qu'il a évoqué tout à l'heure, sur le champ d'action à l'échelle de la commune où ils ont un parc de logement. Ce parc est assez vétuste sur une grande partie du bâti ancien, ce qui nécessite déjà un plan d'investissement et un plan d'investissement financier, mais aussi en termes de moyens humains et d'actions sur ce périmètre. Donc ça a été une des raisons pour laquelle ce périmètre a été réduit et l'autre raison c'est que le secteur de l'Abattoir et jusqu'à la Rue du Professeur Calmette, ce qu'ils voient sur la partie nord du plan, qui est affiché derrière lui. Tout ça

rentre dans le cadre du QPV et ils visent en fait l'ANRU 3 sur ce secteur-là et que donc la superposition de dispositifs qui ont des enjeux à peu près similaires sur des destinations de bâtiments qui sont différentes, mais l'ANRU est plus disposée à intervenir sur ce secteur-là, compte tenu du fait qu'ils ont effectivement du logement. Mais il y a aussi beaucoup de bâtiments artisanaux, industriels. C'était un peu l'objet de l'ANRU précédent aussi. C'était de construire, reconstruire une école. C'était aussi de reconstruire une offre de logement sur ce secteur-là, ce qui n'a pas été fait, ce qui n'a pas été fait dans ce sens-là. Mais voilà, c'est la raison pour laquelle le périmètre a été revu sur ce secteur-là. Comme il disait, pareil, le secteur Louis Blanc a été sorti du périmètre, mais il y a d'autres dispositifs qui permettent d'accompagner les copropriétés ou les bailleurs sur cette zone-là. Et l'autre secteur aussi qui a été sorti, c'était l'ancien dépôt de la Stas entre la Rue Trémollet et la Rue Victor Hugo, sachant que là, en fait, ils sont sur une parcelle vide qui peut accueillir de la construction sans entrer en fait dans le dispositif d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, puisqu'il n'y en a pas en fait. Donc, il peut y avoir une création de bâtiments de logement sur ce secteur-là, mais il y a déjà beaucoup d'énergie à dépenser sur les zones qu'il a évoquées. Comme il disait, il y avait 18 bâtiments qui étaient visés en premier lieu et en fait il y en a que 9 qui ont pu être achetés par Cap Métropole et s'ils ne voient pas grand-chose pour le moment, et il l'entend, c'est parce qu'en fait, ils étaient dans toutes ces démarches d'acquisition, d'expropriation, d'accompagnement des anciens propriétaires qui n'ont pas voulu donner suite aux démarches qui avaient été entreprises. Et puis qu'après, derrière, il y avait la désignation d'équipe de maîtrise d'œuvre, des études. Et comme il leur a listé auparavant, il y a des travaux qui vont démarrer sur janvier 2026 pour la première opération ANRU Rue de l'Orphelinat.

Julien LUYA confirme qu'effectivement, il s'agit d'une opération très importante. Ils parlaient de la mixité sociale tout à l'heure. Effectivement, c'est en essayant de garantir d'autres typologies d'habitats qu'ils arriveront à faire venir des gens qui ont des revenus plus importants, des CSP plus importantes, et justement de garantir cette mixité sociale. Il est clair que tout à l'heure, ils parlaient des problématiques auxquelles ils sont confrontés en termes de mixité sociale dans le logement privé. Ça a été une partie du débat tout à l'heure, à travers cette opération d'ORI et de renouvellement urbain à travers l'OPAH RU ; ils se rendent compte qu'en fait on a beaucoup de propriétaires d'immeubles qui, eux, ont plutôt intérêt de leur point de vue, à justement garder ces immeubles dégradés parce que ça leur permet de loger des familles qui n'ont pas les moyens de se loger dans d'autres immeubles avec des loyers très faibles, des loyers qui sont complétés la plupart du temps par la CAF quand les familles ne sont pas en capacité de payer. C'est une forme de garantie de toucher des loyers et donc finalement quel est l'intérêt d'aller rénover ses immeubles ? Pour lui, ce propriétaire-là ne trouve pas un grand intérêt. Il faut aller au bout de la démarche, c'est-à-dire Christophe (CHALAND) l'a un peu dit. Il faut aller sur l'expropriation, parce qu'il y a certains propriétaires qui sont rentrés assez rapidement dans le jeu du dialogue avec Cap Métropole et l'OPAH RU sur lesquelles ils ont réussi à avancer, sur des rénovations, sur des futures acquisitions. Et puis il y en a d'autres sur lesquelles ils ne peuvent pas, parce que voilà leur intérêt personnel est ailleurs, et donc là il faut passer par l'expropriation. Souvent l'expropriation ne se fait pas si facilement. Il faut aller voir le juge de l'expropriation, parce que la personne expropriée ne se laisse pas faire, elle va en justice. Et donc du coup, ça rajoute du délai, mais ils ne lâchent pas parce qu'ils sont certains que ça va se faire. Cette opération, une fois que les acquisitions auront été faites et que les projets de rénovation seront lancés, il pense notamment à la Rue du Marché. Ils voient aujourd'hui les seuls locaux commerciaux qui ne sont pas obtenus, c'est des locaux commerciaux qui appartiennent aux immeubles ciblés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain et sur lesquels ils aimeraient bien sûr des lourdes rénovations et garantir justement ce linéaire commercial avec des commerces totalement renouvelés, isolés et qui garantiront après de l'installation de commerçants intéressants sur la Rue du Marché, mais aussi sur l'angle de la Rue de la Paix, sur la Rue Martin Bernard, enfin sur toutes les rues qui ont été ciblées dans cette opération, où ils ne désespèrent pas de faire revenir des enseignes commerciales avec justement des immeubles qui seront renouvelés et rénovés.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE,
27 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS.

17.DCM_20251202_17 – Avenant à la convention d'études et de partenariat – Projet Cité des Aînés [Ch. CHALAND]

Considérant que la Ville de Firminy a inscrit comme une priorité dans le cadre du plan de mandat municipal, les actions en faveur des seniors, et notamment le projet de construction d'un nouvel équipement Cité des Aînés visant la création neuve de structures d'accueil et de prise en charge plus moderne, plus fonctionnelle et répondant à l'ensemble des normes en vigueur, et aux besoins et attentes des résidents, des familles et des agents,

Considérant, pour mémoire, que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Firminy est gestionnaire de trois établissements datant des années 60/70 et accueillant des personnes âgées, pour lesquels Habitat & Métropole est propriétaire, savoir :

- la Résidence Le Mail (résidence Autonomie de 70 places), sise 12 Cours des Marronniers,
- la Résidence Les Bruneaux (EHPAD de 79 places), sise 12 Rue de Chanzy,
- la Résidence La Verrerie (EHPAD de 88 places), sise 38 Rue de la Loire.

Considérant qu'au regard de l'avancée du projet, il importe de porter avenant à la convention d'études et de partenariat entre la Ville de Firminy, Habitat & Métropole, Deux Fleuves Loire Habitat et la Mutualité Française Loire - Haute-Loire - Puy-de-Dôme SSAM (AESIO Santé), pour la programmation d'une Cité des Aînés

Et vu le projet d'avenant à la convention d'études et de partenariat entre la Ville de Firminy, Habitat & Métropole, Deux Fleuves Loire Habitat et la Mutualité Française Loire - Haute-Loire - Puy-de-Dôme SSAM (AESIO Santé), pour la programmation d'une Cité des Aînés, tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'avenant à la convention d'études et de partenariat entre la Ville de Firminy, Habitat & Métropole, Deux Fleuves Loire Habitat et la Mutualité Française Loire - Haute-Loire - Puy-de-Dôme SSAM (AESIO Santé), pour la programmation d'une Cité des Aînés, tel rapporté en annexe.

Marc PETIT précise qu'il s'agit du deuxième gros dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal, le dossier de la Cité des Aînés. « Vous connaissez notre opposition totale à ce dossier. Nous apprécions cette fois-ci que nous avons reçu les annexes en lien donc avec la convention, et d'ailleurs vous le savez bien, si on ne recevait pas les annexes, comme la dernière fois, on aurait fait un recours, votre délibération aurait été annulée et vous auriez été contraints de nous transmettre les annexes. Donc là, au moins, pour une fois, on a tous les éléments.

Il indique que son équipe est contre ce projet de Cité des Aînés parce qu'elle n'est pas pour les Appelous, mais elle est pour les plus riches. La hausse pour les résidents va être plus forte que ce qu'il avait annoncé, comme le révèlent les annexes que vous avez été contraints de leur envoyer. Parmi les annexes, rien à cacher. « Sur le plan de financement prévisionnel et sur l'impact par jour par lit, pour l'EHPAD que vous projetez par jour par lit, 25,20 euros. Et il est mentionné juste en dessous, l'impact par mois. Vous vous rappelez, j'avais dit : plus de 660 euros par mois. Vous m'avez dit : « Oh là là, non, non, non. » Vous avez au moins accepté que c'était au minimum 550. J'avais dit au minimum 660. Et compte tenu maintenant, forcément depuis le dossier avance. On est, ce que vous annoncez, à un impact par mois par lit pour les résidents de 757 euros par mois en plus. Et pour la résidence autonomie, on est sur une hausse par jour de 24,26 euros. Vous annoncez un impact par mois de 738 euros, moi j'aboutissais à 728 alors que nous avions, parce qu'on est un service public, les tarifs parmi les plus bas de la Loire. Votre projet, c'est conduire à ce qu'on ait des tarifs très élevés. Donc oui, votre projet n'est pas pour les Appelous, mais contre les Appelous et contre nos résidents. Alors vous nous avez répondu la dernière fois, ne vous inquiétez pas, il y a l'aide sociale à l'hébergement financée par le Département. Il y a une chose où je suis d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est qu'il y a une collectivité dans la Loire, mais comme d'ailleurs d'autres, qui est en grande difficulté financière, c'est le Département, grande difficulté financière du Département et beaucoup d'autres Départements aussi. Quand on voit chaque année le nombre de mesures qu'ils sont obligés de sabrer, de dépenses publiques qu'ils sont obligés de sabrer. Avoir une certitude vu la situation financière du Département dans quelques années ? Personne ne l'a aujourd'hui. De plus, toutes les personnes âgées qui ont une petite retraite ne déposent même pas de dossier dans des foyers EHPAD ou foyers d'autonomie privés et à la Cité des Aînés de Saint-Etienne. Vous n'avez qu'à demander à toutes les associations d'aide à domicile. Elles vous le confirmeront. Donc il est temps de redescendre les pieds sur terre. »

Le deuxième point : Alors que le DOB 2026 confirme la situation financière, il l'a évoqué tout à l'heure, alarmante compte tenu de notre résultat global anticipé fin 2025. Avec ce dossier, la municipalité projette de dilapider 6,24 millions d'euros TTC du budget de la ville en cédant gracieusement à AESIO les parcelles où il y a notamment les CTM.

En démolissant, alors ça ne sera pas pour tout de suite et ça ne se fera d'ailleurs jamais, tant mieux. Donc ce qui était projeté, c'était la démolition des CTM pour 700 000 euros. Ce que la municipalité a fait par contre, qui a impacté tout de suite, c'est l'acquisition du bâtiment d'Attec, les travaux qui sont prévus, etc... pour un projet qui n'est pas pour les Appelous, mais pour quelques privilégiés.

« Par contre, depuis votre arrivée, vous avez raison, les conditions de vie des résidents se sont dégradées. Et quand tout à l'heure, M. LUYA vous évoquait, s'il y a des agents des foyers qui vous ont écouté, il devait être écoeuré. Franchement, ce mépris vis-à-vis du service public, mais il devait être écoeuré. Et vous disiez, j'ai noté « je vous ferai lire le courrier des familles » mais plutôt que de dire que c'est la faute du service public, voire même, ils ont pu aller plus loin, peut-être par rapport à des agents, etc. Mais comment ça se fait ? »

Marc PETIT poursuit : « Evidemment qu'on avait des lettres de réclamation des familles, mais dans la proportion que vous avez, mais pas du tout. Mais pas du tout. Et je peux vous dire d'ailleurs sur un EHPAD, il y a des familles, des agents qui nous alertent parce qu'il y a une dégradation depuis que vous êtes arrivés qui est alarmante. Et je ne cite pas l'EHPAD volontairement. Oui, alarmante. Et donc forcément, vous avez plein de courriers des familles. Forcément. Parce que la situation s'est beaucoup dégradée dans un EHPAD. Beaucoup. J'insiste.

Sur le Mail, je pense que vous êtes au courant par rapport à ce que vous évoquez sur l'ARS. Mais on a de gros problèmes d'infiltration d'eau au niveau de la toiture. Et là, pareil, c'est un bâtiment qui appartient à Habitat & Métropole, mais on ne peut pas laisser ça comme ça. Et ça dure depuis un bout de temps. Et vous disiez que l'ARS avait prévu d'arrêter l'autorisation du foyer du Mail. On verra bientôt. On verra bientôt. Vous savez très bien que votre possibilité d'être élu est quasi nulle. Donc il y aura une autre municipalité. Et on verra bien. Et on verra bien, justement. »

Dernier point : le personnel.

Il indique que la très grande majorité du personnel est contre cette privatisation et forcément, c'est pour ça que les CST et les comités de suivi se passent mal. Les agents, dernièrement, ont été en état de choc, il pèse ses mots. Un bon nombre pleure régulièrement et beaucoup ressentent de l'inhumanité.

« Tout d'abord, pourquoi on en est arrivé là ?

Quand vous avez annoncé que tous les titulaires de la fonction publique seraient mis à disposition pendant trois ans, c'était faux, vous avez menti. Pourquoi ? Parce que c'était illégal. Et j'ai même un document d'AESIO qui est obligé de reconnaître qu'ils ont été contraints de ne plus le faire sur trois ans, cette mise à disposition des titulaires de la fonction publique, mais sur six mois donc du 1er janvier, dans quelques jours, au 30 juin. Et qu'après, ce qui est proposé, c'est que ces agents soient détachés d'office à AESIO en CDI, concrètement, à partir du 1er juillet. Les titulaires sont en état de choc. Vous le savez bien. Malheureusement, apparemment, vous ne participez à aucun comité de pilotage, Monsieur le Maire. Madame GIULIANI est au courant de cet état de choc. Ce qui est un problème, comme c'est 191 agents, ce n'est pas un petit dossier. Sur un dossier majeur, que la personne qui joue le rôle de Maire ne participe pas, n'assiste pas, c'est plus que problématique. Et ils sont en état de choc parce que le risque est élevé, qu'ils perdent leur statut de la fonction publique. Et si vous voulez, je développe. Nous sommes le 2 décembre et aucun titulaire à ce jour n'a le projet de convention écrit.

2 Décembre, moins d'un mois ! C'est votre privatisation qui est annoncée à marche forcée. Il y a même deux semaines des fêtes de Noël. Donc vous imaginez l'état d'esprit dans lequel sont les agents. C'est vraiment un choc pour eux. Et je trouve, parce qu'ils ne connaissent ni les modalités précises, ni les différentes conditions. On leur a annoncé des choses, mais rien.

Et c'est un mépris, nous trouvons, je trouve, vis-à-vis de ces agents.

Concernant les contractuels, c'est la douche froide. Ils sont repris sans leur ancienneté. La quasi-totalité subissent des baisses de salaire. Les contractuelles aide-soignante ou infirmière vont perdre de 250 à 375 euros net par mois dans quelques jours. 250 à 375 euros net, net par mois, dans la période actuelle, quel mépris ! Pour des agents qui ont travaillé des mois, des années, c'est inhumain dans le contexte actuel de perte de pouvoir d'achat.

La très grande majorité d'ailleurs des contractuels de la Verrerie refusent ce mépris et refusent de signer avec AESIO. Et donc, nous supposons qu'ils ont réussi à trouver un autre emploi.

Au Bruneaux, c'est le contraire parce que les contractuels pensaient que ce transfert de gestion serait décalé. D'où cette douche froide. Donc signer avec AESIO, mais vous vous en doutez, mais c'est peut-être ce qu'il cherchait. Mais toutes cherchent à partir.

Comment accepter une telle perte de salaire ?

En conclusion, malgré la souffrance du personnel, malgré les incidences financières fortes, pour la Ville de Firminy, vous n'écoutez personne. Vous continuez à mener la politique de l'autruche. C'est dramatique pour notre commune et pour nos agents et pour les Appelous. »

Anne-Sophie PUTOT indique son opposition au projet, depuis longtemps par rapport à cette privatisation qui entraîne ce qui a été dit juste avant, une augmentation du prix pour nos aînés et pour les familles. Alors, oui, il existe une aide sociale au logement pour les personnes en EHPAD. Il faut savoir que cette aide sociale est à rembourser après le décès de la personne. Il y a une partie sur l'héritage et il y a une autre partie que les enfants payent. Il y a une partie que les enfants payent, puisque le Département envoie des courriers aux enfants. Et c'est à eux de payer dans certains cas, Madame GIULIANI. Donc, il existe des aides sociales au logement, mais que les enfants ou petits-enfants doivent régler une fois le décès de la personne.

« Mais bon, comme vous m'avez dit une fois, ce n'est pas grave, les enfants paieront. Vous nous l'avez déjà dit, c'est la loi, les enfants paieront.

...

Ah bon, vous n'êtes pas pour une solidarité intergénérationnelle ?

....

D'accord. Donc si vous ne voulez pas que le contribuable appelou soit solidaire envers nos personnes âgées, on va raisonner pareil sur nos écoles. Privatisons tout puisque le contribuable appelou qui n'a pas d'enfant, pourquoi ils entretiendraient nos écoles ? Quelqu'un qui n'a pas d'enfant dans nos écoles ?

Mais les EHPAD aussi, jusque-là, M. LUYA jusqu'à votre arrivée, c'était une compétence communale ? Elles étaient bien communales, non ?

....

Donc ça ne fait pas partie des compétences ? Non, je ne dis pas n'importe quoi. Non, non, c'est vous qui venez de dire n'importe quoi en disant que vous ne voulez pas que ce soit le contribuable qui paye pour nos anciens. Eh bien si, le contribuable doit payer pour nos anciens. C'est une question de solidarité intergénérationnelle.

Sur les agents, voyez, quand le sage monte la lune, l'idiot regarde le doigt. Eh bien, M. LUYA, même si vous n'avez jamais été très sage, nous ne sommes pas des idiots. Et effectivement, vous avez passé une délibération au sein de ce Conseil Municipal le 23 juin, page 4, où vous vous engagez auprès des agents à ce qu'il reste mis à disposition et non pas en détachement d'office. Alors, soi-disant qu'il y aurait une injonction de la Préfecture. Si injonction il y a, elle devrait être écrite et on aurait dû en être tenu informé. Donc pourquoi cette injonction de la Préfecture, nous n'en avons pas pris connaissance ?

Sur les agents, effectivement, oui, vous les mettez dans un état de stress insupportable. Et franchement, là, on arrive à un niveau quand même de mépris, mais jamais égalé. C'est quelque chose d'hallucinant. Et au niveau des dates et du respect des délais, effectivement, et même au niveau, quand on vous a demandé les comptes rendus des CST, on voit bien que vous voulez passer outre. Donc, Monsieur le Maire, si vous persistez dans cette volonté de mensonge envers le personnel, envers les conseillers municipaux et que vous passez outre l'avis des CST et que vous ne respectez pas votre engagement du 23 juin comme quoi ces personnels pourraient rester mis à disposition pendant trois ans, parce que c'est bien ce que prévoient les textes, des mises à disposition pendant trois ans. Et bien dans ce cas-là, il y aura de nouveau contestation auprès de la Préfecture, de nouveau contestation auprès du Tribunal Administratif. Et franchement, vous avez une vision du dialogue social, mais ce n'est pas du dialogue social en fait, c'est du mépris, c'est tout ce qu'on veut, mais ce n'est pas du dialogue social.

Christophe CHALAND rappelle que l'objet de la convention, c'est que la ville se porte garant en hauteur de 50% par rapport aux sommes engagées, dans le cas où l'opération ne va pas à terme. Tout ce qui a été dit là, ne concerne en rien ce point inscrit à l'ordre du jour.

« mais vous êtes contre systématiquement. Mais oui, oui, ça, j'ai bien compris ça. Mais ce n'est pas l'objet de la délibération. La délibération concerne des dépenses engagées dans le cadre de cette opération et qu'il est demandé à la ville, avec les deux fleuves, Loire Habitat et à AESIO de se porter garant par rapport à ces sommes engagées. Ce n'est pas tout ce que vous avez évoqué. Ce que vous avez évoqué, c'est ce que vous nous rabâchez continuellement, fondé sur des principes idéologiques qui sont toujours les mêmes. J'entends la façon dont vous prétendez vouloir défendre le service public, mais avec les gens comme vous, il ne faut pas s'étonner de la situation dans laquelle est la France aujourd'hui. Il ne faut pas s'étonner de ça. Mais c'est absolument incroyable. Et il suffit de voir, encore une fois, le bazar qui peut y avoir au Parlement, vous le reproduisez ici. C'est exactement le même et les mêmes couleurs politiques. Vous êtes exactement pareil. Et je crois qu'il ne faut pas s'étonner de la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Et il ne faut pas s'étonner de la défiance qu'il peut y avoir du public vis-à-vis du paysage politique. »

Pour revenir à cette délibération qui concerne un avenant à la convention d'études et de partenariat où il est demandé à la Ville de se porter garante à 50%. Il précise que quand un bailleur social fait une opération de logement, il va faire un emprunt. Qui se porte garant sur cet emprunt à hauteur de 80%, alors qu'en fait, il n'a aucune recette derrière par rapport à ça, qu'il n'est même pas lié à l'opération, qu'il n'en maîtrise rien ? Ce sont souvent les collectivités.

« Donc, en fait, là, en plus, on est en train de dévier sur un problème qui n'est pas l'objet du jour et que vous essayez par tous les moyens, avec des menaces en plus de la part de Mme PUTOT. Je veux dire, on les connaît. Mais allez-y, allez-y en fait. Je veux dire, mais qu'est-ce qui vous empêche de le faire ? Ça fait six mois que vous nous dites la même chose. Allez-y en fait, déposez les recours que vous avez à faire. Après, derrière les instances délibérons sur ce point-là et après, vous donneront raison et nous voilà, c'est tout. Je pense qu'on a assez dialogué sur ce genre de choses. On a assez entendu vos longs discours par rapport à ça, l'augmentation des prix. Après, l'augmentation des prix si elle avait été faite de manière graduelle aussi depuis plusieurs années, au lieu de rester dans la politique de l'autruche, à attendre que le temps passe et puisqu'on se retrouve au pied du mur peut-être qu'en fait, avec d'autres, on aurait pu entretenir mieux ces équipements là où en construire d'autres et en minimisant l'impact en termes de redevances vis-à-vis des occupants des résidences de personnes âgées. Je pense qu'en fait, il ne faut pas faire l'histoire à ce qui se passe aujourd'hui. Il faut faire l'histoire sur ce qui se passe depuis des années et la façon dont on va pouvoir se projeter aussi sur l'avenir dans les conditions d'accueil des personnes âgées. C'est ce qu'on essaye de vous expliquer depuis longtemps. Vous ne voulez pas entendre. Vous pensez qu'en fait, les conditions d'accueil de ces personnes-là sont dignes. Eh bien, voilà, c'est votre choix et les gens choisiront par rapport à ça.

Julien LUYA rajoute à l'attention de M. PETIT : « Quand même, M. PETIT, vous nous parlez de respect, quand vous utilisez ce mot, vous ne pouvez pas savoir comme j'ai les poils qui se dressent sur le bras parce que du respect, vous n'en avez pour personne. On voit toutes vos publications haineuses sur les réseaux sociaux.

Vous n'avez de cesse d'essayer de monter les gens les uns contre les autres. J'en ai encore eu un exemple dimanche matin. Vous essayez tout le temps de monter les gens les uns contre les autres à des fins électorales. Vous savez, M. PETIT, c'est vous qui avez pratiquement lancé cette mode des condamnations des élus. Vous avez été le premier à être condamné pour ça. Non, ça n'a rien à voir. Mais après, je vais développer sur le reste. Ne parlez pas trop de respect. Quand on a été condamné pour une agression sexuelle, c'est-à-dire quand on a fait du mal à une personne et qu'on a été condamné par la justice française pour ça, on ne parle pas de respect. On fait pédale douce et il y a des sujets qu'il vaut mieux éviter.

Après, moi, je veux bien revenir sur ces éléments-là. Comme l'a dit Christophe, ça n'a rien à voir avec la délibération proposée. Mais bon, je veux bien répondre. »

Il a noté deux ou trois éléments dites précédemment.

Premièrement, Le Département qui est en difficulté financière.

Il indique que tous les Départements à l'échelle nationale sont en difficulté financière, tous le sont. Certains le sont plus que d'autres, mais tous le sont.

Après, il y a des compétences. Heureusement qu'il y a un socle de compétences qui sont assumées par telle et telle collectivité. Le Département est la collectivité en charge de la compétence du social : handicap, RSA, l'insertion, Jeunes isolés, les mineurs isolés, les MNA, les Mineurs Non Accompagnés, encore un flot de compétences sur l'enfance en danger par rapport à la protection de l'enfance. Donc le Département est la collectivité du social. Donc c'est comme l'aide sociale qu'ils peuvent apporter sur le logement pour les seniors, c'est leur socle de compétences. Donc les économies, il va falloir les faire. Il va falloir les faire sur les compétences optionnelles des Départements. Mais sur leurs compétences directes sociales, là, il n'y a pas d'économie à faire. D'ailleurs, les élus qui gèrent ces délégations-là au Département, on ne leur demande rien parce qu'il y a des allocataires RSA, il y a des gens qui touchent la prestation compensatrice du handicap, il y a des gens qui bénéficient l'aide pour les personnes handicapées. Il y a ceux qui bénéficient des aides pour les transports des enfants handicapés. Ces secteurs-là explosent complètement.

Et le Département de la Loire le plus impacté d'Auvergne-Rhône-Alpes, sur ces dimensions d'augmentation de tous les systèmes sociaux qui sont gérés par le Département. Donc, de ce point de vue-là, il va y avoir une compensation de l'État. Ils attendent les résultats du vote du budget. Elles sont déjà annoncées par le Premier Ministre. Mais ce n'est pas sur la dimension sociale que les Départements font des économies, puisque c'est leur compétence principale.

Deuxièmement, il voudrait revenir sur la problématique de la solidarité. « Bien sûr qu'il faut de la solidarité, Mme PUTOT, et il y en a tous les jours. Les contribuables Appelous font plein de choses pour nos seniors. Ils font plein de choses dans plein de domaines. Mais sur les seniors, on garantit un repas des seniors, une journée d'animation et aussi d'autres actions en matière de solidarité. On a garanti des animations spéciales, spécifiques pour les seniors, la navette Tango où on transporte les seniors de la ville. Il y a beaucoup de solidarité pour les seniors. Il y a plein de choses qui se passent. Mais j'estime que dans le logement, avant de demander à des contribuables de payer, on va demander d'abord aux familles. Et moi, je trouve ça d'une logique implacable. Le contribuable appelou veut bien participer à la politique qui va sur l'animation, sur le bien-être des seniors. Là, il est là, son rôle. Il n'est pas là pour payer les EHPAD ou les résidences des gens. Pour moi, c'est même une ignominie. Mais c'est sans doute une différence idéologique qu'on a entre nous deux. Moi, je l'assume. Il n'y a pas de problématique là-dessus. Alors après, c'est très humain tout ce qu'on fait. Et au contraire, tous les jours, on rend des services. Mais dans ce domaine-là, j'estime que la solidarité doit s'exprimer d'abord à travers les familles et ensuite à travers le contribuable et la multitude. »

Ensuite, pour les agents. Il va être bref car il y aura d'autres instances. Ils suivent le cheminement des instances normales, les CST, la F3SCT, plusieurs réunions se sont tenues. Ils ont fait des réunions avec tous les agents ; les familles, à laquelle la plupart il a participé, dans toutes les résidences, dans les deux EHPAD. Donc de ce point de vue-là, ils expliquent les choses. Ils essaient d'être dans la pédagogie, auprès des familles, auprès des agents et il ne ressent pas tant d'animosité que ça.

Alors, bien évidemment, le changement est toujours un peu anxiogène. C'est sûr qu'il y avait des agents qui étaient là depuis souvent longtemps, qui travaillaient dans leur cadre, avec leur statut ou contrat pour les contractuels et là ils viennent modifier un peu les règles du jeu donc forcément ça génère des interrogations, des doutes.

« Alors il y a eu l'histoire de la mise à disposition. Effectivement, au début, nous, notre souhait, il était d'aller sur la mise à disposition parce que ça permettait aux agents titulaires de rester salariés du CCAS de la Ville, si on parle avec cette diatribe-là, donc de rester quelque part totalement fonctionnaire, d'avoir toujours le CCAS de la Ville comme employeur, et ensuite AESIO reversait au CCAS l'équivalence des salaires pour rembourser le CCAS de la Ville. Ça nous semblait mieux, moins anxiogène pour les agents. Vous voyez, on essaie toujours de réfléchir aussi pour l'intérêt général, parce que ça permettait aux agents de rester salariés du CCAS de la Ville, et donc ça ne changeait pas grand-chose pour eux. Bon, les syndicats ont porté l'affaire au CDG. Vous les avez peut-être aidés, je ne sais pas, dans tous vos recours. Je ne sais pas, je n'en sais rien.

....

Si, si, c'était bien au CDG. Ils ont porté l'affaire au CDG, au centre de gestion qui est le centre des fonctionnaires et auprès du contrôle de légalité de la Préfecture. Je fais observer que les délibérations qu'on

avait présentées précédemment tant à la Ville qu'au CCAS dans le cadre des différentes instances, elles ont toujours été validées par le contrôle de légalité de la Préfecture. »

Bon, là, ils se sont dit : « Il y a les syndicats qui nous alertent sur ce point-là, on va y regarder de près. » Et effectivement, à ce moment-là, ils leur disent : attention la mise à disposition qui était possible, parce que c'est comme ça que s'est monté le projet de la Cité des Aînés de Saint-Etienne, qui était possible dans le passé, l'est moins aujourd'hui. Il pense que sur cet élément-là, il y avait de quoi aller discuter, parce que c'est comme d'habitude, un texte, et il y a une interprétation de ce texte. Pour lui, quand il lit le texte, l'arrêté, le règlement, il n'y voit pas tant de problématiques comme il est libellé pour faire de la mise à disposition. Après le contrôle de légalité, la Préfecture, le Sous-Préfet, en l'occurrence, leur dit : « Pour moi, la mise à disposition ne peut être que temporaire, elle ne peut pas aller au-delà de six mois. Et donc, il faut après que vous passiez sur un système de détachement. Dont acte. Ils ne doivent pas aller se bagarrer contre les instances, contre leurs partenaires, puisque quand il parle de l'État, il y a aussi l'ARS qui est partie prenante de ce projet. Donc ils se sont dit : « On va se conformer à ce qu'on nous dit, donc six mois de mise à disposition, et ensuite on passe sur un système de détachement d'office »

Mais le système de détachement d'office n'est pas un système où les agents perdent leur statut de la Fonction Publique territoriale, comme il l'a entendu encore une fois dimanche matin. C'est un système où ils conservent leur statut de la Fonction Publique Territoriale. Il est désolé que des fonctionnaires ne sachent pas ce que c'est qu'un détachement d'office. Donc ils conservent bien leur statut de la Fonction Publique Territoriale.

« Vous me filmez, donc je n'ai pas peur de vous le dire. Vous pouvez réactualiser si vous voulez, si vous avez peur que ça ne soit pas bien enregistré. Je vous laisse deux secondes si vous voulez. »

Il poursuit en indiquant que c'est un élément totalement intégré dans le fonctionnement de la Fonction Publique Territoriale. Donc les agents conservent leur statut de fonctionnaire durant le temps de leur détachement d'office, quand ils mettent fin à leur détachement, quand l'agent décide de dire « bon, c'est bon, j'ai fait X années », il fait un simple courrier, comme ils en ont reçu. Des agents ayant bénéficié d'un détachement ou d'une disponibilité sont revenus dans la collectivité. Il pense notamment au Directeur du Centre Social de Firminy Vert. Il était parti, travaillait dans le milieu associatif privé. Et puis, il y a quelques mois, il a envoyé un courrier pour dire qu'il réintègre la collectivité. Il était en fin de la période de détachement et il a décidé de ne pas renouveler cette période de détachement et de mettre fin à son détachement et réintégrer les services de la Ville. Et il a été réintégré. De plus, il se trouvait que le directeur qui était là qui assurait la direction de l'équipement, était en fin de contrat, il était contractuel. Et donc l'agent titulaire a même récupéré son poste. Ils lui auraient trouvé une autre solution, catégorie A, quelqu'un de valeur, ils n'auraient pas eu de difficulté à lui trouver d'autres responsabilités. Mais, voilà, ils avaient ce poste, ils le lui ont proposé, il a réfléchi, et puis finalement, il a accepté et récupéré son poste précédent. Il n'a rien perdu de son ancienneté, c'est-à-dire que les années où il n'a pas travaillé au sein de la Collectivité, il a continué à déployer son ancienneté, il a récupéré tous ses avantages. Il a pendant ce temps-là contracté auprès de deux caisses de retraite, la CNRACL pour le public et une caisse privée auprès du régime général le temps de sa mission dans le privé. Et il a tout récupéré. Donc il ne voit pas tant de problèmes que ça dans la problématique du détachement.

M. PETIT a amené des éléments sur les contractuels. Lui était plutôt partie du principe que personne n'y perdait rien. Il va quand même faire vérifier. Mais sur les fonctionnaires, ils ne perdent rien de leur rémunération, ils gardent leurs primes, ils gardent leur ancienneté, ils gardent tout. Et le jour où ils décident de mettre fin au détachement et de revenir auprès du CCAS de la Ville, ils seront réintégrés auprès du CCAS ou auprès du budget Ville. Ça ne sera pas possible pour tous ?

Mais ce sera possible pour la plupart, « mais bien sûr, moi je dis toujours la vérité, contrairement à vous, M. PETIT, moi je n'essaie pas de masquer les choses, bien sûr qu'il y a certains sur lesquels ce sera plus difficile de leur trouver un poste. Et dans ce cas-là, ces personnes-là seront refondus dans le CDG et le CDG aura pour mission de leur trouver un autre poste, dans une autre collectivité, auprès d'un autre établissement public, et ils pourront continuer à déployer leur carrière jusqu'à la fin. Mais vous verrez que les cas d'agents qui vont intégrer AESIO, qui souhaiteraient mettre fin à leur détachement dans quelques années, sur lesquelles on n'aurait aucune possibilité, et qui vont se retrouver en sureffectif au CDG. On parle peut-être d'un ou deux, mais pas bien plus. La plupart, toutes les ASH, retrouveront facilement des postes au sein de la Ville. Et d'un autre côté, moi, je pars du principe que s'ils trouvent des conditions de travail plus agréables, au sein d'une structure neuve et renouvelée, dans laquelle ils peuvent faire des choses, ils pourront s'épanouir dans leur travail et en plus, ils pourront aussi avoir une prise en charge plus intéressante des seniors qui sont dans ces EHPAD. Je ne vois pas pourquoi les mecs reviendraient travailler pour aller faire le ménage dans un gymnase, je parle des ASH, pour aller faire le ménage dans une école. Ils vont bien sûr parce que dans trois ans, quatre ans, ils vont se retrouver dans une structure neuve où tout sera adapté pour les seniors qui prennent en charge, mais aussi pour eux en termes de qualité de vie au travail. Aujourd'hui, on a des structures où on n'a même pas de lèves-malades, où ils sont obligés de se mettre à quatre pour porter des gens complètement grabataires et se casser le dos. Et c'est ça que vous appelez la panacée ? C'est ça qu'il faudrait qu'on balaye et puis on continue ? Enfin, vous n'avez rien fait du tout. Donc, du coup, nous, on a décidé de mettre fin à tout ça.

Mais d'ailleurs tout à l'heure, je ne parlais pas du personnel. Je ne parlais pas du personnel. Vous allez dans les structures, on a des bâtiments qui sont totalement inadaptés, c'est de ça dont je parlais, des plaintes des familles. Mais les plaintes des familles, elles ne portent pas sur le personnel. Mais voyez, c'est vous qui avez

l'esprit mal tourné. C'est vous qui pensez que le personnel. Mais les plaintes des familles ne concernent pas le personnel. Les plaintes des familles, elles concernent les conditions de vie. C'est-à-dire que quand vous arrivez à la Verrerie et que vous voyez cet amoncellement en ligne de personnes, en fauteuil, qu'on pose là, parce qu'il faut libérer la place dans la salle de restauration, qui une fois qu'elle n'est plus une salle de restauration, devient une salle d'animation, les agents tentent de débarrasser les tables, les chaises. Il faut bien mettre ces personnes quelque part. Alors on les met à côté dans le couloir et elles attendent pendant une heure qu'on débarrasse les choses. Tout ça, c'est fini dans la Cité des Aînés. »

Il indique que dans la Cité des Aînés, il y aura des salles de restauration à chaque étage, spécifiques, avec vraiment des accès sécurisés pour tous. C'est le jour et la nuit. Aujourd'hui, il considère qu'ils sont en train de mettre en place un projet qui va changer totalement la prise en charge de nos seniors pour faciliter le bien vieillir. Et il ne parle même pas de l'aménagement du territoire où aujourd'hui, la Place Chanoine Chausse est une ancienne friche commerciale qui est en train de se dégrader, complètement pourrie. Derrière, c'est un CTM amianté. D'ailleurs, tout à l'heure, ils parlaient de la piscine. « Les jours où il pleut, je vous en fais une nouvelle piscine au CTM parce que les jours où il pleut, il y a ça d'eau dans certaines salles. Donc voilà, tout va bien au CTM. Continuons comme ça. Pas de souci, garantissons des supers conditions de travail à nos agents.

Donc, demain, où ils seront, ça sera autre chose aussi en termes de conditions de travail. Donc, c'est tout ça le projet. C'est le bas du quartier de Fayol qui est quand même en plein centre-ville, qui va être totalement renouvelé, requalifier où on aura des nouveaux commerces, une nouvelle brasserie, un parc urbain, des jeux pour enfants qui vont se connecter avec l'école du Mas, qui est entièrement végétalisée, qui vont se connecter avec le Pôle de Santé qui sera juste à côté. On va faire un quartier totalement repensé et renouvelé. Moi, c'est ça que je provoque aussi à travers ce projet, au-delà de la prise en charge de nos seniors. C'est aussi une requalification de nos espaces. Ma façon, vous l'a expliqué cent fois, vous n'êtes pas d'accord, mais arrêtez de dire qu'on ne respecte pas les gens, tout ça, je ne sais pas, tout ça, ce sont des inventions. On essaie de le faire le plus sereinement possible parce qu'on comprend que le changement entraîne des questions, des craintes. Et on l'explique. Et quand on l'explique, généralement, ça se passe très bien. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX
26 VOIX POUR
7 CONTRE

18.DCM_20251202_18 - Ouvertures dominicales commerces 2026 [L. GUILLOT]

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Considérant que l'arrêté municipal qui fixe le nombre des ouvertures dominicales doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple ;
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la Commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

Considérant que par délibération en date du 09 octobre 2025, le bureau métropolitain a émis un avis favorable aux ouvertures dominicales sollicitées, et qu'après consultation de l'association dénommée Association de Management Commercial et Artisanal de Firminy, représentant les branches d'activités les plus diverses, de l'organisation patronale dénommée Mobilians, le calendrier des dimanches envisagés, pourrait être le suivant:

➤ Commerces de détail :

- Les dimanches 11 et 18 janvier 2026 - 21 et 28 juin 2026 - 30 août 2026
06 septembre 2026 – 22 et 29 novembre 2026 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

➤ L'organisation patronale MOBILIANS :

- Les dimanches 18 janvier – 15 mars – 14 juin – 13 septembre et 11 octobre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les propositions susmentionnées.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

Architecture - Patrimoine – Etudes de Projets – Transition Ecologique – Développement Durable

19.DCM_20251202_19 - Commission Communale d'Accessibilité (CCA) – Rapport d'activités annuel 2024 [Ch. CHALAND]

Considérant que les dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent à toute Commune de 5 000 habitants et plus, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) aux personnes handicapées,

Considérant qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités annuel 2024 adopté par la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) en réunion plénière en date du 18 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités annuel 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) tel rapporté en annexe.

Julien LUYA tient à préciser suite à la présentation d'un rapport dense, où tous voient que la politique du handicap, ce ne sont pas juste des mots, ce ne sont pas juste des intentions, c'est derrière beaucoup de réalisations, beaucoup d'argent qui est aussi investi dans ce domaine-là. Et c'est un domaine qui touche quasi l'intégralité des familles françaises dans leur ensemble. Il faut aujourd'hui le changement de regard, l'adaptabilité des bâtiments communaux, des rues.

« Il faut penser à tous éléments là et je suis heureux que chaque année on ait la présentation de ces rapports qui montrent, quand même, que derrière il y a du travail. Et puis, quand j'entendais qu'on n'a rien fait, qu'on se demandait même où est passé l'argent. Quand je vois la photo de la crèche du Pôle Petite Enfance, quand je vois dans quoi les enfants étaient gardés avant, à côté du Centre Social de Firminy Vert, où on n'avait même pas d'extérieur végétalisé, où on n'avait rien. Je pense que là on est quand même sur tout autre chose et je pense que les enfants, les familles qui ont leurs enfants à la crèche, totalement accessibles en plus. En fait, il y a les problématiques d'accessibilité et puis il y a aussi tout ce qui s'est mis en place à travers cette infrastructure. Et je tenais à féliciter Béatrice (MOUNIER) et tous ceux qui la font vivre aussi au quotidien. Encore un nouveau projet structurant au cœur d'un quartier politique de la ville qui amène une prise en charge de nos enfants vraiment de qualité, avec un personnel qui est au petit soin, dans une structure totalement adaptée, renouvelée, jolie. »

20.DCM_20251202_20 - Aide financière « FIRMINY - AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT » - Année 2026 [C. CHALAND]

Vu le partenariat de la Métropole avec RENOVATION42, interlocuteur privilégié des communes dont la Ville de Firminy pour l'instruction des dossiers et la vérification de leur conformité avec les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal,

Considérant la volonté affirmée de la municipalité de Firminy de valoriser l'immobilier sur le territoire urbain et notamment dans le centre-ville concerné par le périmètre OPAHRU,

Considérant également l'engagement politique de la Ville de Firminy d'aider les Appelous à améliorer les performances énergétiques de leur logement pour réduire leurs factures d'énergie tout en respectant le cadre urbain réglementaire et faire face au coût élevé des matériaux,

Considérant la réussite du même programme en 2025 avec l'aide apportée aux Appelous sur plus de 40 dossiers,

Considérant qu'il importe de poursuivre en 2026 l'aide financière individualisée accordée aux Appelous qui feront une demande d'amélioration énergétique de l'habitat, tout en révisant les modalités d'attribution de cette aide tant sur le montant de l'aide, que sur les critères plus performants de rénovation, ceci pour une meilleure efficacité, tel que proposé dans le tableau ci-après rapporté,

Considérant qu'il est rappelé que cette aide financière intitulée « amélioration énergétique de l'habitat » portera principalement sur l'habitat privé individuel et devra être sollicitée à la demande d'un propriétaire occupant ou d'un propriétaire bailleur privé.

Considérant que pour les demandes concernant l'habitat collectif, l'aide sera attribuée au propriétaire sous réserve que les travaux soient autorisés en amont par le syndic de la copropriété ; que les copropriétés sont concernées dans la limite de 15 lots principaux (de fait sont exclus les locaux tertiaires, les locaux commerciaux, les bailleurs publics, les copropriétés de plus de 15 lots et les copropriétés présentant une majorité de logements sociaux publics).

Considérant que cette aide pourra venir en complément des autres dispositifs financiers existants (certificat d'économie d'énergie, ANAH, Ma Prime Rénov, crédit d'impôt, Saint Etienne Métropole...) et sera plafonnée à 2.000,00 € ou 3.000,00 € (si utilisation de matériaux recommandés dans le règlement d'attribution) quel que soit les opérations réalisées pour un même poste. Dans le périmètre OPAHRU, les plafonds seront majorés.

Considérant qu'il est distingué deux types d'aide :

POSTE 1	TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	Isolation- Changement des menuiseries - Ventilation Mécanique Assistée : (obligatoire en cas de changement de menuiserie ou isolation)	ITE : 30% du montant TTC restant à charge après versement des différentes aides de l'état (prime CEE, ANAH, Ma Prime Reno (plafond 3000€-4000 OPAHRU) ; Si matériaux non bio source : plafond 2.000,00€/3.000,00€ OPAHRU ITI : 20% du montant TTC restant à charge (plafond 2.000,00€/3.000,00€ OPAHRU)	Ensemble de travaux comprenant Poste 1 + poste2 30%du montant TTC restant à charge après versement des différentes aides de l'état (prime CEE, ANAH, Ma Prime Rénov (plafond 5.000,00€/6.000,00€ OPAHRU)
POSTE 2	TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE PRODUCTION D'ENERGIE	Remplacement de chaudière, Pompe à chaleur, Solaire, Biomasse, Poêle, Foyer fermé, Insert de cheminée)	30%du montant TTC restant à charge après versement des différentes aides (prime CEE, ANAH, Ma Prime Rénov (plafond 2.000,00€/3.000,00€ OPAHRU)	

Considérant que l'aide sera versée par logement et par demandeur à partir de la signature des documents requis et dans la limite des crédits ouverts pour l'année budgétaire en cours. Toute nouvelle demande ne sera recevable qu'à partir de la 4e année suivant la première demande,

Considérant que le paiement de l'aide s'effectuera sur présentation d'une facture acquittée par le fournisseur détaillant les travaux effectués, d'une attestation sur l'honneur précisant le montant des aides extérieures perçues et du règlement intérieur signé validant le respect des règles d'urbanisme en vigueur sur la Commune,

Considérant que le montant alloué à cette opération « FIRMINY-AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT » en 2026 sera pour moitié orienté vers les habitations du secteur OPAHRU avec notamment des travaux d'isolation(toiture/mur) et de reprise des façades sur cette zone de la commune.

Et vu le projet de règlement d'attribution, tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la poursuite l'opération « FIRMINY-AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT » pour l'année 2026.
- Approuve le projet de règlement d'attribution, tel rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

21.DCM_20251202_21 - Contrat avec l'Eco organisme ALCOME pour la gestion des déchets (mégots) [L. ROBERT]

Considérant qu'Alcome est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie,

Considérant que la mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public avec les objectifs de réduction sont fixés comme suit : 20 % d'ici 2024, 35 % d'ici 2026, 40 % d'ici 2027

Et que les actions prévues par Alcome sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés,

Considérant que dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (rapporté en annexe 1),

Considérant qu'en contrepartie, la Commune de Firminy doit mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité,

Considérant qu'Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type, Considérant que ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation,

Considérant que par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année,

Considérant que ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée,

Et vu le projet de contrat type tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de contrat-type entre la Ville de Firminy et Alcome pour la durée de l'agrément,
- Autorise la signature dudit projet.

Loïc ROBERT indique que ce contrat va pouvoir aider à sensibiliser, grâce à la fourniture d'outils de communication et de sensibilisation. Il va améliorer la mise à disposition des cendriers de poche et des dispositifs de rue, soutenir financièrement la commune au titre de l'entretien des rues et aussi valoriser les mégots collectés séparément à hauteur de 100 kg par mégot massifié.

Donc s'il écoute sa collègue Leslie (DREVET), il va essayer de rester positif, c'est vrai que ça ne reflète pas bien la société actuelle. Ils vont donner la main aux gens pour qu'ils ne jettent pas leur mégot dans les rues. Alors, il pense qu'indirectement, ce sont leurs impôts qui payent ça. On va quand même le prendre parce que de l'autre côté, avec les délibérations qui suivent, les mégots, c'est quand même une pollution notoire qui pollue les cours d'eau, qui pollue la terre. Donc, si cette somme va les aider à faire de la prévention et à valoriser ces déchets, c'est très bien. « Mais voilà, ça reflète la société actuelle, pour les personnes, ce n'est pas un problème de jeter dans la rue, de jeter des mégots de ne pas s'arrêter devant les passages piétons pour laisser traverser les enfants, et ainsi de suite. Et là, quand on parlait de responsabilité de chacun.

Aujourd'hui, je repense sur une situation personnelle, j'ai des enfants qui font des études, j'ai mes parents, où j'ai tout fait pour pouvoir les garder chez eux. J'ai investi dans une maison pour qu'il soit chez eux avec ma grand-mère, des projets de vie, et je pense que je suis loin d'être aisé. Ce qui est clair, c'est que ça fait 30 ans que je suis dans le bâtiment, j'ai commencé à 15 ans. Et je fais en sorte de prévoir pour toute ma famille. Et

chacun doit être dans ses responsabilités à hauteur de son pouvoir. Mais en tout cas, ce qui est important, c'est qu'il faut que les gens se responsabilisent à tous les sujets. Ça part du mégot jusqu'à la bienveillance de nos anciens. Donc je remets, je suis archi favorable au projet porté par la municipalité sur le Pôle des Aînés. Et le but, c'est que mes parents restent le plus longtemps possible chez eux. Donc voilà, on parle de mégots, c'est transparent pour la commune et ça va nous aider à gérer les déchets comme avec Citeo, la dernière fois, qui nous aide sur le tri sélectif avec le mobilier urbain, donc des poubelles seront mises en place partout dans la commune grâce à Citeo, en espérant que les Appelous fassent l'effort de faire le tri sélectif. »

Anne-Sophie PUTOT voudrait juste répondre à M. Robert, sur ce qu'il a dit sur l'investissement familial, etc. Elle lui conseille fortement de lire les ouvrages de Pierre Bourdieu sur la reproduction sociale. « Vous verrez, c'est passionnant et ça met à mal toute la méritocratie qui est largement développée souvent au sein de ce Conseil Municipal. »

Julien LUYA lui répond que c'est sûr que si son idéologie c'est Bourdieu, ils ne seront jamais d'accord. Il sait très bien qui c'est et il l'a lu aussi, mais il n'est pas d'accord avec la plupart de ces théories. Pour revenir à la délibération, il s'agit d'un exemple probant de l'efficacité d'un partenariat public-privé. Ça peut être aussi intéressant d'aller sur d'autres modes de gestion et on parlait de Citeo tout à l'heure, c'est exactement pareil.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

Espaces publics et proximité urbaine

22.DCM_20251202_22 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif - Année 2024 [L. ROBERT]

Considérant pour mémoire le transfert de la compétence Assainissement à Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2011,

Considérant que les dispositions combinées des articles L2224-5 et D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif,

Considérant que ledit rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'Assemblée délibérante de chaque commune membre, et ce au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Considérant que ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information,

Et vu le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2024, tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif - exercice 2024 - de Saint-Etienne Métropole.

23.DCM_20251202_23 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Année 2024 [L. ROBERT]

Considérant pour mémoire le transfert de la compétence Eau Potable à Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que les dispositions combinées des articles L2224-5 et D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant que ledit rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'Assemblée délibérante de chaque commune membre, et ce au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Considérant que ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information,

Et vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024, tel rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - exercice 2024 - de Saint-Etienne Métropole.

Suite à la présentation des deux rapports par Loïc ROBERT, Marc PETIT lui répond qu'il est surpris de sa fierté car le rapport n'est pas bon. Il l'a sous les yeux. Il suffit de regarder le rapport prix et qualité du service de l'eau potable 2024.

Il rappelle que la municipalité avait augmenté de près de plus de 83% le prix de l'eau de 2020 à 2024, plus de 83%, donc être fier d'une telle hausse, c'est sûr qu'ils ne partagent pas le même point de vue. « On est d'accord. Comme pour le prix de la future résidence, etc...on n'est pas sur le même point de vue. » Que le taux de rendement du réseau, comme le disait tout à l'heure Loïc Robert, a diminué en 2024 de 7 points de pourcentage, que si on fait votre bilan, je ne compte pas l'année 2020, 6 mois nous, 6 mois vous, 2021 à 2024, on est sur un taux de rendement moyen de 82,4%. Donc par rapport à nous, vous êtes à une hausse de 5,7 points de pourcentage. Concrètement, nous, au cours du premier mandat, on a augmenté à chaque fois beaucoup plus que vous, 7 points de pourcentage au cours du premier mandat. On a augmenté de 9,5 points de pourcentage lors du deuxième mandat, sans augmenter le tarif de l'eau. Donc, non seulement on a amélioré beaucoup plus que vous le rendement du réseau, mais sans augmenter le tarif.

Là, pour augmenter les tarifs, vous avez été champion. Et d'ailleurs, et pas besoin de long discours, quand on voit en 2019, on le voit bien avec le graphique ici, on était la 4ème ville parmi les 53 villes de Saint-Etienne-Métropole, à avoir le tarif de l'eau le plus bas. Et bilan 2024, on le voit, j'ai surliné en jaune, on est la 26ème ville parmi les 53 communes, avoir le tarif de l'eau le plus cher. Donc là, c'est sûr qu'on voit tout de suite la différence. »

Alors, sur les purges par rapport à l'eau marron, l'essentiel de l'eau marron, ça s'est signalé dès 2022. Il y a eu beaucoup de purges en 2023. À ce moment-là, dès 2023, il indique qu'il n'y aurait pas dû y avoir une hausse du taux de rendement, mais une baisse. Or, ce n'est pas du tout le cas. Et l'essentiel, d'ailleurs, c'est dans le rapport de la Régie Eau Ondaine qu'il a aussi sous les yeux, ils évoquent, ce ne sont pas les purges, c'est la hausse forte des fuites, des pertes sur le réseau qui a augmenté très fortement en 2024. Elles sont passées de 7,40 m³ par jour à 12,23 m³ par jour par kilomètre, sur une augmentation de 65% des fuites d'eau sur le réseau. Ce ne sont pas les purges, ce sont les fuites d'eau sur le réseau.

Donc malheureusement, il l'aurait bien aimé, mais le bilan n'est pas bon.

Et puis, dernier point : « Avant, les Appelous avaient un service des eaux qui était à Firminy. Et là, vous avez réussi, champion, super écoute à Métropole. » Parmi toutes les Villes de l'Ondaine, on est vraiment devenu une ville de seconde zone, ce qui n'a jamais été le cas sous notre mandature. Maintenant, le service de l'eau, il n'y a plus de possibilité d'aller le voir, il faut aller au Chambon ou à Unieux. Comme quoi, les élus du Chambon ou d'Unieux arrivent à mieux se faire entendre à Saint-Etienne-Métropole. Quelle tristesse ! »

Anne-Sophie PUTOT indique qu'elle ne va pas très longue. Effectivement, les investissements sur l'eau, ce sont des investissements à long terme. Elle l'a rappelé dans une vidéo Facebook quand même, mais elle va le rappeler encore ici. « Si on n'avait pas balancé, c'est M. CINIÉRI qui avait lancé le projet, M. PETIT qui l'a fini, 10 millions d'euros dans le Barrage des Plats où les Appelous n'ont jamais bu une goutte d'eau, on n'en serait peut-être pas là. »

Loïc ROBERT répond que concernant l'augmentation des fuites, ce n'est pas dû justement à la politique qu'ils ont mis en place du renouvellement des réseaux, c'est-à-dire qu'il y a encore des réseaux à reprendre et quand ils font des purges ou quand ça part en fuite, quand il n'y avait pas de compteur d'eau sur les compteurs, enfin sur certaines bornes d'incendie, pour les forains, tout ça, ça passait en fuite. Donc tout ce qui a été mis en place, pour comptabiliser le plus précisément possible l'eau qui est consommée par tout le monde, pour avoir la réalité au plus proche de la consommation de chacun. « Quand je viens juste de dire que les chiffres 2024 n'étaient pas bons parce qu'ils ont débordé sur 2025 pour la comptabilisation sur les compteurs chez le particulier, il y a eu une mise en place. Je reste 80%, c'est très bien. C'était 87% en 2023. Je pense qu'en 2025, ça va faire un bond de fou, peut-être proche des 90%. Après, c'est une politique globale. Et quand on en discute que ce soit la Métropole ou que ce soit même les autres communes aux alentours, ils étaient bien contents qu'on prenne à bras le corps ce sujet, qu'on arrête de se cacher derrière un prix, comme on disait avec Julien (LUYA) sur le low cost sur Firminy, parce qu'à un moment, c'est les générations d'après qui le payent et réparer juste une fuite ou reprendre un réseau complet. Ce n'est pas le même travail. On essaye de mettre le budget de la régie de l'eau à l'équilibre. Il est vrai que, comme je le disais, si les travaux avaient été faits par dose homéopathique depuis de nombreuses années, on serait peut-être au même niveau aujourd'hui, mais on n'aurait peut-être pas été obligé d'un coup avec les hausses globales sur tout, d'augmenter le prix. Mais en tout cas, moi, aucun Appelou ne m'a jamais parlé de la hausse des prix. J'ai été le premier parce que

je suis une famille de 4. Les 120 m³, je les consommais et j'ai tout fait en sorte pour essayer de baisser ma facture au maximum et de descendre à 90 m³, ce qui permet en même temps de moins rejeter des eaux usées qui ont un coût tout aussi élevé que le mètre cube d'eau potable et de ne pas saturer la station d'épuration. C'est mettre les gens devant leurs responsabilités. Les gens arrivent des moments à aller loin sur des problématiques de gasoil et d'essence. Et je pense qu'il faut se révolter sur ce qu'était le réseau d'eau de Firminy avec des pertes pharaoniques. Alors qu'il y a l'année dernière ou il y a deux ans, le barrage de la Valette était presque à zéro, ça aurait été rigolo d'ouvrir le robinet et de ne rien avoir. »

Jean-Paul CHARTRON pense qu'ils ont eu raison de réhabiliter le Barrage des Plats parce que l'eau, c'est le bien du 21^e siècle. Alors il faut l'économiser, d'accord. Il faut limiter les fuites, ce qui n'a pas été le cas. L'eau, il faut vraiment la préserver, c'est une richesse. « On a vu que notre réserve d'eau maintenant, elle est en Haute-Loire. C'est un grand barrage, l'ancien barrage de la ville de Saint-Étienne. Mais il peut être à sec. » Alors, le Barrage des Plats, ils ont eu raison de le faire avec l'appui de l'État, parce que c'est une richesse pour tous. « Et là où je suis en colère, c'est qu'on ait percé le Barrage de l'Echapre. Ce barrage-là, on aurait dû le garder, même si on n'avait pas les moyens de le réhabiliter tout de suite. Plutôt que de faire des gros travaux dessus, on aurait dû garder ce barrage. Ça aurait été pour plus tard, pour nous, pour notre ville, mais pas que pour notre ville, pour notre région, pour notre agglomération. Et c'est bien d'avoir une multiplicité de barrages. Voilà, c'est dommage. »

Christophe CHALAND répond par rapport au Barrage de l'Echapre, pour pouvoir le restaurer, de toute façon, ils étaient obligés de faire le trou qui a été fait pour laisser l'eau courir, réhabiliter le barrage et reboucher derrière. Ils étaient obligés. Donc, quoi qu'il en soit, ils ont déjà franchi une étape par rapport à ça. Après, ils ne savent pas, demain, peut-être qu'en fait la vision sera différente sur la gestion de ce barrage-là. Aujourd'hui, l'ouvrage d'art est existant. Il nécessite une grosse réhabilitation parce qu'en fait, il était relativement fragile par rapport aux charges qui étaient exercées dessus. Dans un premier temps, il y a ça qui est fait. Demain, rien ne dit que les choses ne redeviendront pas. « Et je partage totalement ton avis, en fait, pour diverses raisons, d'ailleurs, pour la réserve d'eau, mais aussi par rapport à la biodiversité sur ce secteur-là. Enfin, je veux dire, il y avait plein de choses qui permettaient de pouvoir conserver ce barrage. Bon, pas en l'état dans lequel il est actuellement. Donc il y a possibilité maintenant d'intervenir dessus pour le consolider, s'il y a besoin de le consolider pour le maintenir. »

Julien LUYA maintient qu'ils ont pris un virage vraiment à 180 degrés. Ils se sont dit qu'il fallait arrêter avec la dégradation des réseaux de la Commune, et qu'il fallait investir. Et en plus, la Métropole a pris les compétences encore plus dans ce domaine-là. Donc ce sont des cheminements normaux.

« Vous parlez du prix, mais Loïc (ROBERT) l'a dit, il a dit au gré de ce qui a été voté et délibéré au sein de Saint-Étienne Métropole, on va aller sur un lissage du prix c'est-à-dire qu'ils vont prendre les prix les plus élevés, les prix les moins élevés, ils vont en faire une moyenne et ça sera le prix de l'Ondaine car ça va être territorialisé. Globalement, quand vous êtes le prix vraiment low cost, le prix le plus bas, vous faites l'eau quasi gratuite, que d'autres la font payer normalement, et qu'il y a un prix de lissage. Ce prix de lissage se fait à la médiane. Forcément celui qui paye moins cher, quand ce prix de lissage se met en place, je peux vous dire que l'augmentation du prix de l'eau l'année du lissage, quand vous êtes à zéro et que le lissage est un prix médian, alors là, l'augmentation, c'est 250 %.

Donc voilà, il vaut mieux l'augmenter petit à petit, être un peu intelligent et regarder un petit peu ce qui se passe demain. Plutôt que de dire aux Appelous, le lissage, ce prix médian va être mis en place en telle année et là vous allez connaître des hausses monumentales du prix de l'eau. »

Donc c'est une politique qu'ils assument totalement. Ensuite, quand il entend que Firminy est passés de 600 000 m³ d'eau gaspillée à 300 000 m³ d'eau, le résultat est là. « Vous pouvez bien citer tout ce que vous voulez, mais enfin moi, en plus sur les chiffres du rapport annuel, Loïc vous a donné les éléments du pourquoi le chiffre est moins bon de ce qu'on pouvait en attendre et que ça va revenir sur des chiffres de hausse du taux de rendement plus élevé l'année prochaine.

En plus, M. PETIT, vous savez, vous pouvez « bourrer le mou » à tout le monde, raconter n'importe quoi. Mais moi, j'ai un peu d'antériorité. Et moi, j'étais là un peu dans les instances. J'écoutais ce qui se passait. En fait, vous comparez le taux de rendement de votre époque avec le taux de rendement d'aujourd'hui. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que ce n'était pas le même périmètre.

Et c'est pour ça que vous n'êtes pas honnête dans vos analyses. Parce qu'à l'époque, M. PETIT, vous faites l'étonner, bien sûr, ça intégrait Unieux à l'époque. Moi, je suis sûr de ça.

Non, le réseau était commun. C'est vous qui mentez. En tout cas, je vous ai laissé vous exprimer.

Et en attendant, moi, je ne vous ai pas contredit comme ça. Donc, ça intégrait bien sûr la ville d'Unieux qui avait fait des investissements sur ces réseaux. Évidemment que quand on faisait la moyenne, ça faisait un taux de rendement à l'époque qui était un peu plus élevé. Mais Firminy a toujours été décrit, il suffit d'aller voir les professionnels et les gens qui travaillent dans le secteur. Et ils vous diront que l'état du réseau d'eau potable, d'assainissement sur Firminy était à l'abandon. C'est le mot qu'ils emploient.

Mais ça, ce sont des réalités que vous ne pouvez pas admettre. Et bien sûr, vu que personne ne se rappelle tout ça, mais moi, je m'en rappelle un peu quand même. »

V. PÔLE RELATIONS CITOYENNES ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Jeunesse & Sports – Vie associative

24.DCM_20251202_24 - Remboursement des clubs dans le cadre de l'opération « Tous en Club » - Année 2025 – Attribution et versement de subventions de fonctionnement [L. DREVET]

Considérant les demandes de remboursements des coupons présentées par les associations suivantes : « F.C.O.Firminy Inersport, Amicale Pétanque Loisirs Firminy Vert, AS Faure, APLOUF – Aqua Pour Tous, Audacieuse du Mas–Multigym, Etoile Cycliste Ouvrière », au titre de la saison 2025/2026, l'abondement unitaire de 5,00 € accordé par la Ville de Firminy et après contrôle du Service « Jeunesse et Sports ; Vie Associative » des coupons accordés aux ayants droit, par la Commune de Firminy,

CLUB	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
F.C.O. Firminy Inersport	59	25 €	1 475 €
Amicale Pétanque Loisirs Firminy-Vert	7	25 €	175 €
As Faure	3	25 €	75 €
A'Plouf – Aqua Pour Tous	5	25 €	125 €
Audacieuse du Mas – Multigym	66	25 €	1 650 €
Etoile Cycliste Ouvrière	1	25 €	25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement « Tous en club » aux associations citées dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

SAUF POUR LA SUBVENTION A L'AUDACIEUSE NOTRE DAME DU MAS,
A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRENANT PART AU VOTE.

32 voix Pour

R. CHANUT ne prend pas part au vote.

Affaires scolaires – Réussite éducative

25.DCM_20251202_25 - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dans le cadre du projet « le mentorat lycéen » au sein de l'école élémentaire le Mas [B. MOUNIER]

Considérant que l'association dénommée Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) lutte contre les inégalités en bâtissant des liens entre deux jeunes qui ne se rencontraient pas ou peu : les collégiens en difficulté scolaire ou sociale, et les lycéens.

Considérant que l'action de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville AFEV se concentre essentiellement sur l'accompagnement individualisé,

Considérant que la Ville de FIRMINY soutient l'Association dans son intervention depuis 2023 et reconnaît l'expertise de l'intervention de l'association dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité auprès des collégiens Appelous,

Considérant que l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville répond également à la volonté municipale d'accompagner les publics des quartiers prioritaires de la ville d'élémentaire et de collège en fragilité dans leur parcours scolaire, inscrite également dans le dispositif « école promotrice de santé »,

Considérant la proposition de l'AFEV de poursuivre le tutorat élèves de cycle 3 / lycéens, repérés par des enseignants ou des partenaires socio-éducatifs, pour faciliter leurs apprentissages, les soutenir dans leur méthodologie de travail personnel, l'autonomisation, les encourager à l'expression orale, à l'enrichissement du vocabulaire et les sensibiliser à la transition école/collège.

Considérant que ce mentorat concernera 12 élèves de l'école élémentaire du Mas durant 1h/semaine sur un temps périscolaire et ce pour l'année scolaire 2025.2026,

Et vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de partenariat entre l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et la Ville de Firminy, fixant les engagements du tutorat lycéen en direction des élèves de cycle 3 de l'école élémentaire du Mas.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

26.DCM_20251202_26 - Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques [B. MOUNIER]

Considérant que le mode de calcul du coût est déterminé sur la base des dépenses et charges de fonctionnement du compte administratif 2024 de la collectivité,

Considérant qu'est exclu de ce calcul, l'ensemble des dépenses d'investissement et les activités périscolaires,

Considérant que le coût moyen d'un élève en école maternelle s'élève à 1 211.99 € pour l'année scolaire 2023-2024 sur la Commune de Firminy,

Considérant que le coût moyen d'un élève en école élémentaire s'élève à 516.17 € pour l'année 2024-2025 sur la Commune de Firminy,

Considérant que des enfants résidant dans les communes avoisinantes, sont scolarisés sur la Commune de Firminy, et que chaque année le Conseil Municipal de la Ville de Firminy doit fixer le coût d'un élève en école maternelle et élémentaire,

Considérant que ce coût sert de base au calcul à la contribution communale qui devra être acquittée par la Commune de résidence des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques appelouses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les montants, tels mentionnés ci-dessus, correspondant aux frais de fonctionnement des écoles publiques afin de fixer la contribution de chaque Commune ayant des élèves scolarisés dans une école publique de la Ville de Firminy.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

Petite enfance

27.DCM_20251202_27 - Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'association dénommée « KOM CHEZ NOUNOU » pour les années 2026-2029 [B. MOUNIER]

Considérant que l'association dénommée « KOM CHEZ NOUNOU » a un partenariat avec la Ville de Firminy, que le projet initié et conçu par l'association propose des solutions de garde d'enfants adaptées aux besoins des familles,

Considérant que l'association dénommée « KOM CHEZ NOUNOU » met à disposition 5 berceaux pour les habitants de la Commune et qu'il est de la compétence de la commune à intervenir dans le domaine de la petite enfance,

Considérant que la convention précise les engagements, les conditions et les modalités du partenariat entre la Ville de Firminy et l'association gestionnaire de la structure « KOM CHEZ NOUNOU »,

Et vu le projet de convention de partenariat, tel que rapporté en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de partenariat pour les années 2026-2029 entre l'association dénommée « KOM CHEZ NOUNOU » et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe.

Béatrice MOUNIER profite de ce point pour mettre un élément sur la table suite à une polémique que l'équipe de M. PETIT a lancée sur les réseaux sociaux et lors du Conseil Municipal du 23 juin.

« Que vous soyez dans l'opposition ne justifie pas la malhonnêteté. En 2019, vous avez accompagné la MAM, les petits Zouzous, pour leur installation dans des locaux place des abattoirs, propriété de l'OPH, dont vous étiez président, je le rappelle. Le bâtiment est en mauvais état et avait été rénové. Mais ce n'est pas si bien que ça, puisque dès fin 2022, la MAM nous a alertés sur des problèmes d'humidité, mais également de structure. L'OPH étant passée entre temps à la Métropole, certains petits travaux ont été engagés, mais il nous a bien été annoncé que ce local n'aurait jamais dû être loué à la MAM en l'état, puisqu'un étayage du sol a été nécessaire et que l'espace extérieur s'affaissait. Les critères exigés par la PMI ne permettaient plus à la même de travailler dans ces locaux, sont venues se greffer pour la MAM d'autres difficultés en renouvellement d'agréments, stabilisation financière, besoin de matériel, etc.

Métropole Habitat n'avait pas de local adapté répondant aux besoins, notamment avec l'envie de rester dans ce secteur qui paraissait également important pour nous, collectivité.

Nous avons été dans une période où les deux MAM de Firminy étaient en difficulté par rapport à leurs locaux, dont une que vous n'avez jamais accompagnée. Ces projets sont des projets privés, mais la collectivité effectivement, souhaite les accompagner et accompagne pleinement ces installations. Je vous rassure, mais en fonction de nos moyens. Les agents qui ont travaillé sur ces dossiers, que ce soit le service Petite Enfance, le service Urbanisme et les Services Techniques, interprètent très mal vos allégations concernant le manque de réactivité de la commune. Plusieurs propositions ont été faites sans que la MAM ou la PMI ne valident.

Dans l'urgence, puisqu'il fallait bien que ces trois assistantes maternelles travaillent, nous avons proposé de façon provisoire les locaux de l'ancienne crèche. Mais l'investissement financier était trop important pour la collectivité. Il fallait isoler l'espace par des murs pare-feu. Enfin, techniquement, nous avons bien compris qu'elle fasse le choix de s'installer dans une commune voisine puisque la situation était urgente. Aujourd'hui la société est ainsi faite, les gens se tournent vers vous et attendent tout de vous. Mais malgré parfois un travail de longue haleine, le résultat n'y est pas. Ils ont vite fait de porter des critiques et d'oublier ce qui a été fait. Ils pensent que nous sommes magiciens et que nous pouvons tout résoudre. C'est la société d'aujourd'hui. La preuve, ce soir, dans les discours qu'on a eus, vous avez tout fait, nous rien.

Vu l'héritage bâtiminaire que vous nous avez laissé, on en revient toujours sur les mêmes thématiques, il faudra des années pour tout remettre à niveau afin de pouvoir accompagner au mieux de tels projets.

Dans ce cas, il n'y a pas d'autre solution que de se tourner vers le privé, ce qui a été le cas pour les petits Zouzous. Et la deuxième MAM il était une fois, qui a démenagé récemment, les services et moi, en tant qu'élue, nous nous sommes pleinement engagés dans cet accompagnement. Je ne peux aujourd'hui vous laisser sous prétexte de manipulations électoralistes remettre en question mon travail ainsi que celui des services fortement engagés. Il me semblait important de refaire un point sur ce sujet et de vous préciser également que non, nous ne sommes pas des menteurs et nos agents non plus. Quelle est votre responsabilité dans cet échec ? Je vous laisse méditer. »

Danielle GIBERNON indique qu'à l'époque où la MAM s'est installée, c'était elle qui était en charge et elle avait visité cette maison avec les personnes. Et le directeur de l'office HLM à cette époque-là s'était engagé à rénover l'intérieur de la maison, ce qui avait été fait, c'était très bien rénové puisque la PMI a accepté que la MAM s'y installe. « Et vous connaissez bien la PMI, vous savez très bien qu'ils sont très ric-rac. » Donc à cette époque-là, c'était tout à fait possible de s'installer très correctement. En plus, le directeur avait fait installer du haut sol, un sol adapté pour les enfants par rapport aux chutes. Il avait fait installer des WC à hauteur pour les enfants, pour les petits. C'était vraiment quelque chose de très joli. « D'ailleurs, je crois qu'il y a quelqu'un ici qui l'a visité avec moi qui doit pouvoir en témoigner. »

Sauf qu'après, s'il y a eu des dégradations, il fallait réparer au fur et à mesure et entretenir, et entretenir, et entretenir. Bon, voilà, c'est tout. Mais au départ, c'était vraiment très bien. Si la PMI l'avait accepté, si la CAF est venue, ils sont venus voir, ils ont visité. C'était vraiment très bien, très adapté.

Après, si effectivement ça se dégrade, il faut faire les travaux.

Marc PETIT indique tout d'abord, par rapport à la MAM, les petits zouzous, Mme MOUNIER a raison de dire qu'elles nous avaient sollicité, ils ont trouvé une solution avec des locaux complètement adaptés comme le dit Danielle, puisque tous les partenaires l'avaient validé, tout le monde était très satisfait, les parents, les assistantes maternelles...

« Et puis ce qui se passe, et c'est là où vous avez des difficultés, dès qu'il y a un problème, problème d'humidité, autre problème, vous arrivez, mais sur tout, on voit pour l'Amicale de Fayol, pour le Château des Bruneaux pour tout, vous êtes incapables de résoudre un problème, incapables de résoudre un problème. Or, le rôle des élus, bien évidemment, c'est quand on est confronté à des problèmes, il le résout. Et donc, elles vous ont sollicité. Alors, elles n'ont jamais pensé que vous étiez des magiciens. Franchement, si elles vous entendent, elles vont être écoeurées, dire qu'elles pensaient que vous étiez des magiciens. Non, ce qu'elles demandaient, comme nous ce qu'on avait fait, c'est un soutien, de l'aide, de l'écoute et une réelle action. Excusez-moi, je ne sais pas comment, et une réelle action. Et vous avez été incapables de trouver des locaux sur Firminy.

Et même l'exemple de la crèche, c'est un non-sens. Ça montre bien que, pour vous, la priorité, ce n'était pas de maintenir cette micro-crèche à Firminy. Parce que s'il faut faire des travaux d'investissement pour maintenir une micro-crèche, on le fait. Si on pense que c'est une chance pour la ville de garder une micro-crèche, on le fait.

La crèche municipale. Je parlais de la crèche, elle a fait la proposition, M. LUYA, suivi. La crèche municipale, vous le savez peut-être, ça appartient à la ville. Ça appartient à la ville, c'est la proposition de la crèche. Donc c'est un choix que vous avez fait. J'aimerais poursuivre par rapport au Pôle Petite Enfance, Jardin des Zaplous, Chat perché, tout ça. Vous nous avez dit d'ailleurs à plusieurs reprises que les agents avaient été associés à la réalisation du Pôle Petite Enfance, que tout le monde était content. Malheureusement, c'est archi faux. Et attendez, vous n'allez pas rire.

En novembre 2024, et vous le savez très bien. Les représentants du personnel ont alerté. Je cite : « Sur une situation préoccupante au sein de la structure du Pôle Petite Enfance ». Je poursuis toujours leurs propos : « une situation de mal-être profond et préoccupante », ce ne sont pas mes propos, au sein de la structure du Pôle Petite Enfance, et vous le savez très bien, vous avez fait un audit, enquête, suivi, etc..., j'ai pu, on m'a transmis quelques notes, ce qui a été noté c'est que le déménagement s'est très mal passé, contrairement à ce que vous avez dit, qu'il y a des problèmes de sécurité qui existent sur les abords des espaces verts, certains agents ont peur qu'il y ait des risques de fugue d'enfants. C'est dans votre rapport. Certains agents sont même contraints d'apporter de chez eux de la farine, du lait, des œufs pour des ateliers crêpes. Vous n'êtes même pas capable de fournir suffisamment de moyens. Ce sont des agents qui sont contraints d'apporter de chez eux farine, lait et œufs. Les agents sont épuisés et en stress. Et on nous dit que le qui fait quoi est un véritable problème dans le quotidien de la majorité des agents. Et en conclusion de ce rapport, dont on m'a montré, il est indiqué, et rapport fait par les responsables de la ville, par vos responsables. Aujourd'hui, le navire chavire à propos de Pôle Petite Enfance. Aujourd'hui, le navire chavire. C'est grave ! C'est grave. »

Beatrice MOUNIER lui répond que ce qui est grave, c'est qu'il sort les choses d'un contexte et qu'il parle de ce qu'il ne connaît pas. Tout d'abord, si les agents achètent de la farine et des œufs, elle n'en est pas responsable. Elles font des commandes et si elles le font, c'est que c'est un chef de service d'une part, qu'elles veuillent bien le faire, d'autre part il y a eu effectivement un problème qui n'a rien à voir avec la structure et le bâtiment, il y a eu un problème entre agents, un problème relationnel. Ils ont saisi l'agent préventeur de la Commune qui a fait le travail, ils ont activé tous les moyens en leur possession pour régler ce problème. Alors il ne peut pas être dit qu'ils n'ont rien fait, puisqu'aujourd'hui, tout va bien.

Aujourd'hui, les conditions de travail sont réunies et il n'y a plus de tensions au niveau du service Petite Enfance. Il suffisait qu'un élément perturbe le relationnel dans le service. Il y a eu un arrêt de travail de longue durée qui a mis à mal aussi l'équilibre du service. Tout est rentré dans l'ordre. Aujourd'hui, il n'y a plus de problème.

« Vous mentionnez des choses et vous mettez en difficulté en plus un chef de service qui gère comme il le peut une difficulté qu'il a rencontrée. Vous mettez en question notre agent préventeur qui a fait un travail exceptionnel que nous avons saisi pour qu'il réagisse. Mais arrêtez de dire non et de secouer la tête ! Si, parce

que vous êtes en train de remettre en cause le travail qui a été fait dans n'importe quel service qu'on a autour de la ville ou dans n'importe quel lieu de travail, il peut y avoir des conflits entre agents. Nous avons géré ce conflit entre agents. Nous l'avons géré. Donc vous parlez, moi je vous balance à la figure que vous critiquez le travail des agents qui a été fait pour la MAM et vous essayez de retourner la situation pour nous dire qu'on ne fait pas notre boulot. Aujourd'hui, les parents sont satisfaits du Pôle Petite Enfance. Les problèmes de sécurité qu'on a pu identifier, effectivement, c'est une structure qu'on a réhabilitée et qu'il peut y avoir des dysfonctionnements. On rectifie dès qu'on en prend connaissance. On a un travail avec la PMI qui était présente dernièrement qui se passe très bien. Quand il y a une petite problématique, on la résout. Nos services techniques sont présents. On a un agent qui est très mobilisé sur le Pôle Petite Enfance et qui intervient régulièrement.

Le discours-là, ce n'était pas le Pôle Petite Enfance. Le Pôle Petite Enfance, il fonctionne bien. Ce qu'il y a, c'est que vous vouliez donner l'école des Noyers à Saint-Etienne-Métropole. Et qu'on a fait quelque chose que vous n'avez pas été en capacité de faire, c'est-à-dire un accueil pour les enfants, pour la petite enfance de grande qualité. Et ça, vous ne pouvez pas l'avalier, parce que ça, c'est quelque chose que vous ne pouvez pas critiquer, donc vous cherchez la petite bête pour pouvoir critiquer un projet que nous avons réalisé. Et pour ce qui est de la MAM, ça reste un projet privé. Nous les avons accompagnés. J'ai même des messages où elle me disait « Merci Mme MOUNIER pour tout ce que vous faites pour nous ». Et puis parce qu'on n'a pas trouvé de solution, parce qu'on n'en a pas trouvé, mais l'échec, il ne vient pas que de nous, il vient du bâtiment qui leur a été alloué, qui au bout de deux ans prenait l'humidité et la structure n'était pas stable sachant que le restaurant qui était avant, ça passait déjà à travers le plancher.

Moi, je vais vous dire, Métropole Habitat nous a dit que ce bâtiment n'aurait pas dû être loué. La PMI, elle passe, je l'entends, elle passe, elle voit. Elle ne voit pas la structure, elle n'étudie pas la structure, la PMI. Aujourd'hui, cette structure ne pouvait pas fonctionner dans l'état. Le jardin s'affaissait, elle ne pouvait pas fonctionner dans l'état. Je suis très désolée qu'elle soit partie de la commune. Nous n'avions pas de bâtiment public à leur proposer. Nous avons fait le tour de l'ensemble, on leur a envoyé même des annonces sur le bon coin, on a cherché, on a des agents qui ont cherché, nous n'avons pas trouvé de solution.

Mais l'échec, il est partagé, M. PETIT. Il est partagé, l'échec. Vous avez deux MAM à Firminy. Qu'est-ce que vous avez fait pour la deuxième MAM ? Aujourd'hui, elle a pu déménager. On a trouvé dans le privé, mais elle a pu déménager.

Il y avait d'autres difficultés de la MAM au moment des problèmes bâtimentaires, que je ne dirai pas ici parce que ça reste dans un rapport qui n'a pas été rendu public, mais il y avait aussi d'autres difficultés.

Mais là, franchement, vous êtes malhonnête et vous utilisez ce genre de choses, alors qu'on fait le plus possible pour accueillir nos ASSMAT, nos MAM et la Petite Enfance. Ça, c'est inadmissible. »

Julien LUYA indique qu'il s'agit d'un exemple très concret de ce qu'est la désinformation. « On sort un élément d'un rapport qui n'a rien à voir d'un cas qui concerne une problématique entre deux agents relationnels, on en fait une espèce de généralité pour faire croire que nos structures sont en train de tomber en ruine, que tous nos agents sont en mal-être. Voilà, c'est exactement ce que vous avez fait et c'est exactement ce que vous avez dit et c'est ce que vous faites quasiment sur tous les sujets. Et Béatrice (MOUNIER) l'a très bien dit, tout ça pour faire des écrans de fumée parce que ça vous tord le bide qu'on ait réussi à monter ce projet rapidement parce que ça a été un des premiers projets sur lesquels on a travaillé. Franchement, quand on est arrivé, mais quand j'ai vu l'état, parce que moi, malheureusement, j'allais au Centre Social de Firminy Vert à quelques occasions, mais la partie crèche jardin d'enfants, je n'y étais jamais allé. Mais j'ai dit, mais attendez, on prend en charge des enfants en bas âge, en très bas âge, dans des bâtiments comme ça. Mais c'est une honte !, Voilà aujourd'hui c'est le jour et la nuit. Alors après, vous pouvez raconter toutes vos bêtises. Mais en attendant, moi, je vois les parents. Je discute avec eux devant le portail. Je vois les sourires. Je vois les échanges qui se font. Après vous pouvez désinformer tant que vous voulez. Je sais que dans le lot, vous arriverez à attraper 2-3 voix comme ça, mais ne vous inquiétez pas que les gens sont bien plus intelligents que ça dans leur ensemble. »

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

28.DCM_20251202_28 – Règlements de fonctionnement du Pôle Petite Enfance : « Le Jardin des Zaplous » [B. MOUNIER]

Considérant qu'il convient d'approuver un nouveau règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance « Le Jardin des Zaplous » afin de satisfaire aux textes et dispositions susvisés et afin de répondre aux nécessités administratives,

Et vu le projet de règlement de fonctionnement tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance « Le Jardin des Zaplous », tel que rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

29.DCM_20251202_29 - Règlement de fonctionnement : « Le Chat perché » [B. MOUNIER]

Considérant qu'il convient d'approuver un nouveau règlement de fonctionnement du « Chat perché » afin de satisfaire aux textes et dispositions susvisés et afin de répondre aux nécessités administratives,

Et vu le projet de règlement de fonctionnement tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de règlement de fonctionnement du « Chat perché », tel que rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

Politique de la Ville - Animation Sociale

30.DCM_20251202_30 - Convention tripartite relative aux modalités de financement de la journée des Assises de la Jeunesse du 15 octobre 2025 [B. MOUNIER]

Considérant la nécessité de mieux comprendre les défis et les enjeux auxquels la jeunesse du territoire est confrontée,

Considérant l'importance d'impulser une dynamique territoriale durable en faveur de la jeunesse,

Considérant l'intérêt d'une mutualisation des moyens entre les trois communes de la CTG vallée de l'Ondaine pour l'organisation de cette journée,

Considérant que cette journée des Assises de la Jeunesse s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Vallée de l'Ondaine, réunissant les Communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles et Firminy, signée en décembre 2022.

Considérant qu'une concertation a été menée au sein du groupe de travail « Soutenir les jeunes du territoire » avec les partenaires de la vallée engagés dans l'accompagnement et le développement des politiques jeunes. Ces échanges ont mis en lumière plusieurs problématiques pouvant mettre les professionnels en difficulté dans leur posture face à l'évolution de leurs publics.

Considérant que cette journée des Assises de la Jeunesse est donc organisée en vue de questionner et d'essayer de mieux comprendre les défis et les enjeux auxquels la jeunesse est aujourd'hui confrontée. Il s'agit de réaliser un état des lieux approfondi des 12-25 ans, en identifiant leurs besoins et leurs aspirations, dans le but d'impulser une dynamique territoriale durable.

Considérant que cette journée s'adresse à tous les professionnels autour de la jeunesse, mais également aux jeunes et à leur famille. Elle se déroule le mercredi 15 octobre 2025 à La Ricamarie.

Considérant que la journée est structurée en deux temps :

Le matin, une conférence sur la pédagogie, la sociologie et la psychologie des adolescents est assurée par une équipe de chercheurs, afin d'apporter des éléments théoriques aux professionnels et d'enrichir leur réflexion.

L'après-midi, les participants choisissent une thématique centrale chez les jeunes parmi les 4 proposées, à savoir :

- La jeunesse et l'approche du travail, de la formation, de la scolarisation ;
- La jeunesse et son approche des loisirs ;
- La jeunesse et sa relation avec ses amis, son environnement ;
- La jeunesse et sa relation avec sa famille.

La coopérative d'innovation sociale et solidaire ESS'quiSS anime des ateliers participatifs pour chacune de ces thématiques. Une restitution des échanges avec l'ensemble des participants en fin de journée.

Considérant que la Commune de La Ricamarie assure la coordination de cette action et s'engage à concevoir les supports de communication, mettre à disposition les locaux nécessaires, établir les contrats de travail des prestataires, déposer le dossier de fonds publics de territoire et recevoir les subventions.

Considérant que la Commune de La Ricamarie a reçu une subvention de 2 480 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. Si les frais liés à cette journée des Assises dépassent ce montant, la ville de La Ricamarie, après avoir réalisé le bilan financier de l'action, émettra un titre de somme à payer aux communes de Firminy et du Chambon-Feugerolles, afin que les 3 communes se répartissent équitablement le reste à charge.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget municipal.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention tripartite relative aux modalités de financement de la journée des Assises de la Jeunesse du 15 octobre 2025 entre les Communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles et Firminy tel que rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

31.DCM_20251202_31 - Convention de partenariat entre la Ville de Firminy – Maison Pour Tous – et l'UFOLEP Loire dans le cadre du programme « Bien Manger, Bien Bouger » [L. DREVET]

Considérant l'intérêt pour la collectivité de développer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès du public senior,

Considérant la volonté de la Ville de Firminy d'encourager le bien-être, la vitalité et la socialisation des aînés à travers des activités physiques adaptées et des ateliers de sensibilisation à une alimentation équilibrée,

Considérant que l'UFOLEP Loire, fédération d'éducation populaire reconnue pour son expertise dans les domaines du sport santé et du bien-être, propose des programmes structurés animés par des intervenants qualifiés,

Considérant que dans le cadre du programme « Bien Manger, Bien Bouger », la Maison Pour Tous de Firminy accueillera six ateliers de deux heures, animés par des professionnels qualifiés, selon le calendrier suivant :

- 08/12/2025 : activité physique,
- 15/12/2025 : nutrition,
- 05/01/2026 : activité physique,
- 12/01/2026 : nutrition,
- 19/01/2026 : nutrition,
- 26/01/2026 : nutrition.

Considérant que ces ateliers, gratuits pour la Ville de Firminy comme pour les participants, s'adresseront à des seniors autonomes vivant à domicile ou en structures d'hébergement adaptées.

L'UFOLEP Loire assurera :

- la coordination et l'animation des séances,
- la communication autour du projet.

Considérant que la Ville de Firminy, par l'intermédiaire du Centre Social municipal Maison Pour Tous, mettra à disposition une salle adaptée et assurera la mobilisation du public concerné.

Considérant que cette action s'inscrit pleinement dans les orientations municipales en matière de prévention santé et de promotion du bien-vieillir.

Et vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de partenariat entre l'UFOLEP Loire et la Ville de Firminy – Maison Pour Tous – pour la mise en œuvre du programme « Bien Manger, Bien Bouger » telle que rapportée en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

32.DCM_20251202_32 - Convention adulte-relais avec l'État - Recrutement de médiateur social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville [E. SUZAT GIULIANI]

Considérant la nécessité de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Firminy,

Considérant l'intérêt du dispositif adultes-relais pour améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics et collectifs ainsi que les relations entre les habitants et les services publics,

Considérant que le dispositif adultes-relais vise à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les relations entre les habitants et les services publics. Sur le territoire de Firminy, deux quartiers sont concernés : Firminy Vert (QN04223N) et Layat bas-Mas (QN04222N),

Considérant que l'adulte-relais recruté aura pour mission de contribuer à la cohésion sociale et au développement du territoire à travers des actions de médiation et lien social, de participation citoyenne, d'accompagnement des familles, d'animation de proximité et de travail en réseau avec l'ensemble des partenaires locaux (services municipaux, CAF, associations, bailleurs, établissements scolaires, acteurs de santé),

Considérant que le recrutement concernera une personne répondant aux critères suivants : être âgée d'au moins 26 ans, être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, et résider prioritairement dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les 2 postes seront à temps plein,

Considérant que l'État apporte une aide financière de 23 266,82 € par an pour un poste à temps plein (montant au 1er juillet 2025), versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). La convention est conclue pour une durée de 3 ans et est renouvelable une fois,

Considérant que l'aide de l'État de 23 266,82 € soit 46 533,64 € pour les 2 postes viendra en recette au budget municipal. La Ville devra compléter cette aide pour assurer une rémunération tenant compte du parcours professionnel de la personne recrutée. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Considérant que la signature de cette convention implique pour la collectivité le recrutement d'un adulte-relais dans un délai de 5 mois maximum après la notification de la convention, la mise en œuvre d'un dispositif de formation et d'accompagnement, la transmission annuelle d'un bilan d'activité à la Préfecture, le respect des valeurs de la République et des principes de non-discrimination, ainsi que la tenue d'une comptabilité conforme.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de recrutement de deux postes adulte-relais sur la Commune de Firminy pour une durée de 3 ans renouvelable une fois,
- Approuve le projet de convention adulte-relais avec l'État représenté par Madame la Préfète de la Loire, tel que rapporté en annexe,

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

33.DCM_20251202_33 - Attribution et versement d'une subvention à l'association Radio Ondaine dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville - Projet "Radios Citoyennes... Paroles de Citoyens" [D. CELLE]

Considérant que les quartiers de Firminy Vert et Layat Bas Mas sont classés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV),

Considérant que l'association dénommée Radio Ondaine radio associative locale implantée depuis plus de 40 ans sur Firminy, porte le projet « Radios Citoyennes... Paroles de Citoyens »,

Considérant que ce projet vise à :

- Valoriser et faire participer les habitants des quartiers prioritaires en leur donnant la parole grâce à l'outil radio,
- Renforcer le développement social du territoire et le lien social,
- Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République,
- Lutter contre toutes les formes de discriminations,
- Améliorer la cohésion sociale et le vivre ensemble,
- Renforcer la réussite éducative via des ateliers d'éducation aux médias et à l'information,

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Politique de la Ville et de l'orientation du Contrat de Ville de Saint-Étienne Métropole,

Considérant que le projet prévoit la création de 8 événements radiophoniques en 2025 dans les QPV avec l'implantation d'un studio mobile pour la réalisation de tables rondes et d'ateliers d'éducation aux médias,

Considérant que le coût total du projet « Radios Citoyennes... Paroles de Citoyens » s'élève à 19 450 €, avec un plan de financement prévisionnel réparti comme suit :

- État (Politique de la Ville) : 6 000 €
- Conseil Départemental de la Loire : 2 000 €
- Saint-Étienne Métropole : 4 000 €
- Commune de Firminy : 2 000 €
- Ressources propres : 5 450 €

Considérant l'instruction favorable du Comité de Pilotage du Contrat de Ville SEM en avril 2025, puis de sa réévaluation pour la Ville de Firminy et l'État à l'automne 2025,

Et vu la demande de subvention telle que rapportée en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution et le versement d'une subvention pour l'année 2025, d'un montant de 2 000 € à l'association dénommée Radio Ondaine au titre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, pour le projet « Radios Citoyennes... Paroles de Citoyens », tel que rapporté en annexe.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

34.DCM_20251202_34 - Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA Ardèche Drôme Loire et la Ville de Firminy [M. le Maire]

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives des familles allocataires de la MSA inscrites aux activités de loisirs gérées par la Ville de Firminy (Accueils Périscolaires, Extrascolaires et Ados),

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir consulter directement et de manière sécurisée le montant du Quotient familial (QF) mensuel des allocataires MSA afin de faciliter le calcul des tarifications des services municipaux,

Considérant que ce service en ligne permettra d'éviter aux familles la production de justificatifs papier et d'accélérer le traitement de leur dossier,

Considérant que l'accès à ces données confidentielles s'effectuera dans un cadre strictement sécurisé via le portail msa.fr, avec des identifiants personnels et nominatifs, que ce service est accessible à titre gratuit,

Considérant les garanties apportées par la convention en matière de confidentialité, de secret professionnel et de protection des données personnelles conformément au RGPD,

Considérant que les allocataires MSA seront informés de ce dispositif et pourront exercer leur droit d'opposition à la consultation de leur dossier,

Et vu le projet de convention proposé par la MSA Ardèche Drôme Loire, tel que rapporté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA entre la MSA Ardèche Drôme Loire et la Ville de Firminy, telle que rapportée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à désigner les agents municipaux habilités à utiliser ce service en ligne et à transmettre les demandes d'accès correspondantes à la MSA.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A L'UNANIMITÉ.

35.DCM_20251202_35 - Renouvellement des 2 règlements de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs centres sociaux municipaux et extrascolaire [M. le Maire]

Considérant la nécessité pour la Ville de Firminy de définir les modalités d'accueil, d'inscription et de fonctionnement des structures d'accueil collectif de mineurs et des centres sociaux municipaux pour l'année 2026,

Considérant que la collectivité gère plusieurs dispositifs d'accueil pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans à travers :

- Les Centres de Loisirs Vacances Municipaux (3-11 ans) durant les périodes de vacances scolaires,
- Le Centre d'Animation Firminy Vert (CAJV) et la Maison Pour Tous (MPT) accueillant les secteurs Enfants (3-10 ans), Passerelle (10-11 ans) et Jeunes (12-17 ans) durant les périodes scolaires et les vacances,

Considérant que l'échéance des règlements de fonctionnement antérieurs arrive à son terme il convient de pouvoir procéder à leur réactualisation sans modifications profondes apportées autres que :

- Préambule,
- Termes employés,
- La section sur les absences (article 4 « Participation Financière des parents » et les modalités de remboursement).

Considérant l'intérêt pour les familles de disposer d'une information claire et complète sur les conditions d'accueil de leurs enfants,

Et vu les projets de règlements de fonctionnement tels que rapportés en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les règlements de fonctionnement des centres sociaux municipaux et extrascolaire pour l'accueil des enfants et jeunes de 3 à 17 ans pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, tels que rapportés en annexe.

Claire TAING indique que son groupe va voter contre, puisque tous le savent, ils sont toujours contre le prépaiement. Elle ne va pas encore rappeler que le portail famille est toujours une galère. Ils en ont parlé plusieurs fois. Rien n'est simplifié pour les familles pour justement pouvoir pré-payer. Elle demande si d'ici les trois mois, la municipalité compte faire quelque chose ou pas.

« Le prépaiement, le portail famille, tout réservé à l'avance, avec 48 000 paniers, il faut utiliser la carte bleue, je ne sais combien de fois. Vous aviez dit que vous travailleriez dessus, mais je vois que ce n'est pas fait. »

Beatrice MOUNIER précise qu'elle ne travaille pas sur les logiciels mais elle indique qu'elle avait posé la question au service informatique et qu'ils sont obligés d'avoir plusieurs paniers. Elle tient à dire que le prépaiement est très bien vécu par les familles parce qu'ils peuvent anticiper les repas, ils peuvent anticiper le taux d'encadrement et ça leur évite effectivement d'avoir des enfants qui arrivent et qui ne sont pas inscrits. Donc, pour la gestion, en termes de personnel et la gestion des 1 500 enfants accueillis dans les écoles de la

commune, plus après les structures d'animation, le prépalement, c'est ce qui se pratique de partout, d'ailleurs, dans beaucoup de communes. C'est une facilité et ça évite aussi beaucoup les impayés parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne payent pas. Donc ils limitent les impayés. Et c'est quand même un plus pour la collectivité.

Pour ce qui est du portail famille, effectivement, ils ne peuvent pas faire un seul panier. Le logiciel ne permet pas de faire un panier pour la globalité des temps posés.

Claire TAING indique qu'il y a des enfants qui mangent à la cantine à l'année.

Beatrice MOUNIER lui répond qu'il y avait des gens qui inscrivaient leurs enfants à l'année et qui ne les mettaient pas, et cela prenait la place de ceux qui en avaient besoin.

Claire TAING demande de préciser combien ?

Beatrice MOUNIER lui répond qu'ils refusaient des enfants à la cantine parce qu'il n'y avait pas de place, parce que ces places étaient prises par des enfants inscrits toute l'année qui ne venaient pas. Non, mais elle croit qu'ils ne mesurent pas la gestion du personnel sur les temps périscolaires.

Claire TAING répond que c'est n'importe quoi et que rien que pour cela, si elle pouvait, elle ferait manger ses enfants chez elle.

ADOPTÉ APRÈS DÉLIBÉRATION A LA MAJORITE DES VOIX
27 VOIX POUR
6 CONTRE

PROCÈS VERBAL ADOPTÉ APRES DÉLIBÉRATION
LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 FÉVRIER 2026
A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES MEMBRES PRENANT PART AU VOTE,
26 VOIX POUR,
7 ABSTENTIONS.

Le Secrétaire de Séance,

Loïc ROBERT



Le Maire,

Julien LUYA

